



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE SAAD DAHLEB BLIDA -01-
INSTITUT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE

Architecture et patrimoine
Mémoire de Master en Architecture

Thème :

**L'insertion de la cognition spatiale dans la protection du patrimoine :
vers une délimitation et une gestion plus adéquate des abords**

**Cas de l'école des non et malvoyants (Ex Château Béraud) Draria, El
Achour**

Présenté par :

Gaci Meriem

Sous la direction de :

Pr. Chergui Samia.

Membres du jury :

Présidente : **Dr. MESSIKH Safia.**

Examinatrice : **Dr. Mahindad Naima.**

Décembre 2020

Remerciement

Je souhaiterais tout d'abord remercier ALLAH le tout-puissant pour toute la volonté et le courage qu'il m'a donné pour achever ce travail.

Je remercie sincèrement Mme. Chergui Samia, mon tuteur, qui s'est toujours montrée à l'écoute et qui a été très disponible tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi, que pour la confiance qu'elle m'avait accordée pour la recherche sur ce sujet qui me tient à cœur.

J'adresse toute ma gratitude à ma famille, pour leurs encouragements et leur soutien moral tout au long de ma recherche.

À tous ceux et celles qui m'ont aidé et encouragé de près ou de loin dans la réalisation de ce travail, par leur patience, leurs compétences et leurs contributions. Il me serait difficile de les citer tous. Qu'ils trouvent ici, l'expression de ma reconnaissance.

Résumé

Aujourd'hui, le patrimoine est considéré comme un grand acquis identitaire et économique pour les nations, cependant sa protection constitue un vrai défi sous le développement de la ville actuelle. L'exploitation non modérée des ressources au détriment du patrimoine a généré une méconnaissance de cette opportunité de la part du tissu social, exprimée par une impulsivité de comportement menant à des conséquences fatales, non seulement sur les abords, mais également sur l'organisation spatiale du tissu. Face à ça, le système législatif de protection est inefficace à cette échelle.

Dans cette recherche, nous tentons d'explorer le potentiel social et spatial d'un monument naturel (château Béraud) à travers l'intégration d'une démarche cognitive qui s'intéresse à l'étude des comportements individuels dans l'espace du bien ainsi qu'à la compréhension de leurs mutations dans le but d'assurer une délimitation et une gestion convenable des abords.

Afin de concrétiser ces propos, nous avons mené une démarche transdisciplinaire s'intéressant à étudier les données sociales et spatiales sur les abords du patrimoine paysager, à l'aide d'instruments et de techniques adaptés et dont le chercheur (nous), le site (urbain et patrimoniale) et le citoyen seront en permanente interaction.

Mots-clés :

Patrimoine, abords, paysage, tissu social, individu, monument naturel, cognitive spatiale, comportement, environnement, mutation, gestion.

Abstract

Today, heritage is considered as an important cultural and economic asset for nations; however, its protection remains challenging in light of the current urban development. The unrestrained exploitation of resources at the expense of heritage has generated an unawareness of the importance of this opportunity, shown through a surge in individual's behavior, therefore, serious damage has been witnessed, not only in the perimeter of the protected heritage, but also in the rest of the city . Under these circumstances, the heritage protection system in Algeria has proved ineffective.

Throughout this research, we try to explore the social and spatial potential of a natural monument using the cognitive approach, concerned with studying individual behavior in the heritage area, as well as understanding their mutations in order to ensure a proper delimitation of heritage boundaries and surroundings and an guarantee an effective place management.

In order to materialize these sayings, we have implemented a transdisciplinary approach that focuses on studying social and spatial data of the natural heritage's perimeter, using appropriate tools and techniques that put the researcher (us), the site (urban and heritage) and the citizen, in a permanent interaction.

Keywords:

Heritage, surroundings, social, individual, natural monument, spatial cognitive, behavior, environment, mutation, management.

ملخص

يعتبر التراث اليوم مكسبا حضاريا واقتصادياً عظيماً للأمم، إلا أن حمايته تشكل تحدياً حقيقياً في ظل التطور العمراني الحالي. من مظاهر هذا الأخير، يتجلى الاستغلال غير المعتدل للموارد على حساب التراث، الذي وأد عدم دراية بأهمية هذه الفرصة من طرف النسيج الاجتماعي مجسداً باندفاع في السلوك، مما يترتب عنه عواقب وخيمة، ليس فقط على محيط التراث المحمي، ولكن على التنظيم المكاني بصفة عامة. في مجابهة هذه التطورات، فإن منظومة حماية التراث في الجزائر تعتبر غير فعالة على هذا النطاق.

نحاول من خلال هذا البحث، استكشاف الإمكانيات الاجتماعية والمكانية لنصب طبيعي من خلال الاستعانة بنهج حسي إدراكي يهتم بدراسة السلوكيات الفردية في فضاء التراث. وكذلك فهم الطفرات الخاصة بهم من أجل ضمان تعيين حدود التراث في المكان وتسيير المحيط.

في سبيل تجسيد هذه الأقوال، قمنا بتنفيذ نهج متعدد التخصصات يركز على دراسة البيانات الاجتماعية والمكانية حول محيط التراث الطبيعي باستخدام الأدوات والتقنيات المناسبة التي تضع الباحث (نحن) والموقع (العمراني والتراث) والمواطن، في تفاعل دائم.

الكلمات المفتاحية

تراث، محيط، التراث الطبيعي، نسيج اجتماعي، أفراد، معرفي مكاني، سلوك، بيئة، طفرة، تسيير.

TABLE DES MATIERES :

Remerciement.....	I
Résumé	II
Abstract	III
ملخص	IV
LISTE DES ABREVIATIONS.....	XI
LISTE DES FIGURES.....	XII
LISTE DES TABLEAUX.....	XIV
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Introduction	2
2. Problématique.....	4
3. Hypothèses.....	6
4. Choix du cas d'étude	6
5. Objectifs de la recherche	6
6. Méthodologie de recherche	7
7. Chronogramme des activités	9
CHAPITRE I : Les abords, entre réalité et législation : retour vers les notions de base	12
I. Identification du patrimoine : retour vers les notions de base :	12
1. Définition	12
1.1 Le patrimoine	12
1.2 Le monument	14
1.3 Le paysage	15
2. Le monument historique et le paysage	17
2.1 Comparaison entre monument, monument historique et monument naturel ...	18
II. La protection du patrimoine	19
1. Les abords comme forme de protection	20

1.1 Classement du patrimoine	21
1.2 Procédure d'élaboration des périmètres des abords	22
III. Les règles visuelles géométriques	22
Les contributions.....	22
1. Le champ de visibilité des abords	23
1.1 Les règles de la covisibilité	24
IV. Le volet juridique : La seule référence de délimitation des abords en Algérie	25
1. La politique patrimoniale française	25
1.1 Origine de la protection du monument historique, la loi 1913	25
1.2 La protection du patrimoine naturel	25
2. La politique patrimoniale et politique urbaine Algérienne.....	26
2.1 La signification des abords dans la politique patrimoniale algérienne de 1962 jusqu'à aujourd'hui	26
2.2 La protection des abords dans la loi 04/98	28
V. Lecture critique de la protection des abords dans la politique patrimoniale Algérienne.....	29
1. Les faiblesses du support juridique Algérien	29
1.1 Faiblesses du classement du patrimoine	29
1.2 Faiblesses des abords du patrimoine	29
VI. Quelles sont les tentatives de gestion de ces faiblesses ?	31
1. Flexibilité de la législation.....	31
1.1 Malgré son importance, la loi de 1913 est révisable	31
1.2 Exemples de révision des lois	32
1.3 Concrétisation des changements apportés sur les périmètres de protection (expertise de l'ABF x l'intérêt public)	33
Conclusion.....	34

CHAPITRE II : Psychologie cognitive : étude des comportements de l'individu dans son espace.....	37
I. Identification, compréhension et délimitation spécifique.....	38
1. L'environnement et l'espace	38
1.1 La notion des limites	38
1.2 La ville, le modèle le plus élaboré du territoire	40
II. L'évolution de la relation spatio-cognitive : la relation entre la psychologie et le comportement de l'homme	41
1. La perception de l'environnement par l'individu.....	41
1.1 La conscience, origine de tout comportement humain	42
2. Les perspectives de la psychologie spatiale	43
2.1 Les branches de la psychologie cognitive	44
3. Comportement envers l'environnement spécifique.....	46
III. L'introduction de la psychologie spatiale dans la délimitation les abords.....	46
Les causes des dépassements sur les abords vues par la psychologie spatiale :	46
1. Les troubles cognitifs : les Seuils de la cognition spatiale	47
1.1 Les stressseurs environnementaux.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.1. <i>Le bruit</i>	48
1.1.2. <i>La densité</i>	49
2. La fatigue cognitive comme coût d'exposition au stress « impuissance acquise » ..	49
3. Processus de régularisation : réadaptation, contrôle et prévisibilité	50
3.1 Comportements adaptatifs aux contraintes environnementales.....	50
3.1.1 <i>Comportements adaptatifs au bruit</i>	50
3.1.2 <i>Comportements adaptatifs à la densité</i>	51
3.2 La contrôlabilité des conditions environnementales.....	51
3.2.1 <i>Le contrôle</i>	51

3.2.2 La prévisibilité.....	52
4. Le bien- être et le confort spatiale : indicateur du contrôle et de gestion de l'environnement.....	52
5. Le schéma récapitulatif de la cognitive spatiale : perception et comportements	52
Conclusion	54
CHAPITRE III : Évolution des abords du château Béraud, Cas d'étude	56
I. Les Échelles de la lecture	60
1. Échelle territoriale.....	60
I. Valeur du site, de position	60
1.1 Étude géographique	60
1.2 Étude historique	61
1.3 Étude du tissu	62
2. L'échelle Intermédiaire, cadre urbain paysager.....	63
2.1 Éléments de repère	63
2.2 L'habitat.....	64
• Synthèse des abords (site x histoire x géographie).....	65
II. Valeur paysagère.....	65
1. Le site paysager	65
1.1 Une richesse viticole.....	65
• Synthèse des abords (site x Paysage x habitat).....	66
2. Les parcours visuels	68
• Synthèse des abords (édifice x paysage x parcours).....	71
3. Échelle de proximité.....	72
III. Valeur de pittoresque	72
1. Le paysage pittoresque	72
1.1 Le champ	72

1.2 L'allée verdoyante	73
• Synthèse des abords (site x paysage x pittoresque)	73
IV. Valeur d'Usage, Valeur d'âge, de mémoire Historique.....	74
1.1 La résidence de plaisance : 1886-1938	75
1.2 Le préventorium : 1940-1997.....	75
1.3 L'école des non et malvoyants	76
• Synthèse des abords (jardin x histoire x fonction)	77
V. Valeur d'art et Valeur architecturale	79
CHAPITRE IV : Délimitation des abords selon la démarche de la cognition spatiale	81
I. Enquête préliminaire sur le périmètre du château.....	81
1. Mise en relation des données comportementales :.....	81
1.1 Image mentale	81
2. Mise en relation des données verbales :	83
2.1 Feedback via story instagram.....	83
3. Une enquête par questionnaire (données verbales et comportementales) :.....	84
II. Les résultats et l'application	98
1. La connaissance de l'espace, Identification des zones à risque	98
2. Les schémas comportementaux pour relever les stresseurs environnementaux.....	99
3. Analyse des Stresseurs environnementaux	99
4. Éliminer des Stresseurs environnementaux	100
5. Restaurer le principe de la visibilité : Organisation et géométrie du paysage	101
6. Adaptation des critères géométriques	103
III. Le résultat et la synthèse des critères	104
1. Tableau récapitulatif des actions	104
Conclusion.....	108
Conclusion générale.....	108

Bibliographie.....	111
Webographie.....	112
Annexes.....	114

LISTE DES ABREVIATIONS

ABF : Architecte des bâtiments de France.

CNRPAH : Le Centre national de recherche préhistorique, anthropologiques et historiques.

DCW : Directions de la Culture de Wilaya.

OGEBC : L'office de gestion et d'exploitation des biens culturels.

PDEAU : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.

POS : Plan d'occupation des sols

PPMVSA : Le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques.

PPSMVSS : Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.

STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le fonctionnement inter- ou transdisciplinaire.	8
Figure 2 Chronogramme des activités..	2
Figure 3: les valeurs du monument historique	15
Figure 4: les valeurs du paysage.....	16
Figure 5: les raisons de disparition de la valeur mémorielle.	19
Figure 6 les règles de covisibilité représentées sur le château Béraud	24
Figure 7: conséquences du non-respect des règles de visibilité, Cincinnati Ohio, États-Unis.	24
Figure 8: schéma récapitulatif des phases de la politique patrimoniale et urbaine	26
Figure 9: Périmètre de protection – Maison Masson-Wald – Fraize (88) Depuis 2000.....	33
Figure 10: Proposition de Périmètre de protection modifié par la commune de Pagny sur Moselle – Maison Masson-Wald – Fraize (88) Depuis 2000,	33
Figure 11: La notion des limites d'espace	38
Figure 12: Les différents éléments définissant la notion du seuil.	39
Figure 13: Interactions individu-environnement.	42
Figure 14: schéma récapitulatif de composantes intervenant sur la psychologie cognitive.	43
Figure 15: schéma montrant l'origine de la cognitive spatiale.	43
Figure 18: Les dimensions de l'émotion (selon Russell et al, 1989).	44
Figure 19: les différents types d'opportunités.	46
Figure 20: les niveaux du seuil	47
Figure 22: le processus de l'expérience du stress environnementale.	49
Figure 23: Le contrôle de l'espace privé et son impact sur la configuration des abords	52
Figure 25: Schéma montrant le déroulement du chapitre.	57
Figure 26: Château Béraud en période de Préventorium 1940. Sources Luc Dessault.	58
Figure 27: abords du château Béraud entre 2010 et 2020.	59
Figure 28 : Échelle de proximité.....	60
Figure 29 : Échelle territoriale	60
Figure 30: Échelle intermédiaire	60
Figure 31: échelle territoriale.....	61
Figure 32: carte d'accessibilité et de transport pour les communes de Draria et d'el Achour	62
Figure 33 : carte d'habitat et d'équipements pour les communes de Draria et d'El Achour. .	63
Figure 34: SOS Draria.....	63
Figure 35: Immeuble Sahraoui.	63
Figure 36: AADL El Achour.....	63
Figure 37: Urba 2000.....	63
Figure 38: Échelle intermédiaire.	63
Figure 39 : l'habitat individuel aux abords du château	64
Figure 40 : abords aérés	66
Figure 41: habitat individuel illicite, paysage étouffé.	67
Figure 42 : Construction à 10 Mètres du château, Mars 2009.	67

Figure 43: extension non contrôlée 2020..	67
Figure 44: exemple du château gravement affecté en raison d'absence de barrière matérielle et végétale (cas de sidi bel Abbas) entre 2013 et 2018.	68
Figure 45: carte topographique de la commune d'el Achour.	68
Figure 46: restitution des courbes topographiques (CAD mapper).	68
Figure 47: photo panoramique des abords du domaine Béraud du côté Nord - sud.	71
Figure 48: Échelle de proximité.	72
Figure 49 : Abords visuelle non respectés, l'arbre se situe dans l'axe principal du château interrompant la perspective.	73
Figure 50 : perspective interrompue, la façade principale sud-est du château « prise de l'allé menant vers le château comparaison nouvelle et ancienne en 1949 et 2018.	73
Figure 51 : Façade arrière, la propagation des arbres interrompe la vision, 2018.	73
Figure 52 : Vignobles encore vivants « avant la mise en service d'AADL »	74
Figure 53 : Le domaine Béraud, champs de vignobles.	74
Figure 54 : les vignobles morts, non entretenus.	74
Figure 55 : le château et ses dépendances	74
Figure 56 : l'axe central du jardin connectant les 2 côtés de la ville.	75
Figure 57: Dépendances du château, caves à vin	75
Figure 58 Perspective dégagée de tous cotés.	77
Figure 59: La fermeture de la perspective frontale mais laisser une autre perspective marquant l'ampleur du château.	77
Figure 60 : le château Encerclé	78
Figure 61: les dépendances du château en ruines	78
Figure 62 : façade principale (NO) façade postérieure (SE). Exercice effectuée en 2018, dans le cadre d'un atelier de projet.	79
Figure 63 : image mentale de Inès âgée de 13 ans	81
Figure 64 : image mentale de Racha, âgée de, 20 ans	82
Figure 65 : image mentale de Intissar âgée de, 22 ans	82
Figure 66 : le contenu de la story instagram publiée	83
Figure 67 : Les retours des visionnaires	83
Figure 68: Trois strates végétales sont observées dans le milieu naturel : l'arborée, l'arbustive et l'herbacée agencer d'une manière simple et lisible	103
Figure 69 : Définir un périmètre de 200 mètres	103
Figure 70: Adaptation aux critères géométriques	103
Figure 71 : Adaptation au croisement des critères	103
Figure 72 : Adaptation des critères géométriques « rouge » Et adaptation du périmètre de gestion et de sécurité (jaune).	104
Figure 73 : Les restrictions indiquées sur le schéma du site.	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : comparaison entre monument, monument historique et monument naturel	18
Tableau 2: Notion de géométrie du paysage (principes et ambiances)	23
Tableau 5: comparaison entre l'espace et le lieu.....	38
Tableau 6 : Récapitulatif des actions sur les abords du chateau	105

INTRODUCTION GENERALE

1. Introduction

« La feuille qui n'est pas tombée à l'automne, est traître aux yeux de ses sœurs, fidèle aux yeux de l'arbre, rebelle aux yeux des saisons, chacun voit la situation de son côté ».

Maxim Gorky

Bien que ce passage philosophique puisse paraître insignifiant pour l'alimentation d'une telle recherche scientifique, il met en évidence la relativité et l'impact du jugement attribué par différents percepteurs à un seul objet, et c'est justement l'idée éclaircie à travers notre recherche.

La perception d'un élément, (la feuille dans ce cas) est étroitement liée à sa relation avec son tout ; l'observateur, constituant une partie importante de ce « tout », lie et interprète différemment les objets dans leur contexte ; visible ou invisible, méritant une valeur ou pas, son jugement est souvent fondé sur un raisonnement physique ou moral _qui n'est pas forcément faux_ mais qui tire son essence d'un vécu à données limitées, mal interprétées et mal exploitées.

La perception reste alors, relative et évolutive, relative dans le sens où la valeur diffère en fonction des individus et évolutive puisque les mentalités et les perceptions changent au fur et à mesure ; Toutefois, cela peut générer une méconnaissance et remettre en cause la valeur globale de l'objet.

Au fil des années, nos ancêtres bâtisseurs ont réussi à trouver plusieurs configurations pour rendre visible et unifier la lecture de leurs objets importants « équipements majeurs de la ville » malgré les différences physiques et morales¹. Prenons le cas du souk central dans la ville ronde de Baghdâd au IXème siècle ; ou le Forum au cœur de la ville romaine orthogonale ; Ou encore l'Agora grecque construite sur une colline entourée de demeures. Les civilisations antérieures ont reconnu la nécessité de prévoir un recul suffisant marquant le seuil des espaces, qui s'établit à partir des caractéristiques physiques et morales de la zone et qui assure un bon fonctionnement entre l'objet et le reste de la ville.

¹ Formes de terrains, de villes et leurs exigences associées à des philosophies ou à des croyances.

INTRODUCTION GENERALE

Léguée d'un siècle à l'autre, cette organisation réfléchie a permis de transmettre un objet d'étude intacte et de comprendre beaucoup de faits sur la nature des villes, leurs stratifications et leurs compositions .

Dans un temps plus récent, soit entre 1853 et 1870 ; les actions d'aérer et de séparer ont fait l'objet d'une stratégie efficace² adoptée par le baron Haussmann pour la revitalisation de la ville de Paris, qui a été gravement affectée par l'anarchie et les épidémies, résultantes de l'absence et du non-respect des seuils entre les différentes infrastructures. Suite à ça, Haussmann a opté pour une restructuration radicale de la ville. En premier lieu, l'opération a visé la revalorisation des monuments historiques, en fournissant une bande de protection pour l'héritage défini, à partir de laquelle le tracé des boulevards et des îlots a été effectué ; Cet acte a impacté la préservation de la valeur identitaire de la ville de Paris et la naissance de la valeur touristique par la suite.

Cette prise de conscience insistant sur l'importance de prévoir une zone de protection entre l'objet à valoriser et le reste des composantes de la ville, formant un ensemble cohérent et fonctionnel ; est communément appelée : les abords

« Une croissance par le dedans, le prolongement interrompu du passé dans un présent qui empiète sur l'avenir » Charles Fourier

Vu son importance, la notion des abords a été renforcée et définie par des textes juridiques. Aujourd'hui, Influencés par des faits politiques, économiques ou culturels, les abords se perdent dans les exigences d'une ville moderne grandissante, en toute vitesse, qui est régie essentiellement par le foncier et les délais ; Pour le contexte national, cette urgence a généré l'exploitation non modérée des ressources et l'occupation de la moindre parcelle libre en négligeant toute forme d'intégration par rapport aux vieux bâtis.

Cette évolution au détriment du patrimoine et de ses abords, a fait que ce dernier se trouve en péril, perdant ainsi son enchantement et sa valeur ; Mal perçu et mal lu, il reste impuissant et incapable de se protéger ; Tel est l'exemple flagrant de l'hôtel de vingt étages construit dans l'enceinte du Palais des beys à Oran³.

² Malgré certains aspects des opérations d'Haussmann ont été critiqués.

³ TOUIL HADJ MESSAOUD. A, 2003, Les abords des biens culturels immobiliers : Concept, législation, délimitation et mesures de protection, thèse de doctorat, EPAU, Algérie (Document non publiée en ligne).

INTRODUCTION GENERALE

Dès lors, juste comme la feuille d'automne, Le patrimoine Algérien s'est retrouvé dans un souci de méconnaissance et d'identification, il se présente comme *l'espace matériel sensible* dans son contexte urbain (lois d'urbanisme), *un maillon fort* dans son contexte historique mais comme un *débris* dans son intégralité sociale, et des *dépenses* lourdes pour l'économie du pays.

2. Problématique

Les lois et les textes figés concernant la protection du patrimoine, ont malheureusement devenu non valables et caduques à cause des nombreux dépassements, le potentiel identitaire que défend la notion des abords s'atténue graduellement sous la méconnaissance des autorités et de la société Algérienne. Comme en témoigne la Citadelle d'Alger ; qui _malgré son classement comme monument historique par les français_ a été squattée après l'indépendance par une centaine de familles pendant 20 ans, lui causant des détériorations considérables et une défiguration identitaire et architecturale⁴. On peut également mentionner le cas de la grande mosquée d'Alger « El Djamâa El Kebir »⁵, qui, malgré sa protection par les textes, a subi des modifications par son entourage⁶.

Afin d'y trouver des solutions, la question de la revalorisation du patrimoine et de ses abords, a été attentivement abordée par plusieurs chercheurs. Traitant l'aspect de la perception, le mémoire de magistère élaboré par m. H. AOUCHEL,⁷ dévoile les valeurs attribués à la basilique saint Augustin à Annaba et étudie ses limites visuelles en se référant aux lois de perceptions et aux textes juridiques ; De son côté ; Dans sa thèse doctorale élaborée en 2013, Mme. A. TOUIL, remet en question l'efficacité des lois juridiques héritées⁸, un constat justifié par son cas d'étude « bastion 23 » qui a subi des tentatives de démolition, malgré sa reconnaissance architecturale et politique renforcée par la loi.

Dès lors, Nous constatons que le monument historique a fait l'objet d'un glissement de sens ; Détourné de sa fonction première (habitation, production, culte, etc.), il cohabite avec l'homme et s'adapte à ses besoins et ses comportements dans la ville moderne ; la

⁴ MESSIKH. S, 2020, cours HA, module, cours conservation et valorisation du patrimoine architectural et urbain.

⁵ الجامع الكبير

⁶ TOUIL.A, 2007, Dossier Les abords des biens culturels immobiliers : Entre réalité urbaine et exigences de la protection L'urgence de se réapproprier notre patrimoine, Vie de ville, 05, P.70-73.

⁷ Intitulé « pour une reconnaissance politique et sociale des valeurs des abords du patrimoine bâti en Algérie »,

⁸ Loi de 184 5 de délimitation de 200 m et 500 m

INTRODUCTION GENERALE

protection du patrimoine est devenu une complémentarité et non pas une nécessité. cette mutation a conduit également à une méconnaissance **d'organisation** de nos villes générant des cités encombrées, des villages **délaissés**, et des configurations **urbaines et sociales** aléatoires et dissociés.

« On ne peut pas résoudre un problème avec le même mode de pensée que celui qui a généré le problème » Albert Einstein

Il est primordial de prendre un recul pour mieux faire ; Considérant le statut du patrimoine aujourd'hui, il serait plus efficace de le protéger en faveur de la ville. Autrement dit, le bien historique est appelé à s'intégrer dans l'évolution urbaine inévitable, au lieu de s'enfermer sur soi, sa protection devrait être cohérente avec la demande de la ville d'aujourd'hui, c'est une relation mutuelle de corrélation directe qui consiste à comprendre l'ancien, pour pouvoir répondre aux besoins du nouveau⁹.

Pour assurer la performance de cet ensemble, il serait important de faire une décentralisation du pouvoir de protection vers l'ensemble témoignant de ces mutations, « la mémoire populaire », qui met l'identité du lieu ainsi que son futur développement.

L'intérêt pour ce champ scientifique alors portera de notre côté, sur l'exploitation de la donnée sociale et comportementale comme une opportunité accessible et directe, et comme indicateur de délimitation spécifique et conforme du périmètre protégé. **Nous nous demandions comment pourrait le recours à ce troisième pied assurer un double objectif de protection et de gestion des abords ainsi que d'organisation et de revitalisation de la ville ?**

Au cours de cette recherche nous avons tenté de répondre à d'autres questionnements relatifs :

- Quelles sont les défaillances du support législatif Algérien¹⁰ ?
- Quels aspects de la cognitive spatiale doivent être intégrer dans le processus de la délimitation des abords ? Comment se concrétisent-t-ils réellement ?
- Quels seront ses avantages d'utilisation par rapport à la délimitation classique.

⁹ Aux périmètres de développement futur de la ville.

¹⁰ Relatif à la protection du patrimoine

3. Hypothèses

- Le support législatif Algérien est insuffisant et n'est pas rigoureusement appliqué, il ne tient pas compte des expériences plurielles et individuelles de l'opportunité sociale dans l'espace.
- La cognition spatiale s'intéresse à l'étude des comportements de l'homme envers son espace, soit, les besoins, les attentes et les émotions vécus.
- L'intégration de la cognition spatiale permettra de décortiquer les événements sur une échelle plus petite, ceci attribuera plus de crédibilité et d'utilité à la délimitation des abords ainsi qu'à l'organisation de l'espace en question.

4. Choix du cas d'étude

Nous nous intéressons dans un premier lieu par l'étude des abords d'un patrimoine paysager d'une grande importance, Le Château Beraud, l'un des édifices les moins connus de l'architecture coloniale et le seul présent dans un périmètre de 24 km de la capitale ; Situé à El Achour, une zone à forte croissance urbaine, il n'a pas été abordé auparavant comme héritage historique¹¹, probablement à cause de sa vocation sensible « école des non et malvoyants ». Le château est protégé par une allée verdoyante de 100 mètres de distance et de 10 mètres de hauteur. Il a été construit en 1886 comme une résidence de plaisance Pour m. Achille Béraud le Maire de Draria à l'époque, Occupé par les militaires Français et Anglais en 1902 et cédé par la suite aux sœurs pour s'en servir comme un orphelinat ; Grâce à son potentiel végétal, il a été transformé en préventorium pour enfants et puis en école des non et malvoyants jusqu'à aujourd'hui.

5. Objectifs de la recherche :

Objectif général :

L'élaboration d'un référentiel définissant le périmètre de protection et les règles de gestion des abords du château Béraud, en se basant sur l'étude de la cognition spatiale.

¹¹ Nous avons déjà travaillé sur l'édifice en 2018 dans le cadre d'un atelier de projet, mon binôme N. BOUCHOUCHA l'a abordé comme projet de fin d'étude en 2019, et son travail est publié en ligne intitulé : Centre d'art thérapie à El Achour-Draria.

Objectifs spécifiques :

- Établir une démarche de gestion efficace et durable pouvant être adaptée par la suite à d'autres sites patrimoniaux en Algérie présentant des similarités de tissu.
- Renforcer la base de données du château Béraud qui constitue un support de classement.
- Correction et réorientation des lois juridiques et des lois de perception.
- Réinsertion des vignobles dont l'assiette est actuellement réservée pour la construction d'un hôpital.
- Contrôler l'intervention sur le foncier dans l'ensemble du quartier.
- La réinsertion sociale des quartiers marginalisés, et l'amélioration de leur cadre de vie.
- Assurer une affirmation identitaire et économique pour le Château Béraud.
- Protéger et corriger son ingéniosité architecturale.
- Sensibiliser les citoyens de l'importance des abords en améliorant la perception et la lisibilité.

6. Méthodologie de recherche :

Nous avons suivi la démarche méthodologique **déductive**¹² pour répondre aux objectifs de notre recherche, cependant nous avons incorporé une démarche de la cognition spatiale telle indiquée par Jo Godefroid dans son ouvrage Espace et psychopathologie, notre recherche s'effectuera en deux parties :

La première concerne le volet théorique, elle comporte :

1. Étude de failles relatives à la protection des abords dans le système juridique.
2. Introduction des critères visuels et développement d'une approche psycho- spatiale.

¹² La méthode déductive (ou déduction logique) est une méthode scientifique qui considère que la conclusion est implicite dans les prémisses. Par conséquent, elle suppose que les conclusions suivent forcément les prémisses : si le raisonnement déductif est valide et que les prémisses sont vraies, alors la conclusion ne peut être que vraie.

INTRODUCTION GENERALE

Le volet théorique se développera selon 2 types d'études :

- **Exploratoire** : selon une méthode **Qualitative** qui fait appel à différentes techniques :
 - ***l'Observation documentaire*** : de l'évolution des lois et des articles du support juridique.
 - ***Observation participante de l'environnement*** : elle sert à étudier l'évolution du bâtiment et de ses abords.
- **Transdisciplinaire** : consiste à faire collaborer plusieurs disciplines de manière à les amener à créer de nouveaux paradigmes pour résoudre un problème de recherche commun et créer de nouveaux savoirs¹³ :

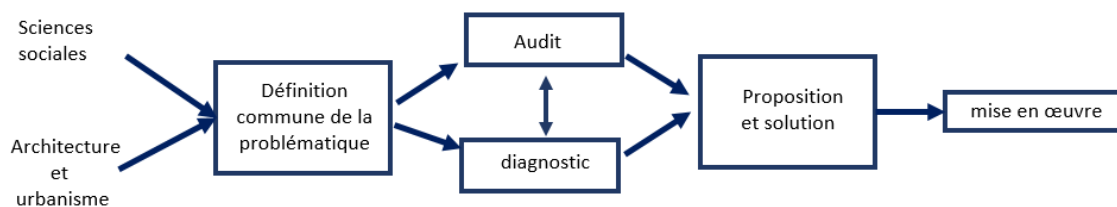


Figure 1 : Le fonctionnement inter- ou transdisciplinaire. Source GODEFROID.J

La deuxième partie concerne le volet pratique, elle consiste à :

1. Dévoiler les valeurs du château Béraud, à travers des études in situ et l'élaboration d'une base de données pour justifier l'importance de sa protection.
2. L'étude des comportements des habitants envers le château Béraud.
3. l'analyse des données récoltées et la proposition d'un référentiel de gestion des abords pour le Château Béraud à partir de croisement des critères.

Le volet pratique se développera selon 2 types d'études :

- **Concernant la perception et l'évaluation de l'environnement** : données verbales.
- **Concernant le comportement** : données comportementales.

Pour procéder l'étude, il est important de :

¹³ GODEFROID.J, 2008, Psychologie : Science humaine et science cognitive, Ed : De Boeck Supérieur, P. 70-71.

INTRODUCTION GENERALE

- ***Mettre en relation les données verbales*** : issues des *entretiens, questionnaires*, qui incluent des techniques de mesure des attitudes¹⁴
- ***Mettre en relation des données comportementales (in situ)*** : issues *d'observation directe*, ou *indirectes*, à savoirs les traces, cartographies comportementales ¹⁵et les différentes variantes des cartes mentales¹⁶.

7. Chronogramme des activités

¹⁵ Legendre et Depeau, 2003.

¹⁶ Op.cit.

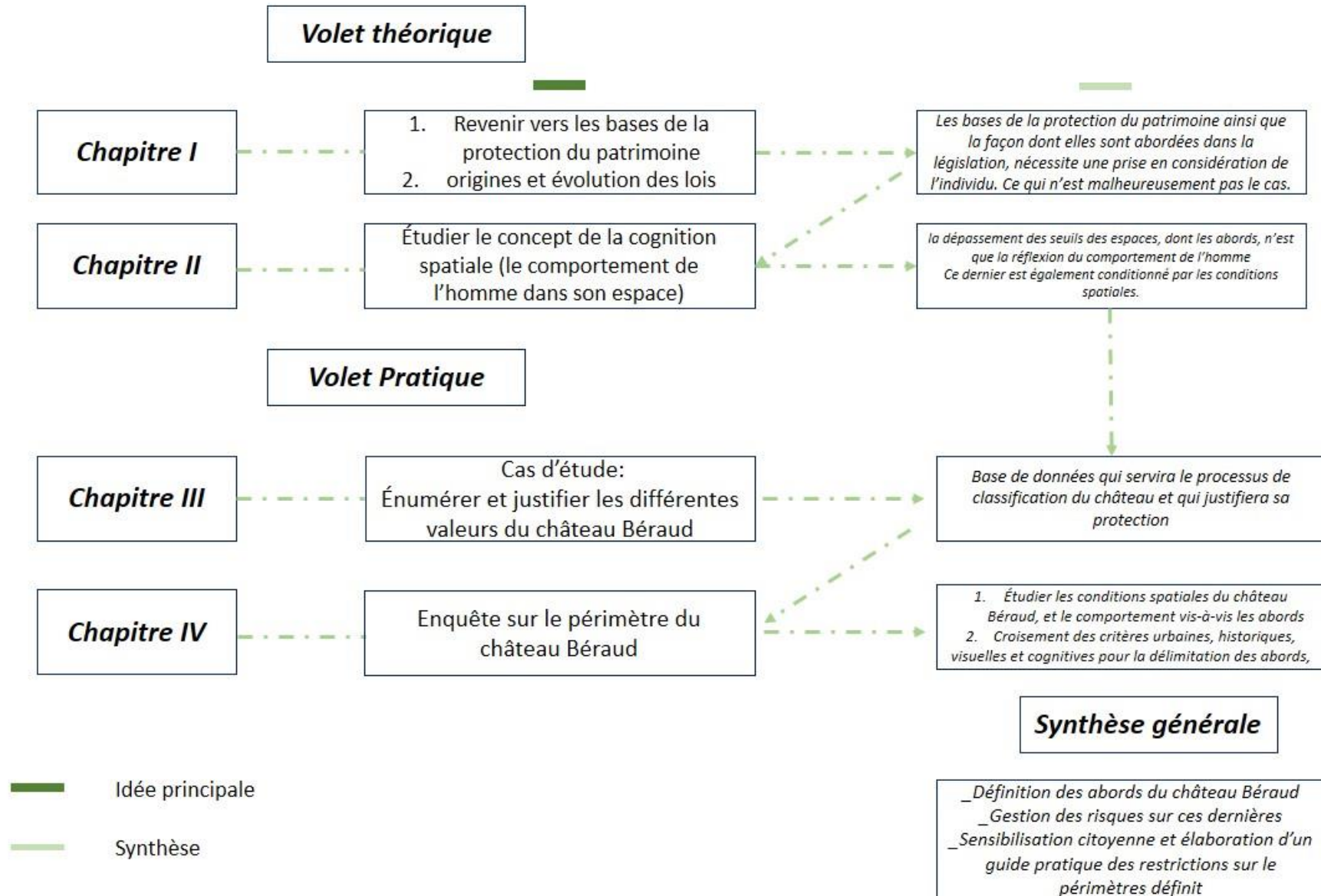


Figure 2 Chronogramme des activités. Source : auteure.

**CHAPITRE I : LES ABORDS, ENTRE REALITE ET LEGISLATION : RETOUR
VERS LES NOTIONS DE BASE**

Chapitre I : Les abords, entre réalité et législation : retour vers les notions de base

Introduction

Jusqu'à présent, le constat de l'ensemble des recherches élaborées sur le sujet de la protection des biens hérités, a remis en question l'efficacité des limites établies ; Néanmoins, les nouvelles pistes de réflexion à emprunter pour tenter de répondre à cette problématique, nécessitent un retour vers les définitions de base de l'ensemble patrimonial dans le but de comprendre leur impact sur le processus d'élaboration des abords.

Ce chapitre est consacré en premier lieu à étudier l'évolution de la notion du patrimoine en parallèle à celle des abords dans la ville entre le passé et le présent, en deuxième lieu, il **remet en question** l'application et le suivi du système de protection en question, le chapitre développe également deux points fondamentaux :

1. **Les critères visuels** : connaître les règles visuelles à tenir en compte lors de la délimitation des abords.
2. **Les critères juridiques** : comparer la flexibilité et l'adaptation du support législatif Algérien et Français face à de potentielles mutations sur les abords.

I. Identification du patrimoine : retour vers les notions de base :

1. Définition :

1.1 Le patrimoine :

Définition académique :

« Il n'est pas facile de décider ce qui fera patrimoine... Car le patrimoine n'appartient pas à l'époque qui l'a construit mais à celle qui l'a identifié. (...) Le patrimoine est un acte collectif, ne l'oublions pas ». François Loyer¹⁷

¹⁷ Académie de Versailles [En ligne] URL : <http://www.ac-versailles.fr/cid109546/patrimoine.html> (consulté le 11/10/2020).

Ce terme est venu désigner les biens de l'Église, et au XVIIIe siècle, les biens nationaux et universelles¹⁸; Cependant, aujourd'hui sous la double poussée de l'historicisme croissant et surtout de la prise de conscience des dangers des menaces engendrés par l'industrialisation et l'urbanisation, sa définition a évolué pour inclure la totalité des biens hérités du passé (du plus lointain au plus proche), selon 2 typologies:¹⁹

- **Patrimoine culturel :**

Immatériel : tableau ou du livre.

Matériel : paysage organisé par l'homme.

- **Patrimoine naturel** : ressources, sites ou « monuments » naturels.

L'objet du patrimoine n'est plus réservé, uniquement, à des objets exceptionnels et prestigieux, mais s'identifie à travers la notion du « bien » qui renvoie à tout objet porteur d'un témoignage d'une civilisation.²⁰

Le patrimoine est donc par essence lié à la question de l'identité commune et collective, Il constitue de ce fait un fil entre le passé – comme témoignage d'une mémoire collective –, le contemporain qu'il nous invite à penser, et le futur vers lequel il nous invite à nous projeter.

1.1.1. Le patrimoine en Algérie :

Nabila OULEBSIR, architecte et historienne algérienne qui s'est intéressée à l'identité patrimoniale algérienne et son évolution urbaine et architecturale²¹ ; Dans son ouvrage « Les usages du patrimoine », définit le concept du patrimoine comme une notion relative à un mouvement d'appropriation et d'identification, qui se base sur une sélection d'objets à conserver.

¹⁸ CHOAY. F, et MERLIN.P, di. 1988, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presse Universitaire de France.

¹⁹ UNESCO, 16/11/1972, Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel [En ligne] URL : <https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf> (Consulté le 07/07/2020).

²⁰ BENSEDDIK.H, 2012, la valorisation des monuments historiques en Algérie, le cas du palais de l'Agha à Ferdjioua, mémoire de magistère, Université Mentouri [En ligne] URL : <https://fr.scribd.com/document/299265317/La-Valorisation-Des-Monuments-Historiques-en-Algerie> (consulté le 08/06/2020).

²¹ OULEBSIR. N, 2005, Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930), Paris, Éd : la Maison des sciences de l'homme, 2004, p.411.

Cependant le concept de « contemplation des ruines et l'aspect esthétique des monuments portant la marque du temps »²² n'existe pas dans la culture arabo-berbère caractérisant la société Algérienne, de son côté, la religion islamique a démontré une valorisation indirecte du patrimoine à travers le principe de la transmission des biens - « el wakf » et « el habous » - portant sur la valeur immatérielle des édifices.

L'émergence de la notion du patrimoine en Algérie s'est manifestée avec l'arrivée du colon Français, apportant de la métropole cette fascination pour les monuments anciens.²³

1.2 Le monument :

"Du verbe latin *monere* qui veut dire avertir ou rappeler²⁴ ; Il peut être un édifice, un tombeau ou une simple colonne ; Étant une forme de patrimoine, le terme monument existe, pour avertir ou rappeler un évènement, une personne ou une période précise dans le temps passé, il représente un témoignage mémoriel sur les conditions politiques, socio-économiques et religieuses pour la génération constructrice ainsi que pour les générations futures. C'est un véritable support de la mémoire collective²⁵ qui a marqué la naissance des monuments historiques en 1819.

1.2.1. Le monument historique :

Le monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de sa valeur significative, son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.²⁶

Vers 1840²⁷ les monuments historiques étaient sous trois catégories : les restes de l'antiquité, les édifices religieux du moyen âge et quelques châteaux, Après la deuxième guerre mondiale, le nombre a été multiplié par dix.

²² OULEBSIR.N, Op.cit. p 21

²³ CHIKH.K, 2018, La revitalisation des abords de Sidi El Houari dans une logique de liaison : Centre ancien/ châteaux neuf / Nouvelle ville, mémoire de master en Architecture, UABT Tlemcen, p.18.

²⁴ CHOAY.F, 1992 l'allégorie du patrimoine, Paris, p.15.

²⁵ AOUCAL.H, 2013, Pour une reconnaissance politique et sociale des valeurs des abords du patrimoine bâti en Algérie. La basilique St-Augustin et ses abords à Annaba, mémoire de magistère, Université de Constantine 3, p 12.

²⁶ Ibid.

²⁷ NEYRET.R, Du monument isolé au 'tout patrimoine', Géocarrefour, col. 79/3 2004, [en ligne], le 12 mars 2008. URL : [http:// geocarrefour.revues.org/746](http://geocarrefour.revues.org/746), (consulté le 05/01/2013).

1.2.2. Les valeurs du monument historique :

Pendant 14 siècles d'histoire, plusieurs valeurs ont été attribuées au monument historique, discutées pour la première fois en 1903 par Aloïs Riegl²⁸, dans son ouvrage « Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse » ; Elles sont liées à la vocation, la singularité et l'utilité du monument...et elles se présentent comme telle :

Les 5 valeurs de base du patrimoine :

Valeur d'âge
Valeur d'art
Valeur d'usage
Valeur de matérialité
Valeur de position

Autres valeurs importantes du patrimoine :

Valeur de mémoire Valeur d'usage (de réemploi) Valeur de sacralité Valeur historique Valeur esthétique Valeur d'Authenticité Valeur d'universalité Valeur Chronologique Valeur sélective Valeur religieuse Valeur de respect Valeur nationale	Valeur éducative Valeur économique Valeur artistique Valeur de piété Valeur d'irremplaçable Valeur d'ancienneté Valeur de remémoration Valeur de contemporaine Valeur de neuf Valeur territoriale Valeur de pittoresque Valeur civilisationnelle
--	---

Figure 3: les valeurs du monument historique.
Source : Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse »

1.3 Le paysage :

« L'entourage concourt très souvent à la mise en valeur du monument, c'est l'écrin qui met le bijou en évidence » Jean-Pierre Cros-Mayrevieille.

Le paysage est l'essence des valeurs, certaines sont insignifiantes pour le monument isolé et ne s'identifient qu'avec le paysage ; Constituant le socle qui attribue du sens au monument historique ; le paysage se définit comme « tout lieu soumis au regard, c'est autant l'espace perçu que l'espace vécu » et il implique la présence d'un observateur.

Le terme a été associé à la nature typique d'un lieu, mais sa signification a évolué pour toucher même à l'urbain. On entend par paysage des espaces extérieurs, de plein air, investis par l'homme et auxquels sont attachées des valeurs propres à une société donnée, et celles issues des expériences personnelles des résidents ou des visiteurs (Zube1992)²⁹, La

²⁸ Historien autrichien du XIXe, (1858 – 1905) et théoricien de la gestion du patrimoine historique.

²⁹ GODEFROID.J, 2008, Psychologie : Science humaine et science cognitive, Ed : De Boeck Supérieur, p. 421.

définition du paysage aujourd'hui n'implique pas forcément la présence de la nature comme élément définissant, on parle de :

a. Paysage des « architectes-paysagistes » : le paysage en tant que relevant d'un concepteur, d'un créateur conscient.

b. Paysage urbain : Il signifie les tissus urbains fortement structurés.

c. Les paysages pittoresques, Les « beaux paysages », paysage culturel :

Le patrimoine paysager inclut un assemblage de composantes naturelles (topographie, hydrographie, végétation...) mais reflète aussi_ par les appropriations et modifications apportées_ l'implantation des sociétés sur un territoire, L'UNESCO aborde le patrimoine paysager en termes de « paysages culturels », Ils « représentent l'action combinée de l'homme et de la nature ».

Le paysage pittoresque constitue « une espèce de physionomie culturelle diffuse ou simplement avec une qualité visuelle particulière qui le rend précieux ».

Nous constatons que le paysage est une notion difficile à manier, elle fait l'objet de nombreuses approches, toutefois, elle est définie par un ensemble de valeurs constantes :

1.3.1. Les valeurs du paysage :

En plus de la valeur identitaire, artistique et esthétique, Le paysage présente deux nouvelles valeurs moins abordées et moins développées³⁰ :

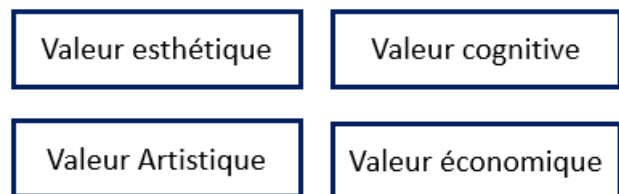


Figure 4: les valeurs du paysage. Source : *Réflexions sur le paysage : paysage et patrimoine historique.*

a. La valeur cognitive :

Le paysage possède une valeur cognitive parce qu'il conserve la mémoire des acteurs qui l'ont façonné et leurs gestes, il ne se réduit pas à l'image caractéristique d'un lieu ou d'une région, c'est un milieu vivant qui a été façonné aussi bien par l'évolution des éléments naturels que par l'activité humaine. Par conséquent, il représente l'expression symbolique

³⁰ VEYRET, Yvette et LE MAITRE Anne, 1996, *Réflexions sur le paysage : paysage et patrimoine historique.* Quelques fonctions du paysage, *L'information géographique*, volume 60, n°5, 1996, p 180. [En ligne] URL : https://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1996_num_60_5_7009.

d'un site délimité au sein d'un environnement plus large et l'expression concrète de la continuité de la vie et de l'activité humaine sur les lieux.

b. La valeur économique :

La bonne exploitation du paysage peut ouvrir des opportunités de valorisation économique et culturelle (le tourisme).

2. Le monument historique et le paysage :

Du monument historique au monument naturel³¹

Le monument historique a toujours été en évolution permanente dans son paysage, les événements et les changements subits ont fait que le patrimoine architectural qui, comprend désormais l'architecture vernaculaire ainsi que les ensembles ruraux, dépasse la simple signification d'un patrimoine isolé défini par A. Riegl.

La notion du patrimoine urbain a été proposée pour la première fois par G.Giovanoni³², il le définit comme l'ensemble tissulaire globale « entité », et non pas l'addition de monuments indépendants.

« ...Ce sont du domaine de l'urbanisme... il ne s'agit pas de mettre les monuments hors de la vie, ce serait les vouer à une mort prochaine, il faut savoir les comprendre et leur donner toujours une place vivante dans la ville vivante ». Giorgio Nicodemi

La notion du cadre urbain a été concrètement vulgarisée dans les textes en 1962, par la promulgation de la célèbre loi Malraux en France, marquant un passage du monument « isolé » aux « ensembles urbains »³³. Entre 1975-1980 l'intérêt se dirigeait, vers le paysage, englobant le patrimoine architectural, urbain et paysager, au sein de cet ensemble ; le monument historique devient monument naturel, qui aspire ses caractéristiques de son paysage.

³¹ VEYRET Yvette et LE MAITRE Anne, Op.cit.p.179.

³² GIOVANNONI. G et VENTURA. F, Vecchie città ed edilizia nuova, Ed: CittàStudiEdizioni, 1995, p. 305.

³³ AOUCAL.H, Op.cit.p 16

2.1 Comparaison entre monument, monument historique et monument naturel ³⁴:

Monument	Monument historique	Monument naturel
_ Il date des civilisations les plus anciennes autour du globe.	_ Apparue à la moitié du XIX siècle, en Europe _ Créé pour être vu et souvent même pour être regardé.	_ Pays Scandinaves 1945.
_ Il est construit pour assurer ses fonctions mémorielles ou esthétiques. _ Est un objet de <i>représentation</i> : représente un certain passé.	_ Il n'est reconnu en tant que tel qu'après avoir fait l'objet d'un intérêt de la part des spécialistes historiens, archéologues, amateurs de l'art ou architectes. _ Est un objet de <i>représentativité</i> : la ou les valeurs de la représentation historique et/ou artistique d'une communauté sont extraites du même objet existant.	_ Relève des acteurs naturels et des pratiques d'occupation du sol .
	_ Sélectionné à partir d'un contexte urbain ou rural où il occupait une fonction.	_ Un caractère évolutif qui relève des pratiques locale associées à un progrès économique et technique. _ Il butte aux attaques du temps et des hommes, le paysage est un espace vivant et donc changeant . ³⁵
	_ Reconvertie en témoignage historique sans, pour autant, avoir été construit dans un tel but.	_ De par ses composantes minérales et végétales, il se transforme également dans le temps : érosion, avancée des forêts, modification des cours d'eau, etc. ³⁶
		_ Le paysage est d'abord la résultante des actions humaines sur le milieu physique depuis des millénaires : défrichements, drainage, mise en culture, urbanisation, aménagement de terrasses, de voies de circulation, etc.

Tableau 1 : comparaison entre monument, monument historique et monument naturel Source : Auteure

La perte de valeur du monument historique :

Avec le temps, la fonction mémorielle des monuments s'est affaiblie devant sa valeur artistique ou la beauté est la victorieuse³⁷ ; De ce fait, l'esthétique du monument « l'étonnement et l'émerveillement » ont remplacé son rôle mémoriel, le monument a perdu son signe à la faveur de son signal.

³⁴ Aussi appelé « monument de nature »

³⁵ Tout monument ayant un usage contemporain qui interagit avec son paysage est appelé monument vivant.

³⁶ VEYRET, Yvette et LE MAITRE Anne, Op.cit. p 177-183.

³⁷ La notion de beauté dans l'architecture a, elle-même, connue une évolution dans sa compréhension, de la vision de la proportion et la sensibilité artistique à la vision industrielle du colossal.

Les raisons de disparition de la valeur mémorielle :

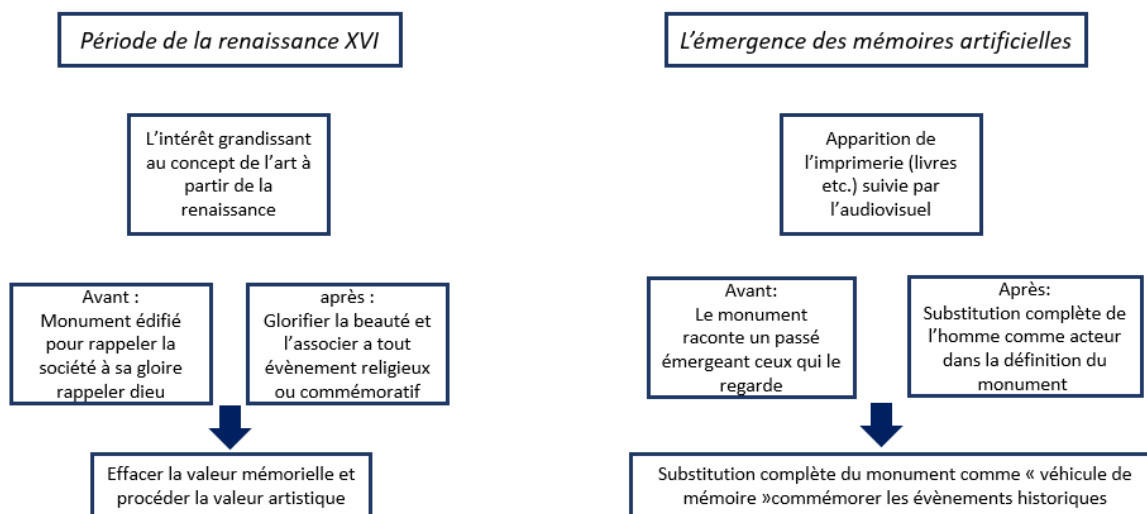


Figure 5: les raison de disparition de la valeur mémorielle. Source F.Choay.

Selon F. CHOAY, la substitution progressive de L'idéal de la beauté à l'idéal de mémoire est due à deux principales raisons : l'intérêt grandissant de la valeur esthétique et l'émergence des mémoires artificielles.

À travers les temps et sous l'influence les différentes circonstances, le patrimoine a toujours cohabité avec son paysage ; Néanmoins, face aux enjeux de la ville et aux changements qu'impose le progrès technique et les différents évènements, cette opportunité devient vulnérable et perd de sa valeur ; Cela impose une préservation de ce bien pour pouvoir l'apprécier et l'exploiter dans son intégralité paysagère et organisationnelle, comme opportunité culturelle et stratégique pour la ville.³⁸

II. La protection du patrimoine ³⁹

La protection du patrimoine est régie par :

- des **chartes** : références professionnelles dressées par des experts et contenant des orientations, critères et bases de la conservation selon l'institution ou l'école à laquelle appartiennent ces rédacteurs.
- des **accords** : entre personnes, institutions ou états (ex. chartes de l'UNESCO).

³⁸ GREFFE.X, 1999, La gestion du patrimoine culturel, Economica, p.250.

³⁹ Monument historique et monument naturel

- des lois.

1. Les abords comme forme de protection :

Définition des abords :

Définition générique :

Les abords : Ce qui environne un lieu, alentours. Synonyme : environs ⁴⁰

Définition spécifique : " *Un monument c'est aussi l'impression que procurent ses abords*"⁴¹

Les abords se définissent comme une zone de protection préservant l'environnement immédiat des monuments historiques de toute agression visuelle (destruction des perspectives monumentales), cette zone est régie par un ensemble de règles qui s'appliquent à un monument historique classé, qui par sa singularité, témoigne de la mémoire collective d'une société harmonieuse qui ne peut pas être perçus hors de son cadre spatial et esthétique.

Que protègent les abords ?

Selon un rapport du ministère de la culture et de la communication français 2012, la protection du patrimoine se fait pour tout ensemble urbains ou paysage remarquable par son intérêt patrimonial au sens culturel du terme (valeurs), notamment aux titres de l'histoire, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'archéologie. La protection s'applique aux :

1. Monuments historiques.
2. Sites historiques et archéologiques.
3. Ensembles urbains ou ruraux.
4. Secteurs sauvegardés.
5. Biens culturels immobiliers «les parcs culturels »⁴²

⁴⁰ Le site <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/abords/158> (consulté le 08/04/2020).

⁴¹ La loi de 1943

⁴² (L'article 8)

1.1 Classement du patrimoine :

La protection du monument historique implique un classement ou une inscription dans un inventaire supplémentaire ; Afin qu'il soit classé, le monument doit disposer de l'ensemble des valeurs évoquées (voir figure 03 et 04), ainsi qu'un nombre de critères qui se présentent comme suit :

1.1.1 Les critères d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire :

Fournir un dossier qui comporte les mentions suivantes :

- La nature du bien culturel et sa description.
- Sa situation géographique.
- Les sources documentaires et historiques.
- L'intérêt qui justifie son inscription.
- l'étendue de l'inscription prononcée, totale ou partielle.
- la nature juridique du bien.
- l'identité des propriétaires, affectataires ou tout autre occupant légal.
- les servitudes et obligations.⁴³

1.1.2 Les critères de classement pour le patrimoine national⁴⁴ :

- **La qualité architecturale du bien ou du lieu** et son authenticité, son caractère historique et mémorial (il est témoin d'une histoire, qu'elle soit politique, économique, sociale ou culturelle et constitue une trace symbolique et fortement représentative du pays).
- **Le critère de rareté** : sur le plan historique ou géographique.
- **Le critère d'exemplarité** : on classe à titre de témoin un exemple en tant que représentant le plus significatif.
- **L'attachement d'une population** : Il s'agit d'une notion nouvelle, celle de « patrimoine social » qui désigne les biens ou sites appartenant à la mémoire collective locale et considérés comme « à protéger » par des groupes de citoyens.

⁴³ Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel Art. 12.

⁴⁴ BENSEDDIK.H, Op.cit, p.84.

- ***Il peut enfin s'agir d'un point de repère perceptif d'une*** commune ou d'un patrimoine lié à l'histoire locale, important pour sa symbolique comme, par exemple, une maison communale ou l'habitation d'un personnage local connu.⁴⁵

1.2 Procédure d'élaboration des périmètres des abords :

La procédure d'élaboration des périmètres délimités des abords prévoit les étapes suivantes :

- La proposition d'un périmètre en se basant sur les critères visuels évoqués (*voir III*).
- L'avis de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme et de plan local d'urbanisme.
- Une enquête publique qui peut être unique en cas d'élaboration d'un des documents d'urbanisme déjà-cités et qui inclut la consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique.
- La création par décision du préfet de région.
- L'annexion au document d'urbanisme.

III. Les règles visuelles géométriques : Les critères de base dans l'élaboration des abords

Les contributions :

Le paysage impose de réfléchir en termes de perception, de représentation, **de références sociales et culturelles attachées à celui qui regarde**, il reflète une **pratique de l'espace**, c'est « *la synthèse d'une combinaison dynamique, donc instable d'éléments physiques, biologiques, anthropiques, qui font du paysage un élément unique et indissociable en perpétuelle évolution.* » G. Bertrand 1968

Comme indiqué dans les définitions de base, le monument historique et son paysage, constituent autant l'espace perçu que l'espace vécu, la délimitation des abords du bien

⁴⁵ Les critères et les modalités de classement diffèrent d'un pays à l'autre mais nous pouvons dégager les lignes générales qui caractérisent le classement du patrimoine national.

s'identifie par des critères visuels et géométriques établies dans le but de préserver les perspectives importantes ; Deux contributions majeures ont servis le développement de ce critère visuel :

- **La première contribution** était celle de l'architecte belge Victor Horta qui a établi un ensemble de lois visuelles et de principes d'harmonisation pour un traitement contemporain et non muséographique de l'« entourage » des monuments historiques.
- **La seconde contribution** était celle de Giovanni qui introduit la notion d'ambiante, intégrant la conservation des vues, des masses et des couleurs.

Ces deux contributions ont mené au développement d'autres critères visuels et géométriques du paysage⁴⁶ :

Notions de géométrie de paysage :	L'échelle	Les plans	Les axes	Les lignes	Les points	Les volumes	Les masses	Les rythmes
L'ambiance du paysage	Les formes	Les vides	Les textures	Les couleurs	/	/	/	/
Principe de conception du paysage :	Unité dans le style	Intrigue du jardin	La lisibilité	Le lien avec le contexte.	/	/	/	/

Tableau 2: Notion de géométrie du paysage (principes et ambiances).Source : Rojer Duval, 2015

1. Le champ de visibilité des abords :

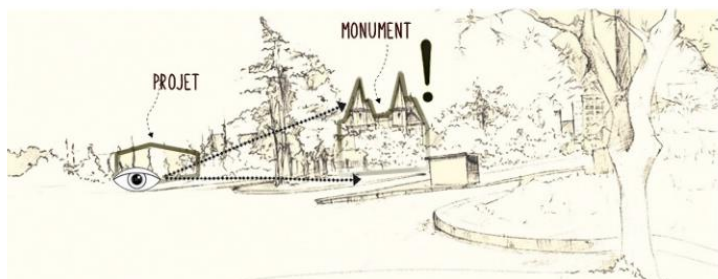
À partir des années soixante, la protection des abords a fait un tournant important par l'introduction d'un double critère géométrique et optique, constituant la notion du champ de visibilité ; le premier est celui **de la visibilité**, et le deuxième est celui **de la covisibilité**.

- **Critère de visibilité** : un élément spatial et géométrique (matérialisé par une distance de protection du champ de visibilité) qui couvre une zone aisément identifiable : le périmètre de 200 mètres et plus, sauf que la distance n'est pas le seul élément qui intervient, il fait souvent appel à un :
- **Critère de covisibilité** : destiné à limiter l'application de la servitude, il est établi lorsque la vue est significative.

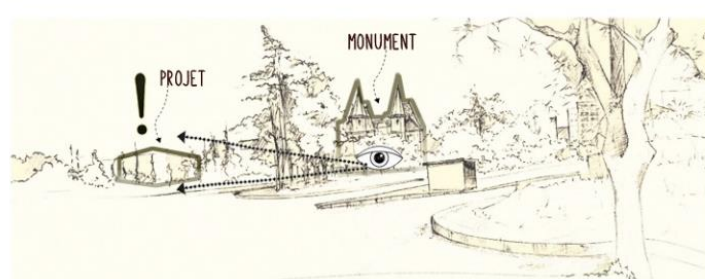
⁴⁶ Duval. R, 2015, Conception architecturale du jardin, Eyrolles, 2016. p.16-75.

1.1 Les règles de la covisibilité :

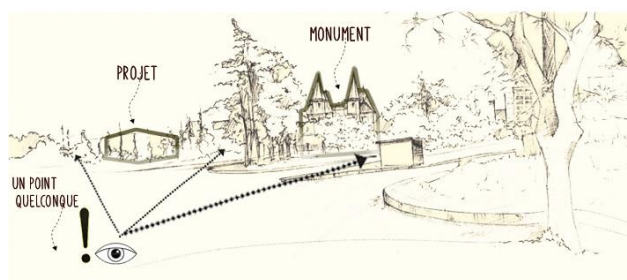
La notion de covisibilité est un aspect spécifique du champ de visibilité, il s'agit de déterminer si le monument est visible depuis l'assiette du projet (situation 1), si le terrain d'assiette du projet est visible depuis le monument (situation 2), et si la visibilité depuis un immeuble classé ou inscrit s'apprécie d'un point tiers, _conformément accessible à sa destination ou à son usage_ (situation 3). Ces situations forment les trois grandes règles de la covisibilité ⁴⁷:



Situation 1 : Du terrain on voit le monument.



Situation 2 : Du monument on voit le projet.



Situation 3 : D'un troisième point, on voit à la fois le monument et le projet.

Figure 6 les règles de covisibilité représentées sur le château Béraud, source : Auteure.

Un champ de visibilité respecté, consiste à conserver les critères visuels sur le périmètre des abords du monument historique. Étant donné que ce dernier est pris en charge par la législation Algérienne, la seule référence légitime et concrète de protection ; Il serait intéressant de comprendre sa nature de préservation à travers les lois et les textes juridiques.



Figure 7: conséquences du non-respect des règles de visibilité, Cincinnati Ohio, États-Unis. Source : Wikipédia.

⁴⁷ BENSEDDIK.H, Op.cit., p.78

IV. Le volet juridique : La seule référence de délimitation des abords en Algérie :

1. La politique patrimoniale française :

Nous évoquons la politique patrimoniale française pour deux raisons principales :

- **La première** Elle constitue une base pour la législation Algérienne.
- **La deuxième** Le style du château Béraud est inspiré des châteaux de la Loire, il s'inscrit dans un paysage important de 9 hectares, en effet, il est décisif de connaître comment est-ce que la législation française a approché les abords paysagers de ses châteaux.

1.1 Origine de la protection du monument historique, la loi 1913 :

La protection des monuments historiques en France remonte à avant 1913, à l'action de Mérimée, de Ludovic vite et de violet le duc or, la pierre angulaire, la référence permanente dans la législation française, et même Algérienne reste la loi 1913 sur les monuments historiques.

« La loi du 1913 c'est vraiment la prise de conscience que plus d'un siècle après la révolution, quelques années après la formidable mutation, la séparation des églises et de l'état était introduite au niveau du patrimoine religieux, il fallait que la république se dote d'un corps de règle qui manifeste son attachement au patrimoine et qui assure la sauvegarde de celui-ci au travers des soubresauts de l'histoire. »⁴⁸ Philippe Bélaval⁴⁹.

1.2 La protection du patrimoine naturel :

« Le paysage représente l'action combinée de l'homme et de la nature, son caractère remarquable peut être lié autant à ses composantes géographiques ou virtuelles qu'à son contexte historique ou culturel ».

La loi paysagère, 8 janvier 1993 :

⁴⁸ Centre Jean Bodin, 7 et 8 Février 2013, Journées d'études monument historique, [En ligne] URL : https://www.youtube.com/watch?time_continue=51&v=tLmH6yzK4jE&feature=emb_title. Consulté le 14/05/2020.

⁴⁹ Président du centre des monuments nationaux

La loi paysagère prend en considération le paysage ordinaire pour la première fois dans les opérations d'aménagement. Elle l'introduit dans les plans d'occupation des sols, les permis de construire, les zones de protection du patrimoine architectural et urbain, dans cette loi, on voit l'évolution considérable de la notion de paysage qui, du point de vue légal, s'étend explicitement à l'espace façonné par la société.

2. La politique patrimoniale et politique urbaine Algérienne : vers une souveraineté patrimoniale.

2.1 La signification des abords dans la politique patrimoniale algérienne de 1962 jusqu'à aujourd'hui

Inspirée principalement des textes juridiques français, La politique patrimoniale de l'Algérie indépendante est passée par quatre (04)⁵⁰ phases essentielles à la recherche de son système législatif⁵¹, en parallèle avec trois (03) phases de politique urbaine :

Nous les présentons ainsi que leurs faits marquants dans le schéma suivant :

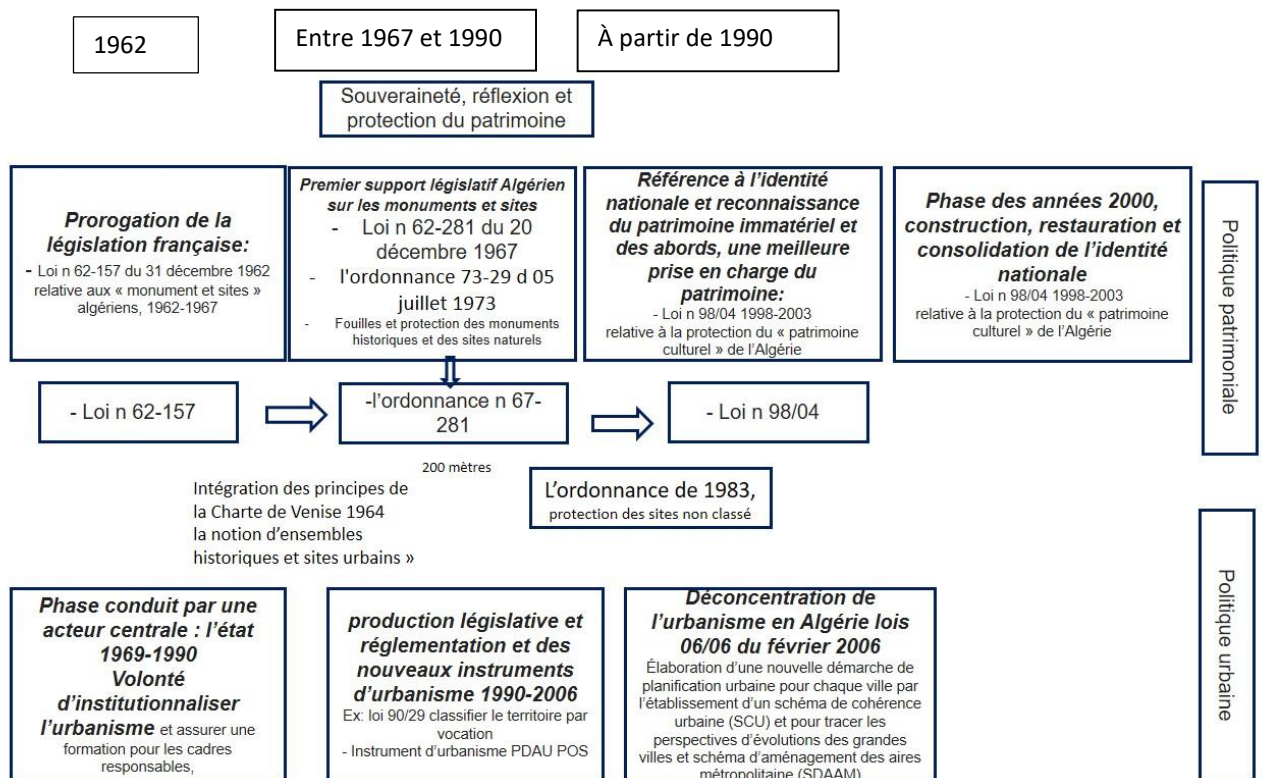


Figure 8: schéma récapitulatif des phases de la politique patrimoniale et urbaine

⁵⁰ AOUCHAL.H, Op.cit. p 95.

⁵¹ 05 phases ont été définies par les services du ministère de la culture en 2007, mais nous n'avons pas évoqué la phase coloniale (1830-1962) ? En raison de son faible apport à notre recherche.

Au cours des différentes phases, la notion de protection du patrimoine a été régit par plusieurs conditions, voici la signification des abords dans les textes les plus importants de chaque période.

En 1962 :

Cette phase est connue comme «une phase de propagation de la législation française » pendant laquelle l'Algérie a démontré une forte intention de préservation de son patrimoine en réadaptant les textes légués par le colon.⁵²

La notion des abords est absente dans cette phase.

Entre 1967 et 1990 :

Cette phase est caractérisée par « le premier support législatif Algérien sur les monuments et les sites », elle marquait un intérêt pour les fouilles, le classement et la protection des sites et des monuments historiques et naturels.

Théoriquement, la question des abords dans cette phase est focalisée sur les sanctions⁵³ en cas d'interventions pouvant agresser l'environnement des monuments et des sites historiques classés⁵⁴.

À partir de 1990 :

À partir des années 1990, l'Algérie a connu un grand changement législatif avec la venue de la Loi n 98/04 15 juin 1998⁵⁵ qui constitue _jusqu'à aujourd'hui_ la « pièce maîtresse » du système de protection des abords des monuments historiques; c'est la phase la plus importante, où l'Algérie a acquis « une identité nationale et a entériné l'importance des abords, les qualifiant comme « *une servitude de protection qui s'applique automatiquement autour de chaque monument* ».

La loi 98/04 possède cinq aspects innovateurs par rapport à ses précédentes⁵⁶ :

- une catégorisation des espaces protégés.

⁵² À travers le décret du 2 mai 1930 relatif aux monuments naturels et sites de caractères artistique, historique scientifique, légendaire et pittoresque.

⁵³ L'ordonnance n 67-281 du 20 décembre 1967,

⁵⁴ 90-78 du 27 Février 1990

⁵⁵ « La loi a pour objectif de définir le patrimoine culturel de la nation, d'éditer les règles générales de sa protection, sa sauvegarde et sa mise en valeur, et de fixer les conditions de leur mise en œuvre ».

⁵⁶ DEKOUMI. Djamel, 2017, Pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement historique bâti algérien : cas de Constantine.

- Une reconnaissance des ensembles urbains ou ruraux en tant que figure tutélaire gérée par un instrument spécifique qui est le secteur sauvegardé.⁵⁷
- Un régime de classification qui prend en charge les biens culturels immobiliers et qui est plus adapté au contexte national et dans l'esprit du dispositif international.
- La loi précise que le rayon de protection est d'un minimum de 200 mètres, peut être étendu afin d'éviter la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone » (ART 17)⁵⁸

2.2 La protection des abords dans la loi 04/98 :

- **Intervention sur le périmètre :** pour protéger les règles de visibilité, les lois exigent des dépositions pénales, sur tous les travaux effectués sur les immeubles dans le rayon des abords d'un édifice classé (ou inscrit) monument historique. Il ne peut faire l'objet d'aucune construction nouvelle, aucune démolition, aucun déboisement, aucune transformation ou modification de nature⁵⁹ qui risque de perturber les perspectives et les vues⁶⁰, sans autorisation préalable de permis de construire, permis d'aménager ou le permis de démolir;⁶¹ La même autorisation⁶² est nécessaire lorsque l'immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un parc ou d'un jardin classé ou inscrit.
- **Intervention sur le bâti dans le périmètre :** l'intervention sur les (façades, toitures, matériaux), et sur les espaces publics (traitement des sols, mobilier urbain,

⁵⁷ Il existe des décrets complémentaires de la loi 98/04 Décret NO 03-322 du 05 Octobre 2003 portant sur la maîtrise relative aux biens culturels immobiliers protégés, ce décret complète la loi 98/04 en matière de maîtrise des opérations sur le patrimoine bâti, la restauration en particulier, suivant trois missions : mission d'étude, de suivi et de publication. Et le Décret NO 03-323/324 du 05 Octobre 2003 portant sur les modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA).

⁵⁸ Pour la France, le rayon adopté est de 500m. Cette distance est en fait dictée par l'UNESCO, tandis que pour l'Algérie, elle a été fixée à 200m.

⁵⁹ Même des travaux sur les réseaux électriques, d'eau potable ou d'assainissement, sont soumis à une autorisation.

⁶⁰ ART_99.

⁶¹ L'article L621-31 du code du patrimoine.

⁶² Art 23.

éclairage⁶³) ; est strictement interdite, à titre d'exemple, La publicité dans un rayon de 100 m autour d'un immeuble classé ou inscrit.⁶⁴

V. Lecture critique de la protection des abords dans la politique patrimoniale Algérienne :

1. Les faiblesses du support juridique Algérien :

La politique patrimoniale Algérienne présente plusieurs faiblesses, relatives aux textes juridiques mais aussi à leur concrétisation.

1.1 Faiblesses du classement du patrimoine :

Bien qu'ils constituent un témoignage historique et culturel pour le pays, L'Algérie comme la France considère que les biens non classés et non-inscrits ne bénéficieront d'aucune protection, ce qui leur expose à un processus d'effacement réel, cela n'est cependant pas différent du cas des biens classés⁶⁵ où le patrimoine est toujours en risque de déclassement à cause de ces nombreuses défaillances :

- l'absence d'un document de vérification des critères de classement.
- Absence d'offices/établissements publics, chargés de la gestion et de la sauvegarde des sites archéologiques, De plus, aucune précision n'est indiquée sur les qualifications des organismes de classement.
- la société civile reste quasiment absente ; En réalité, la quasi-totalité des demandes de classement sont établies par l'état.
- La lenteur exagérée des procédures.
- Le déclassement n'est pas prévu par la loi.

1.2 Faiblesses des abords du patrimoine :

La protection des abords n'a pas été mise à jour depuis 1998, le système juridique se trouve incapable de rattraper les mutations de la ville moderne, voici les lacunes reportées lors de l'analyse des différentes lois :

⁶³ ART_100.

⁶⁴ Loi 04/98.

⁶⁵ Cas de la casbah d'Alger.

- L'absence de modalités réglementaires précises concernant le patrimoine bâti et l'aménagement de ses abords (absence d'un chapitre ou d'un article, entièrement dédié aux abords).
- La loi ne fournit pas un protocole de protection complet, (allant de l'étude et de la classification jusqu'à la délimitation et la gestion des abords), Il n'y a eu aucun exemple d'application réussi et concret de A à Z.
- Malgré leur indication dans les articles des lois, les valeurs : mémorielle, identitaire et paysagère sont quasiment absentes.
- L'absence de définition de sanction en cas de dépassements.
- Aucune précision sur les qualifications et les compétences des personnes au sein des services de contrôle technique du ministère de la culture, chargées du contrôle de tels travaux complexes et décisifs , également, aucune mention n'est fournie sur la qualification des entreprises intervenantes.
- Absence d'inclusion sociale : des 16 organismes politiques, techniques et économiques intervenantes dans la protection du patrimoine, le seul rôle – théorique_ attribué aux habitants se limite à créer une association⁶⁶.
- Les abords ne sont pas considérés comme support spatiotemporel pour les monuments et les sites historiques classés ou inscrits, mais plutôt comme un effet de classement ou d'inscription.⁶⁷
- Absence de relation de covisibilité, la loi ne donne pas dans ce cas de précisions concernant l'emplacement de l'observateur pour apprécier le monument.

Le périmètre de 200 mètres :

Il faut mentionner que le périmètre des abords en Algérie a été réduit de 500 mètres à 200 mètres, dans le but d'atteindre les objectifs de protection ; Bien que la loi 98/04 stipule que ce rayon est adapté selon la nature et l'emplacement du monument ou du site historique: mais aussi selon « l'appréciation » du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels, tous les abords sont, automatiquement, limités à 200 mètres et ne sont jamais revisités.

⁶⁶ Régie par la loi n°90-31 du 4 décembre 1990 autorisant la vie associative.

⁶⁷ Faiblesse tirée de (ART. 18).

La loi ne fournit aucune indication sur les conditions, les critères et les effets de l'étendue exceptionnelle pour la protection des perspectives monumentales, et des paysages exceptionnels représentatifs de l'identité sociale et territoriale⁶⁸, et dans la plupart des temps le rayon des abords ne figure même pas sur le POS.

VI. Quelles sont les tentatives de gestion de ces faiblesses ?

1. Flexibilité de la législation :

Pendant que l'état Algérien continue à se baser sur un support législatif obsolète, l'état français a montré des tentatives d'adaptation qui pourront résoudre la problématique actuelle des abords :

1.1 Malgré son importance, la loi de 1913 est révisable :

La législation française considère que la loi de 1913 est révisable en fonction des besoins du patrimoine, explique Philippe Belaval, dans sa réponse à la question suivante :

- Question : « La loi 1913 mériterait-elle d'être retouchée ? »⁶⁹
- Réponse : « *La loi de 1913 en réalité au cours de son siècle d'existence, n'a jamais cessé d'être retouchée reprise, enrichit. Aujourd'hui, si une évolution devait se faire sentir, ce sera certainement pour arriver à prendre en compte l'ensemble des attentes de la population, non moins forte que celle qui tourne autour des monuments historiques, du patrimoine et qui porte sur la protection de l'environnement, sur les économies d'énergies le problème de l'épuisement des énergies non renouvelables. et également aussi sur le fait que la ville doit être repensée, qu'il faut répondre à des besoins toujours nouveaux de logement, de service public, d'infrastructure et est-ce qu'au fond lorsque le patrimoine est là, ça ne va pas être un obstacle à la prise en compte de ces besoins.*⁷⁰ »

⁶⁸ Lesquelles ne sont même pas définies

⁶⁹ Question posée dans le cadre des conférences des journées d'étude du 7 et 8 février 2013 organisées par le centre Jean Bodin.

⁷⁰ Centre Jean Bodin, 7 et 8 Février 2013, Journées d'études monument historique, [En ligne] URL : https://www.youtube.com/watch?time_continue=51&v=tLmH6yzK4jE&feature=emb_title. Consulté le 14/05/2020.

1.2 Exemples de révision des lois :

Pour chaque exemple :

a. L'ancien article/loi. **b.** Sa reformulation et modification. **c.** notre analyse des changements apportés. **d.** une synthèse

-1-

a. Art. L. 621-31. – « Les abords sont délimités et créés par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale ». ⁷¹

b. Art. L. 621-31. – « L'architecte des Bâtiments de France* peut proposer, en fonction de la nature de **l'immeuble et de son environnement***, un périmètre de protection **adapté**⁷². La distance de 500 mètres peut alors être **dépassée** avec l'accord de la commune ou des **communes intéressées** ».

« La loi du 25 février 1943 **instaure l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France** sur toute demande d'autorisation de travaux à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques, qu'ils soient classés ou inscrits ». ⁷³

-Analyse -

c. *la décision d'ABF est plus décisive que celle de l'autorité compétente.

Une enquête publique est intégrée dans l'élaboration des abords !

-Synthèse -

d. Au cours des années, la législation française a modifié les autorités des acteurs participants à la protection du patrimoine en fonction de leur importance, implication et

⁷¹ Le site www.Culture.gouv.fr Les abords de MH. (Consulté le 24/02/2020).

⁷² Prise en compte des composantes du site.

⁷³ *Ibid.*

compétence, le cas de l'ABF, et du tissu social. L'enquête publique est désormais faite au moment de la protection de l'immeuble ou à posteriori dans le but de contribuer à améliorer la qualité de l'environnement du bien.

1.3 Concrétisation des changements apportés sur les périmètres de protection (expertise de l'ABF x l'intérêt public) :

Un périmètre de protection adapté :

Comme déjà constaté, Le ABF, par son expertise est apte à s'adapter aux exigences de chaque site selon une logique fonctionnelle et gestionnaire⁷⁴, le périmètre de 500 mètres peut être adapté aux réalités topographiques, patrimoniales et parcellaires du territoire, dans le but d'assurer une meilleure protection.

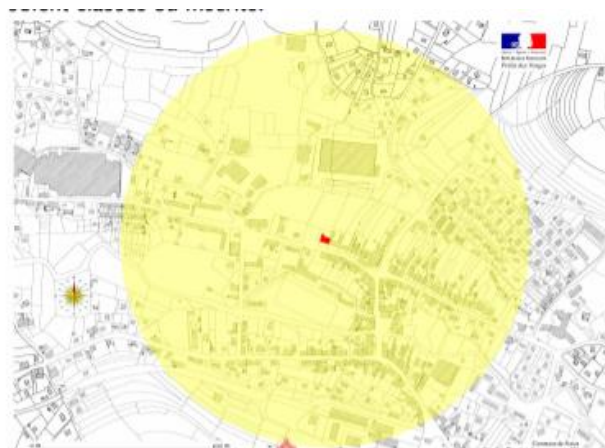


Figure 9: Périmètre de protection – Maison Masson-Wald – Fraize (88) Depuis 2000, Source www.Culture.gouv.fr.

Un périmètre de protection modifié :

Pour les abords d'un immeuble déjà protégé au titre des monuments historiques, le périmètre de 500 mètres de rayon peut être remplacé par un périmètre de protection modifié, dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision du Plan Local d'Urbanisme ou de la carte communale.

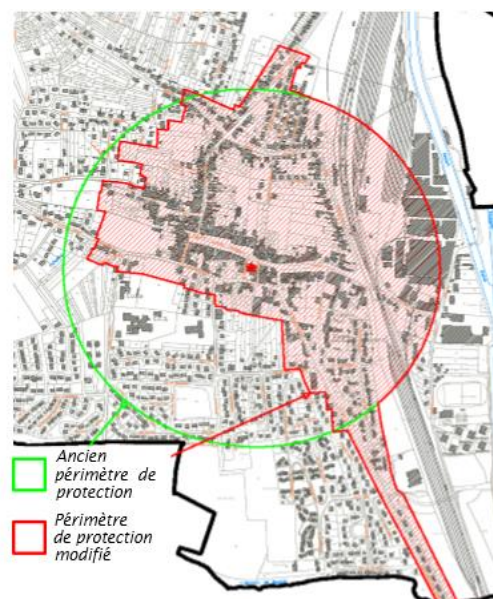


Figure 10: Proposition de Périmètre de protection modifié par la commune de Pagny sur Moselle – Maison Masson-Wald – Fraize (88) Depuis 2000,

⁷⁴ Le site www.Culture.gouv.fr Les abords de MH. (Consulté le 24/02/2020).

Conclusion

La notion du monument historique est étroitement liée à son paysage, leur symbiose est génératrice des valeurs identitaires et culturelles vécues et façonnées par la société.

La protection dans la législation Algérienne

Le support législatif a démontré son intention de protection du monument historique dans son paysage, toutefois il a échoué à expliquer et à concrétiser cette relation, les abords qu'il propose sont entièrement visuels, un espace sans vie et sans dynamique. De plus, la législation ne tient pas en compte l'attachement ou l'engagement du contexte socioculturel, ce qui a mené à la décadence de cet ensemble, générant un effet Boomerang sur la ville.

Nous pouvons dire que les lacunes concernent l'insuffisance et le manque de précision des lois, ainsi que l'absence d'un référentiel de protection du patrimoine paysager et urbain.

Dès lors, le patrimoine se trouve aujourd'hui devant deux types de barbarisme :

1. un barbarisme destructif : l'agression des abords du patrimoine, résultat du manque de restriction et de gestion.
2. un barbarisme constructif : la non qualification des organismes d'intervention et de gestion.

La protection dans la législation française, Possibilité d'intervenir et d'évoluer :

Malgré ses propres défaillances, les textes de la législation française s'adaptent à la définition des abords des monuments historiques selon les exigences de l'époque, elle tient compte des composantes de l'espace mais aussi de l'implication citoyenne, De plus, elles veillent sur les missions et la qualification des intervenants, notamment des acteurs sociaux indispensables dans ce processus. Cette prise en charge a généré moins d'agression des sites paysagers et un meilleur contrôle des imprévus « survivre la crise du paysage », ce qui témoigne la durabilité, l'efficacité et l'évolutivité des abords établis.

Classement

- Le classement doit se baser sur une étude attentive et approfondie qui prend en considération les valeurs du bien historique et les opportunités qu'il pourrait attribuer à son tissu.
- L'ouverture du classement pour les acteurs sociaux, qui cohabitent avec leurs monuments.
- Le classement seul ne suffit pas, son suivi est primordial

**CHAPITRE II : PSYCHOLOGIE COGNITIVE : ETUDE DES
COMPORTEMENTS DE L'INDIVIDU DANS SON ESPACE**

Chapitre II : Psychologie cognitive : étude des comportements de l'individu dans son espace

Introduction :

La survie du patrimoine, sa pérennisation et sa transmission, dépend pour beaucoup de son rapport à l'environnement et de son intégration dans la société actuelle ; Les abords doivent constituer une conceptualisation de cette protection et une préservation de cette relation.

L'homme vivant dans un espace complexe dont le patrimoine fait partie ; estime qu'il est prioritaire de créer un espace convenable lui permettant d'exercer ses activités et de répondre à ses besoins, que de préserver les débris du passé, éventuellement, le patrimoine et ses abords rentrent dans la vision et les nécessités de l'homme. Nous pouvons dire que l'environnement urbain, est un ***produit utilitaire de l'habitant***⁷⁵

Les abords du château Béraud, représentent l'un des témoignages des conséquences des comportements de l'homme sur son patrimoine ; Lors des premières visites sur site, une différence flagrante a été facilement constatée sur les abords, un conçu selon les règles d'urbanisme, et l'autre dégradé et complètement marginalisé, ce qui génère une impression différente sur les lieux et témoigne d'une différence de pratiques. Cet ensemble complexe d'idées conscientes et inconscientes, de croyances, de préférences, de sentiments, de valeurs, de tendances et d'aptitudes comportementales liées à l'espace, est connu par des éléments cognitifs, auxquels sont attachées des valeurs positives ou négatives qui impactent le statut du monument et la manière dont il est vu.

Ce glissement de sens qu'a engendré la forte présence de la dimension sociale nécessite une lecture complémentaire de second degré, qui dépasse le cadre des lois.

Dans ce chapitre nous nous intéressons à comprendre les comportements spatiaux entre l'homme et son paysage, Comment l'harmonie des formes, l'association des bruits et d'odeurs peuvent communiquer une impression de plénitude, de possession ou alors, au contraire, de gêne, et le questionnement le plus important est ***comment peuvent tous ces***

⁷⁵ Les tentatives des architectes et des urbanistes pour concevoir des espaces « convenables », finiront au point de départ (état initial tels imaginés et construits par l'individu), c'est pour cette raison que l'habitant reste le meilleur concepteur et organisateur de son propre espace.

indicateurs concevoir ou dégrader les abords d'un monument historique et renforcer ou affaiblir sa protection

I. Identification, compréhension et délimitation spécifique

1. L'environnement et l'espace :

« L'environnement bâti est une forme de communication verbale dont l'individu est décodeur.... C'est un moyen pour les gens d'expérimenter, valider leurs cognitions »⁷⁶.

L'environnement constitue un ensemble d'informations « de choses et d'évènements »⁷⁷, reconnues et identifiées par l'homme, tandis que l'espace représente l'aspect matériel de l'environnement, c'est une quantité appréciée comme un volume, qui se consomme et se modifie par l'occupation.

L'espace est aussi connu comme : un lieu de repère, voici quelques différences entre l'espace et le lieu

Espace	Lieu
L'espace reste large et ambigu, il faut le compléter pour qu'il soit significatif ex : espace extérieur.	Le lieu est rempli, il est vécu.
L'espace est un contenant.	Le lieu signifie l'ensemble contenant, contenu.
L'espace change au rythme du soleil.	Le lieu change au rythme de l'homme.

Tableau 3: comparaison entre l'espace et le lieu. source : Auteure

1.1 La notion des limites

Les limites de l'espace dans la ville :

À partir de la notion de l'espace qui est assez relative et subjective, se matérialise la notion des limites indiquant les règles de passage et d'utilisation, elle implique le contrôle d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité sur ce qui se passe à l'intérieur.

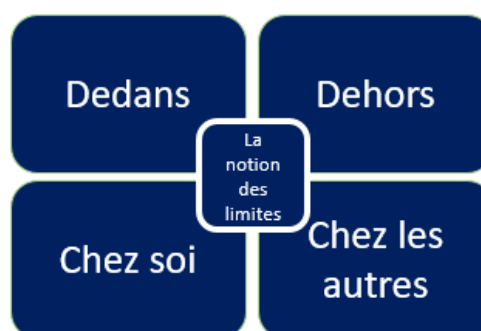


Figure 11: La notion des limites d'espace

⁷⁶ 1977

⁷⁷ Edmund Husserl

Le seuil de l'espace :

« C'est le seuil qui révèle la nature de la limite et annonce la nature des lieux ». Pierre VON MEISS.

Le seuil contrôle la perméabilité de la limite, confirme la discontinuité spatiale tout en offrant la possibilité de la franchir.

Le territoire :

L'espace délimité qui abrite un tissu social réactif à ses composantes est communément appelé : Territoire.

Le territoire signifie un marquage de l'espace et des seuils, et donc une imposition et une présence⁷⁸.

Selon cette définition, l'homme a réparti son espace sur 3 typologies de territoires :

- **Primaire** : territoire privé (lieu d'habitat, lieu de travail).
- **Secondaire** : territoire partagé, nombre limité de personnes (salle de classe).
- **Public** : territoire partagé avec des inconnus (plages).

En parallèle, on distingue trois typologies de l'espace :

- **L'espace social** : l'interprétation de l'espace varie d'une personne à une autre.
- **L'espace vécu** : « Ensemble des lieux fréquentés par l'individu ou le groupe, mais aussi des interrelations sociales qui s'y nouent » FREMONT
- **L'espace personnel** : une portion de l'espace autour de l'individu qui ne peut pas être pénétrée par autrui sans provoquer des réactions de défense.
- **Les espaces privatifs** : la privacité est un aspect important de la qualité de vie, il est primordial pour l'individu de pouvoir librement organiser et personnaliser son espace

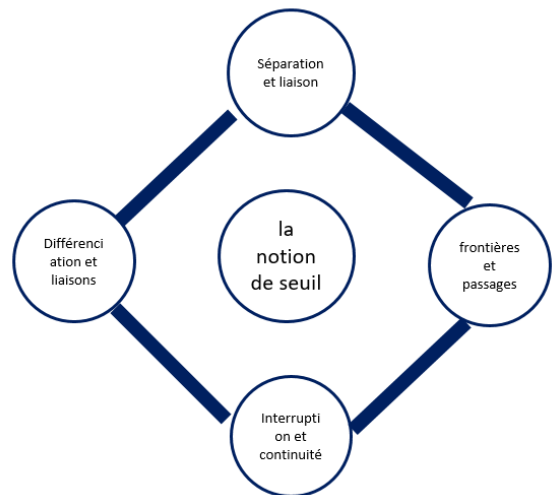


Figure 12: Les différents éléments définissant la notion du seuil.

⁷⁸ La territorialité est un concept de base dans l'étude du comportement animal, chez l'être humain, la dimension culturelle est très présente dans la notion de la territorialité.

1.2 La ville, le modèle le plus élaboré du territoire :

Étant un espace vécu et délimité, la ville constitue la forme la plus élaborée du territoire, qui nous pousse à comprendre ses fonctions et ses composantes et vérifier si elle les partage avec les abords du monument historique.

Lefebvre (1970). Affirme que La ville a trois fonctions essentielles qui la distinguent des agglomérations peu structurées. : **(1) Une fonction informatrice** : la cité est une source d'informations perpétuelles, la rue est importante, intéressante pour les gens en tant qu'émettrice d'informations, la vie urbaine est une source continue d'informations. **(2) Une fonction symbolique** : l'architecture, les monuments et le tissu urbain forment une totalité sociale et culturelle qui a sa propre histoire. **(3) Une fonction ludique** : jeux d'informations et autres jeux de rencontres.

1.2.1 Les critères d'un édifice construit dans la ville moderne :

Selon l'analyse classique de Jeffrey Pfeffer (1982), il existe six caractéristiques (exigences) d'un édifice construit dans la ville d'aujourd'hui :

1. la taille du bâtiment.
2. la qualité de l'espace sur le plan de la propreté, de la sécurité, de la décoration.
3. la flexibilité, soit la possibilité d'aménager l'espace de manière souple.
4. la structuration proprement dite de l'espace, soit la distance entre départements, personnes et services.
5. le niveau d'intimité évalué en fonction de la portion d'espace dont on dispose personnellement par rapport à celui partagé avec autrui.
6. la localisation de l'édifice lui-même, soit le prestige du site, la qualité du quartier où l'édifice est implanté, les facilités d'accès par les transports en commun et la présence de parcs de stationnement à proximité.

1.2.2 Le chez soi et les besoins de l'homme dans son environnement :

À partir des critères mentionnés, nous relevons les besoins de l'homme dans son espace et nous nous intéressons à connaître si les abords du monument facilitent l'accès à ces besoins.

Le « chez soi » ou selon le terme Anglo-saxon, « home », est l'espace d'autonomie et de liberté, c'est une expérience humaine universelle (Smith 1994) qui porte une valeur symbolique et affective autre que la valeur fonctionnelle initiale de l'environnement, constituant une forte forme de relation de l'homme avec son espace privé, il implique une manière de bâtir sa vie dans un espace géographique donné (Saegert, 1985) les dimensions qui font qu'un espace devient un « chez soi » sont :

- **la centralité** : exercer un contrôle exclusif et permanent, associé au sentiment d'appartenance au lieu (Smith 1994)
- **la continuité** : l'unité et l'ordre, stabilité et permanence.
- **la privacité** : l'intimité : le refuge, la sécurité et la propriété.
- **l'expression de soi** : « self identity » et les différences interindividuelles.
- **l'identité**⁷⁹: les relations sociales et familiales, le contexte socio culturel⁸⁰.

Ces critères délimitent les besoins fondamentaux de l'homme dans sa ville⁸¹

1. **Besoin de sécurité** : se sentir en sécurité aussi bien au sein de l'habitat qu'au sein de la ville (la qualité de refuge de cet environnement).
2. **Besoin de clarté et de lisibilité** : l'environnement doit être lisible par les individus, de manière à ce que ces derniers puissent aisément se déplacer, un environnement peu lisible perturbe les déplacements.
3. **Besoin de privacité/besoin d'interaction sociale** : les individus aspirent régulièrement la nature et la quantité de contacts avec autrui (Altman, 1975) l'environnement bâti doit rendre possible l'isolement et le repli sur soi.

II. L'évolution de la relation spatio-cognitive : la relation entre la psychologie et le comportement de l'homme

1. La perception de l'environnement par l'individu :

Dans son environnement, l'homme explore, dans un ordre sensoriel, les différentes situations, qu'il peut, catégoriser et évaluer. Cependant, la perception est

⁷⁹ Selon Proshansky 1978, Le lieu d'habitation joue un rôle important, pendant l'enfance, dans la formation de l'identité spatiale, « place identity », et d'après Noschis 1992, les souvenirs relatifs à l'environnement constitueront des points de repère auxquels sont comparées les expériences ultérieures.

⁸⁰ GODEFROID.J, Op.cit. p. 79.

⁸¹ Zeisel (1975,1981)

aussi complexe qu'une simple collecte d'informations géométriques, dans le sens où l'individu ou les groupes sociaux ne perçoivent pas les mêmes situations de la même façon, l'environnement est donc ininterprétable.

La perception de l'environnement est une représentation mentale assez relative qu'un individu se fait du monde extérieur. Elle est forgée à travers son expérience⁸², ses valeurs, ses attentes et ses préférences, en s'interagissant avec les vues, les masses, les couleurs...etc. La perception, donc, ne se limite pas aux composantes matérielles de l'espace, elle est plutôt produite par le vécu de l'individu, dans le sens où elle introduit de nouvelles variables, à l'environnement physique qu'elles soient personnelles ou culturelles connues sous le terme : **les comportements**.

D'après Amos Rapoport, il existe trois (3) sens de perception de l'environnement :

1. **Cognitif** : connaître son environnement.
2. **Affectif** : avoir un sentiment envers lui.
3. **Conatif** : décider pour agir sur son cadre physique.

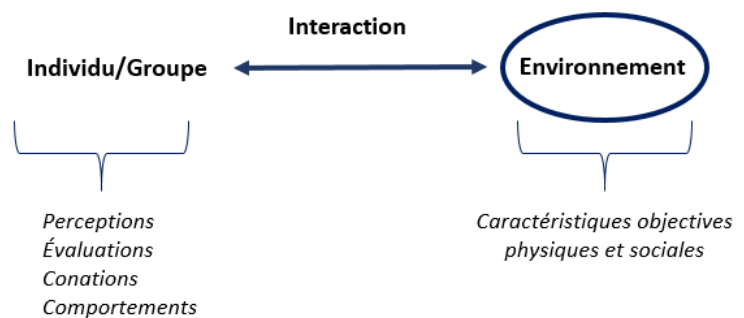


Figure 13: Interactions individu-environnement. Source : GODEFROID.J.

1.1 La conscience, origine de tout comportement humain :

Le comportement de l'habitant est lié à un concept plus grand appelé, la conscience, qui est à son tour responsable des connaissances acquises, elle a pour rôle de permettre à la personne de faire face aux différentes situations qui se présentent, soit en reproduisant des comportements déjà établis, soit en les modifiant selon les circonstances et en apprenant de nouvelles façons d'agir.

Plusieurs sciences se sont développées à partir de ce concept, voici quelques définitions :

a. Les sciences cognitives :

⁸² Basée sur l'interprétation des informations stockées en mémoire.

C'est l'étude de l'activité de connaissance telle qu'elle est exprimée lors de la perception, de la représentation du traitement, de la récupération, et de l'utilisation de l'information, pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions.

b. La psychologie cognitive :

La psychologie cognitive étudie les grandes fonctions psychologiques de l'être humain qui sont : la mémoire, le langage, l'intelligence, le raisonnement, la résolution de problèmes, la perception, l'attention et, depuis plus récemment les émotions.

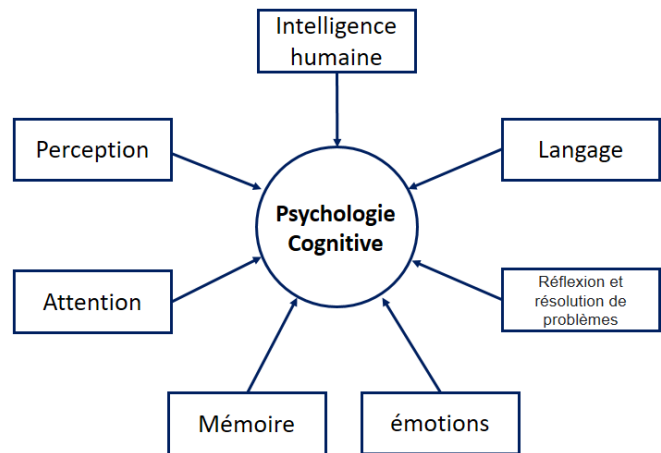


Figure 14: schéma récapitulatif de composantes intervenant sur la psychologie cognitive.

Elle part du principe que l'on peut, à partir de l'étude du comportement, en inférer des représentations, ainsi que des structures et des processus mentaux.

c. La cognition spatiale :

La cognition spatiale désigne la faculté mentale à se représenter l'espace, à manipuler des informations spatiales et à utiliser des concepts relatifs à cette notion.

2. Les perspectives de la psychologie spatiale :

La perception de l'environnement est le résultat d'un processus de conduite comportementale expliquée différemment selon 5 perspectives :

a. La perspective gestaltiste : « Le tout est différent de la somme des parties »⁸³

D'après l'école de gestalt, la perception d'un objet ne dépend pas de ses éléments constructifs, mais

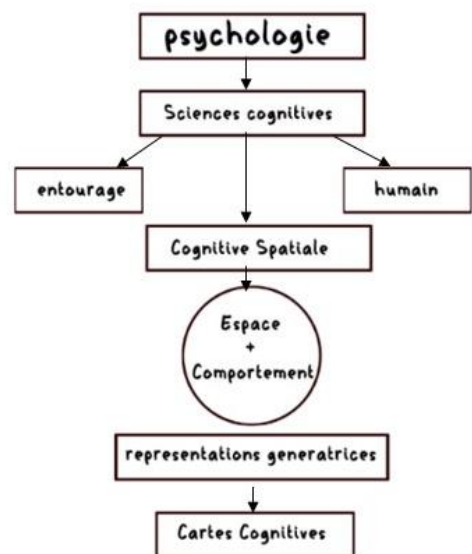


Figure 15: schéma montrant l'origine de la cognitive spatiale. Source : Auteure

⁸³ GODEFROID.J, Op.cit. p. 293.

de sa configuration qui constitue le résultat d'interaction non consciente opérée par le cerveau.

La perspective gestaltiste refuse toutefois l'idée de l'existence d'une organisation préalable de l'esprit⁸⁴

b. La perspective écologique : elle s'inscrit également dans la même approche que la perspective gestaltiste, dans le sens où elle constitue une prise d'information organisée, la perception se développe dès lors par enrichissement progressif, en fonction de la maturation du système sensoriel.

c. La perspective inférentielle.

d. La perspective phénoménologique.

e. La perspective cognitive.

2.1 Les branches de la psychologie cognitive :

Ce qui nous intéresse dans la synthèse des perspectives c'est de définir les instruments spécifiques, et les méthodes les plus adaptées à l'établissement des abords de notre cas d'étude. Pour cela la perspective cognitive comporte deux branches fondamentales :

2.1.1 Psychologie scientifique : (la psychophysique)

La psychologie scientifique s'intéresse uniquement à tout ce qui est concret, mesurable et relatif, à la description et à la quantification des comportements tels qu'ils sont émis dans une situation donnée⁸⁵.

Les émotions peuvent être réparties selon diverses dimensions dont principalement deux, à savoir d'une part leur valence émotionnelle, qui permet de distinguer les émotions

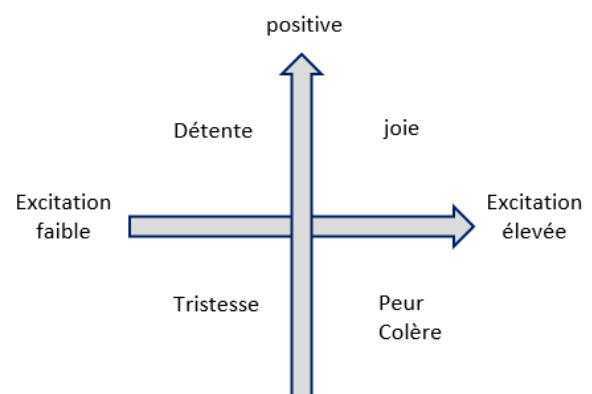


Figure 16: Les dimensions de l'émotion (selon Russell et al, 1989). Source : Psychologie : Science humaine et science cognitive.

⁸⁴ Le psychologue britannique Gibson (1966, 1979)

⁸⁵ Selon Watson 1924.

agréables et des émotions désagréables et leur niveau d'activation qui peut être faible ou élevé. (Figure 18)

La psychologie scientifique se divise en deux :

a. La psychologie sociale :

Ce sont les éléments informatifs, cognitifs, normatifs, croyances, opinions, véhiculés par la société et partagés par un groupe sociale, qui a pour but de la rendre significative.

La psychologie sociale vise à comprendre et à expliquer comment un aspect du contexte social plutôt qu'un autre facilite l'apparition d'un comportement donné, elle cherche également à montrer comment les sentiments et les pensées sont, en grande partie, le produit de l'influence que les individus exercent les uns sur les autres.⁸⁶

b. La psychologie environnementale

La psychologie environnementale⁸⁷, consiste à analyser chaque problème concernant les interrelations de l'individu avec son environnement ; les analyses ne se font qu'in situ en tenant compte de l'histoire personnelle de l'individu et de la relation avec autrui.

Elle permet de fournir un cadre de référence théorique, une méthodologie et des instruments particuliers, permettant d'analyser les perceptions, les attitudes et comportements dans une situation particulière.

Le corpus de connaissance en psychologie environnementale se structure autour de trois approches classiques :

1. l'environnement en termes de conditions physiques et sociales auxquelles l'individu est exposé, études des causes et d'effets, physiques et interpersonnelles : densité etc.
2. L'environnement comme l'objet de perception : l'évaluation des représentations de l'environnement naturel ou construit, et l'évaluation des émotions dégagées.
3. L'environnement en termes de relations au lieu de vie : concept de privacité, relations interpersonnelles, d'appropriation d'identification etc...

⁸⁶ GODEFROID.J, Op.cit. p. 293.

⁸⁷ Tantôt considérée comme une branche de la psychologie sociale, tantôt comme discipline indépendante.

3. Comportement envers l'environnement spécifique

En somme, les comportements au sein de l'environnement se basent sur deux variables :

1. des dimensions temporelles, historiques et culturelles.
2. des opportunités qu'offre l'espace : Potentiels/Perçues/Utilisés/Suggéré/Ressources.

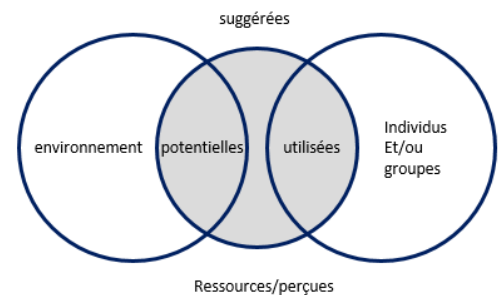


Figure 17: les différents types d'opportunités. Source : Psychologie : Science humaine et science cognitive.

3.1 Les sites comportementaux « behavior setting » :

Le terme de « Behavior setting » que l'on peut traduire par « site comportementale » est le résultat d'un comportement collectif et individuel formé précédemment, caractérisés par des frontières spatiales et temporelles, interagissant dans une séquence ordonnée.

Les schémas comportementaux

Ils représentent les comportements de l'organisation adaptée, lorsque les individus quittent le lieu, L'environnement physique reste le même, mais le site comportemental n'existe plus, puisque les schémas comportementaux ne sont plus présents, il suffit de modifier un seul des deux éléments (soit le schéma comportemental, soit l'environnement physique) pour que le site comportemental soit différent.

À titre d'exemple, de nombreux comportements peuvent apparaître dans une structure composées de 4 murs d'un plafond et d'un plancher, mais si cette structure est une salle de classe, les comportements qui apparaissent, seront différents de ceux observés dans une église ou une usine ; Un site comportementale génère plusieurs schémas comportementaux, et il est caractérisé par : Undermanning, Overmanning, ce qui se traduit en français en : Dépeuplement, surpeuplement.

III. L'introduction de la psychologie spatiale dans la délimitation les abords

Les causes des dépassements sur les abords vues par la psychologie spatiale :

L'appropriation de l'espace, origine des mutations des comportements :

« S'approprier un espace construit consiste à pouvoir ajuster l'espace objet et l'espace représenté ».

Pour Graumann, c'est une projection de la conduite humaine sur l'espace qui peut se réaliser de plusieurs manières, par : le regard, l'aménagement, la restructuration, la délimitation, et l'exploration, et s'étend à une modification des règles et des limites selon le besoins individuels et collectifs.

L'appropriation de l'espace est définie par le type du schéma comportemental, elle est caractérisée par trois (3) notions importantes l'appropriation, l'attachement, et l'enracinement

1. Les troubles cognitifs : les Seuils de la cognition spatiale

Lors de la perception de l'environnement, les individus peuvent être confrontés à des niveaux de stimulations très différents, limités par la notion du seuil de la cognition spatiale ; Défini comme la valeur limite au-delà de laquelle la stimulation physique, sensorielle peut provoquer un effet donné.⁸⁸

Il existe plusieurs types de seuil :

1. **Le seuil physiologique** : est déterminé génétiquement et n'est appelé à se modifier avec l'âge ou d'autres facteurs physiologiques.
2. **Le seuil perceptif** : il est beaucoup plus variable, il dépend du niveau d'éveil du cerveau.
3. **Le seuil de la reconnaissance consciente.**

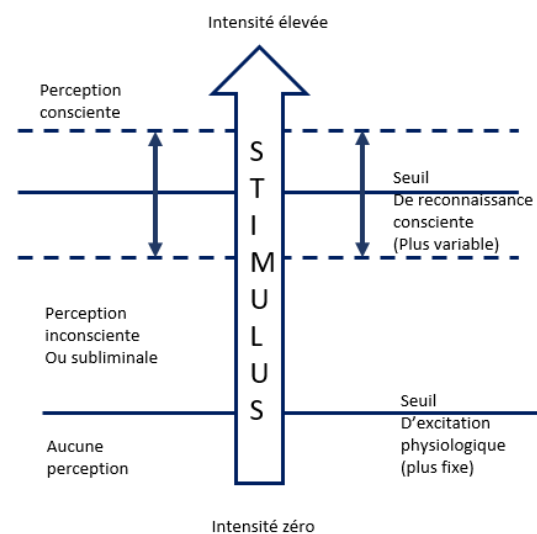


Figure 18: les niveaux du seuil (source : Psychologie : Science humaine et science cognitive)

Les stressseurs environnementaux :

« Le stress est une interaction entre les variations situationnelles et la vulnérabilité individuelle ». Forsman 1983.

⁸⁸ Le site www.actu-environnement.com.

Pour l'homme, les stressseurs environnementaux sont tout fait qui « interrompt un comportement en cours », induisant à une mutation dans le comportement normatif issu du respect des règles générales qui gèrent la ville, c'est un processus de simulations environnementales négatives susceptibles d'avoir des effets nocifs sur l'environnement.

Les types de stressseurs environnementaux :

Nous pouvons dire que toute condition environnementale physique dépassant le seuil de tolérance de l'individu produisant des réactions psychologiques telles l'intensité, la rapidité du changement, La soudaineté, fonctionnent comme facteurs de stress, et c'est un caractère commun des aires urbaines mal planifiées.

Les stressseurs environnementaux se divisent en deux (2) grandes catégories :

1. **stressseurs interpersonnels (comportementaux)** : la densité et tout ce qui en résulte.
2. **stressseurs physiques** : dont les effets sont imputables aux conditions objectives.

Le bruit, la chaleur, la pollution atmosphérique.

1.1.1. Le bruit :

Le bruit est une « émanation sonore non désirée », cette définition suppose :

Une composante physique dans la mesure où le bruit doit être perçu par l'oreille humaine, et **Une composante psychologique voire cognitive** qui le désigne comme indésirable, notamment en raison de son caractère irritant et perturbant.

Le bruit est dit gênant quand il masque l'information nécessaire pour accomplir une tâche⁸⁹, son degré de gêne dépend de ses caractéristiques physiques : intensité (dBA), fréquence, périodicité, durée et prédictibilité ; Frakenhauser et Lundberg (1977) montrent que les sujets qui ont été exposés à un bruit intense réalisent ensuite des performances inférieures lorsqu'ils sont à nouveau soumis à ce même bruit.

On note que le niveau de bruit augmente avec la taille de l'agglomération, ce qui nous mène vers la deuxième condition physique :

⁸⁹ Moser et James 1983

1.1.2. La densité :

La densité représente une contrainte environnementale dans la mesure où elle empêche certaines options comportementales, en réduisant la liberté d'action de l'individu ; les effets négatifs de la densité sont dus à la multiplication des contacts sociaux qui rend difficile le contrôle des interactions. Milgram (1977) souligne les différences observables entre les individus résidant en Ville et les résidents ruraux, les individus urbains démontrent un comportement généralement brusque et défensif, et une relative insensibilité à la détresse d'autrui⁹⁰.

Densité spatiale et densité sociale :

McGrew 1912 et Loo 1972 font une distinction entre la densité sociale et la densité spatiale la première indique le nombre d'individu dans un espace donné, et la deuxième est liée à l'espace qui varie à nombre d'individus constant.

2. La fatigue cognitive comme coût d'exposition au stress « impuissance acquise » :

L'exposition chronique à des simulations environnementales stressantes « densité humaine, bruit, pollution etc... » constitue une vraie menace pour la liberté individuelle, elle incite à des tentations de résistance et de reprise de contrôle de la situation, qui se traduisent chez l'individu par des réactions émotionnelles négatives, une fatigue cognitive, empêchement d'atteindre les buts, ou de l'inconfort connus sous le terme d « *impuissances acquises* »⁹¹.

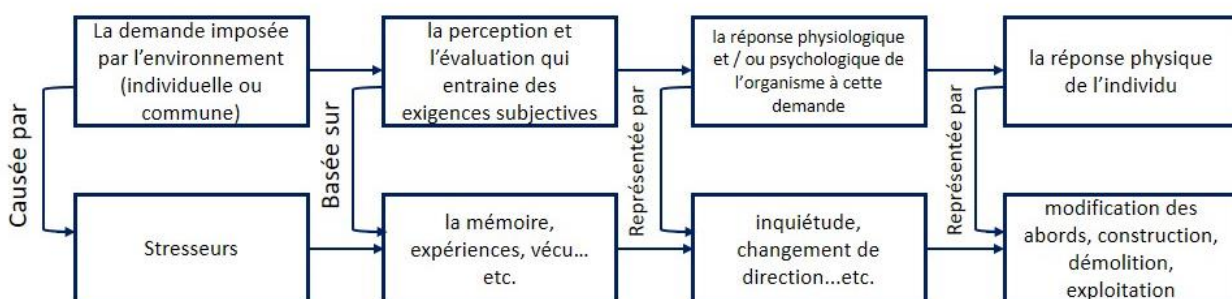


Figure 19: le processus de l'expérience du stress environnementale. Source : Auteure

⁹⁰ L'exposition temporaire à une forte densité ne diminue pas la sensibilité de l'individu à la densité, cependant, l'exposition chronique à un environnement à forte densité augmente la tolérance (Sundstrom1978)

⁹¹ (Glass et Singer, 1972 : Cohen, 1978, 1980).

L'environnement devient perçu par l'individu comme l'empêchant d'atteindre son but :

Le degré de stress est mesuré selon un classement de 6 dimensions :

1. ***le degré et l'ampleur selon lesquels les perturbations*** d'origine environnementales sont identifiables, et s'imposent au sujet.
2. ***Les stimulations environnementales*** peuvent être classées selon leurs valeurs positives ou négatives pour l'individu.
3. ***Le degré de contrôlabilité d'un environnement stressant.***
4. ***La prédictibilité de l'élément stressant***
5. ***l'importance de la source de stress*** pour identifier et résoudre le problème
6. ***La périodicité et la durée des conditions environnementales.***

L'homme a tendance à se comporter violemment face à une situation incompréhensible. Pour illustrer la frustration résultante de l'impuissance acquise causé par les stressseurs environnementaux, nous prenons l'exemple d'un appareil téléphonique, réaction d'une agression instrumentale vers une agression hostile, le même principe est projeté sur l'échelle du bien et de ses abords⁹².

3. Processus de régularisation : réadaptation, contrôle et prévisibilité :

Dans le but de régulariser et rééquilibrer son système cognitif, l'individu recherche un niveau intermédiaire de stimulation optimale, en adaptant un processus à deux (2) étapes : l'adaptation, la contrôlabilité (contrôler et prédire)

3.1 Comportements adaptatifs aux contraintes environnementales :

3.1.1. Comportements adaptatifs au bruit :

Cohen et ses collaborateurs (1980) ont montré qu'une des manières de faire face à un environnement bruyant est d'ignorer le stimulus en question !

⁹² Conduisent à une perception erronée des abords, ou entraînent des réponses conflictuelles.

3.1.2. *Comportements adaptatifs à la densité :*

L'adaptation à la densité consiste en une « réorientation de flux » elle se fait par deux types de manipulations expérimentales : soit l'augmentation du nombre d'individus dans un même espace, soit la diminution de l'espace disponible pour le même nombre d'individus)⁹³ .

3.2 La contrôlabilité des conditions environnementales

3.2.1 *Le contrôle*

« Les individus doivent être capable d'apprécier leur possibilité de contrôle, sinon les bénéfiques sont équivalents à ceux dus à l'intervention du hasard ». (Fisher 1986)

Au-delà de la simple adaptation au stress qui consiste à coexister avec les conditions environnementales, l'individu peut « les contrôler ».

La contrôlabilité traite le déséquilibre du système, c'est une notion qui se projette dans le future, en l'occurrence, la capacité à raisonner au-delà du propre cycle de vie de l'individu et d'agir en faveur des générations à venir⁹⁴. Ce qui permet de prédire non seulement les conséquences de l'exposition aux stressseurs environnementaux mais également les actions à mener face à une situation contraignante.

En psychologie, l'organisme naturel comportemental de l'homme est capable d'assurer un équilibre en gardant le milieu stable, cela est connu sous le terme de l'Homéostasie⁹⁵.

Dans l'espace, si l'individu croit avoir une influence sur la situation, cela entraîne une réduction des effets négatifs de la stimulation stressante (Glass et Singer, 1972) ; Plus un individu estime qu'il peut contrôler son environnement, plus ses comportements adaptifs sont efficaces.

⁹³ GODEFROID.J, Op.cit. p. 33.

⁹⁴ Ibid. p.35

⁹⁵ Elle signifie à la base le processus naturel par lequel un organisme maintient constance à rétablir l'équilibre et protège les cellules des changements dans l'environnement extérieur au corps, elle se devise en trois (3) phases, Récepteur (capteur), Centre de régulation et enfin Effecteur.

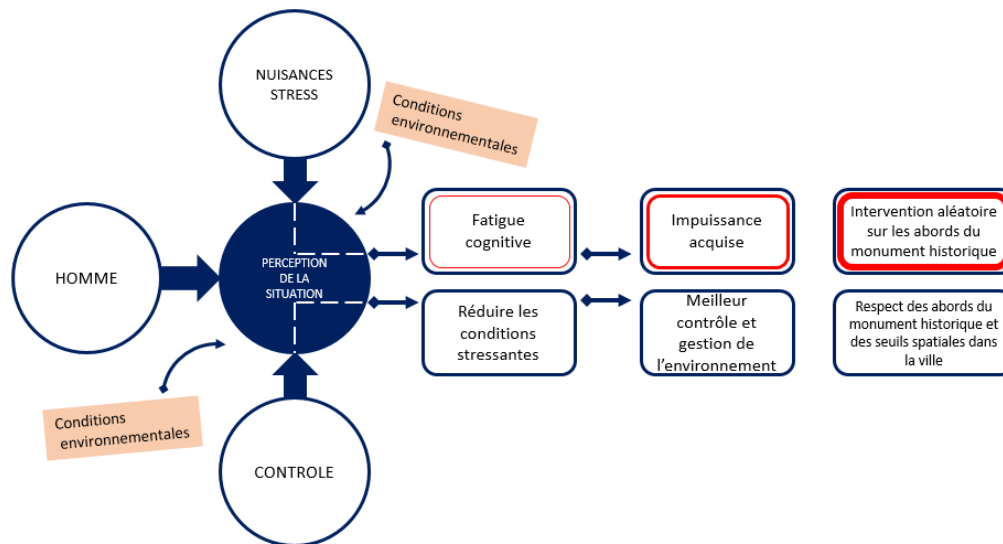


Figure 20: Le contrôle de l'espace privé et son impact sur la configuration des abords. Source : Auteure

3.2.2 La prévisibilité :

La maîtrise des situations difficiles dépend principalement de la préparation de l'individu à surpasser les défis auxquels il est confronté, et doit être en mesure d'élaborer des plans d'actions personnalisés pour s'adapter et contrôler les changements constants dans son environnement.

4. Le bien-être et le confort spatiale : indicateur du contrôle et de gestion de l'environnement :

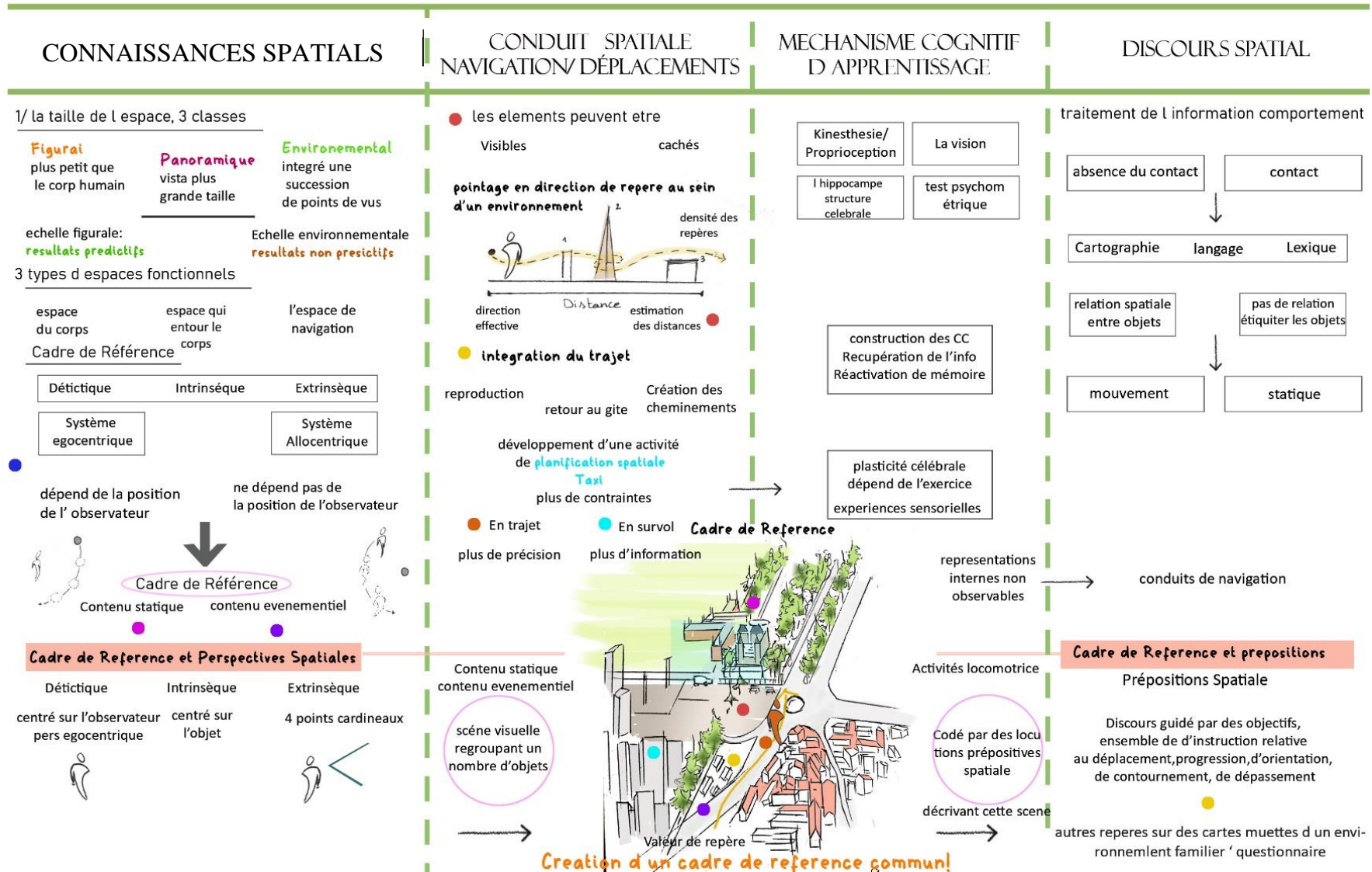
Le confort constitue une partie intégrante du contrôle, en plus des indicateurs référentiels qu'il donne sur les stresseurs environnementaux, c'est un concept lié à la relation de l'homme avec son espace qui lui aidera à classer ses besoins lors de la reprise de contrôle.

Trois grandes dimensions peuvent être dégagées de la notion du confort, entendues sous l'angle de deux acceptions, physique et social :

1. **Le confort matériel** : lié à la satisfaction des besoins primaires et matériels (confort physique, lumineux, thermique, visuel, olfactif).
2. **Le confort esthétique subjectif** : relatif aux personnes (déterminé par une enquête)
3. **Le confort social.**

5. Le schéma récapitulatif de la cognitive spatiale : perception et comportements :

LA COGNITIVE SPATIALE



Conclusion

Avant qu'ils soient un ensemble de règles étudiées et révisées, Les abords du monument historique sont avant tout une délimitation matérielle de l'espace dans la ville, générée par des seuils, ils constituent des surfaces, des formes et des volumes possédant des caractéristiques sensorielles : des textures couleurs...etc. ; que l'homme détecte et enregistre sous forme d'expérience associée à son histoire personnelle, ses émotions, ses valeurs et exprimer par un comportement relatif.

L'étude des comportements générés par cette relation est faite par le biais de la psychologie de l'espace « psychologie spatiale », une science qui s'intéresse à étudier la perception, la représentation de l'environnement, ainsi que l'utilisation de l'information fournie par le comportement humain, pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions.

La question de la perception d'espace et des comportements qui lui sont associés devrait occuper une place privilégiée dans l'étude du patrimoine, pour la raison qu'elle permet d'observer directement et concrètement les événements dans leur terrain. Elle fait appel à une étude exclusive in situ des abords du monument ; qui implique un contact direct avec les composantes pour comprendre leurs caractéristiques et leur signification par rapport à l'habitant et à la ville, un niveau de détails qui n'est pas tenu en compte par la législation.

Pour qu'ils soient préservés et appréciés par l'ensemble de la communauté, les abords doivent répondre aux besoins de l'habitant et de la ville, et constituer des aires convenables contrôlables et prédictibles avec un minimum de stress environnementaux.

**CHAPITRE III : ÉVOLUTION DES ABORDS DU CHÂTEAU BERAUD, CAS
D'ETUDE.**

Chapitre III : Évolution des abords du château Béraud, Cas d'étude

Introduction :

Dépassant le cadre d'héritage, le patrimoine constitue une partie intégrante de la ville grâce à ses valeurs, il tisse des liens identitaires forts avec son tissu et témoigne d'une histoire qui dépasse les limites de sa parcelle, il valorise le paysage qui l'entoure et lui permet de traverser le temps, participant aux défis d'actualité et à la restauration de la qualité spatiale.

Le château Béraud situé dans la banlieue d'Alger aux limites d'El Achour, ne fait pas exception. Une œuvre à cachet pittoresque qui, depuis plus d'un siècle intrigue le passager et le visiteur, il demeure encore l'un des édifices mystiques légués par le colon français ; Malgré son implantation dans une zone à forte croissance, le château domine avec un territoire de 9 hectares de vignobles qui marquent ses alentours, permettant d'attribuer une qualité paysagère pour ses habitants.

Malheureusement, avec les résidus de l'exode rural et de l'explosion démographique suivis par une négligence de la part des autorités, et une méconnaissance de la part de la société, ce site regorgé de potentiel a dû céder des morceaux précieux de son territoire pour le béton et l'extension. Aujourd'hui, il témoigne d'un dialogue mémoriel fort de dualité entre la ville et la campagne, entre ancré et négligé et entre accessible et traversé.

Visuellement, il est perceptible que depuis quelques angles limités, un problème majeur de perception est né ; qui était d'ailleurs renforcée par la fonction actuelle très réservée, une école des non et malvoyants.

La situation n'a de cesse de s'empirer, la dernière restauration du château qui a eu lieu en Février 2020, ne prenait pas en considération la stratification historique de l'édifice, ni son tissu environnant et sa fonction fortement concernés, une restauration très restreinte qui se limitait à un diagnostic in situ, et quelques avis du personnels.

Ce manque d'expertise envers ce type de vocations sensibles a rendu le château de plus en plus renfermé et introverti, causant un étouffement de ses abords, ce qui se contrarie avec son idée principale de construction.

Résidante aux alentours de cette belle œuvre depuis toute petite ; je la voyais chaque année démangée petit à petit par l'extension urbaine, perdant de son charme et de son image. Les rues sont devenues moins larges, voir même inexistantes, les vignobles sont morts et le champ n'est plus accessible ; je me sentais toujours concernée par sa protection, surtout après avoir intégré le domaine.

Les pages à venir vont porter sur l'analyse d'une architecte poussée par un sentiment d'appartenance et d'attachement d'une habitante, pour éclaircir les valeurs fondamentales du château dans l'intention de le classer et de gérer ses abords, nous vous présentons le déroulement du chapitre dans le schéma suivant :

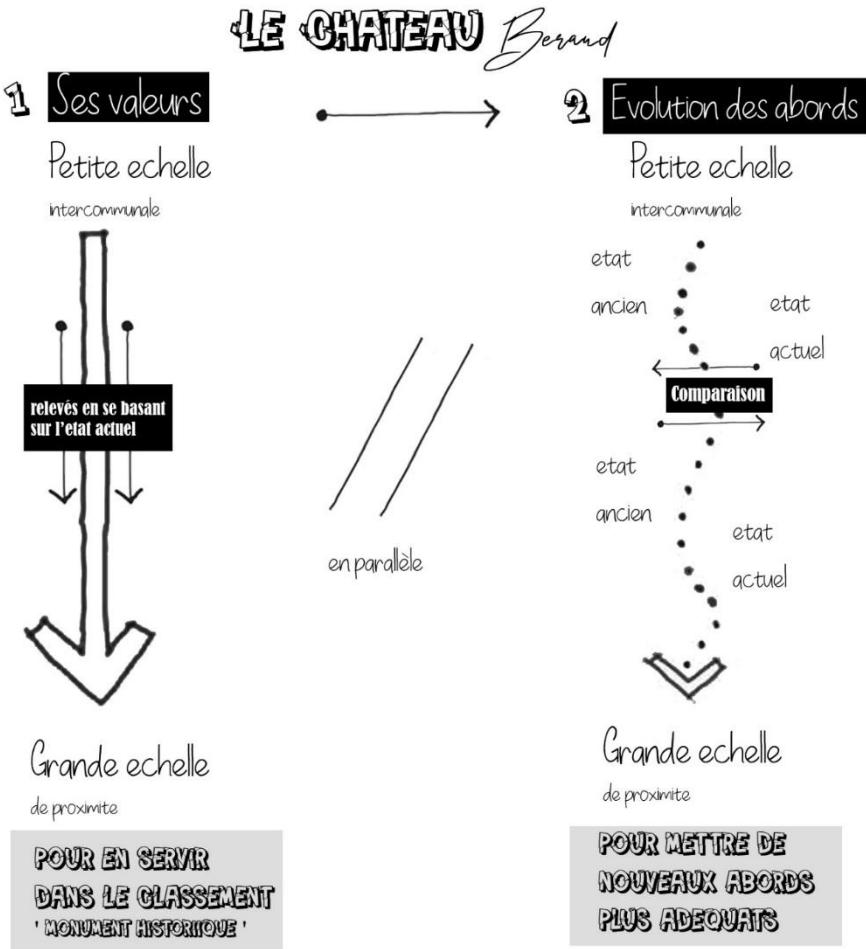


Figure 21: Schéma montrant le déroulement du chapitre. Source : Auteure

Le Château Béraud, le joyau perdu :

Avant d'entamer l'analyse urbaine et architecturale du tissu, voici deux descriptions du château dans deux périodes différentes, indiquant la gravité de la mutation qui a touché ses abords.

1. Description du château Béraud, fourni par Mme LANGRAND Suzanne 1949 :

Pour son mémoire de Doctorat en Médecine, **Mme LANGRAND Suzanne** (Annexe 02) présentait une recherche sur le préventorium Béraud « préventorium entre 1890 - 1960 », dans lequel elle a souligné son potentiel urbain et architectural contribuant à la guérison des enfants tuberculeux, voici son témoignage.

« Au sommet d'une colline du Sahel Algérois, non loin de Draria, le château Béraud domine une campagne verdoyante. Au fond d'une allée bordée de grands eucalyptus et de palmiers. Il accueille le visiteur avec un faux air de château de la loire ». LANGRAND Suzanne. 1949



Figure 22: Château Béraud en période de Préventorium 1940. Sources luc Dessault.

2_ Description du château Béraud, fourni par Melle, Gaci Intissar 2020 :

Description :

« L'image que je garde du château ou comme on l'appelait -d'après mon père-« le château du président » remonte à très longtemps. Très imposant qu'il soit, il a fait partie intégrante de mes souvenirs d'enfance, moi qui faisais souvent la navette avec ma famille entre Beni Messous et Baba Hassen. En passant par El Achour, on guettait toujours son apparition grandiose entre les champs. Avec mes yeux d'enfant, je le voyais trop grand, immense, il avait l'air supérieur par rapport à ce qui l'entourait tout en étant en contraste avec l'ambiance qui régnait autour .Le château avait l'air enfouie dans la verdure, trop loin par rapport à sa position réelle, on ne voyait que les tuiles bleues qui me semblaient « aigues » menant d'une précision et d'une perfection irréprochables. De l'extérieur, le champ était protégé par un grillage, le fait de ne pas pouvoir y accéder nous attristait, toutefois, notre père nous faisait plaisir en garant le voiture juste à côté afin de récolter les framboises vertes

qui poussaient au-delà du grillage. Actuellement, je trouve que l'endroit est devenu beaucoup plus bruyant qu'on ne prête presque pas attention au chef d'œuvre classique qui s'y retrouve, d'autant plus qu'il est négligé et non entretenu. » GACI Intissar. 2020



2010



2020

Figure 23: abords du château Béraud entre 2010 et 2020. Source : www.skyscrapercity.com, Auteure.

En 2020, voici comment le château aurait été décrit par Mme **LANGRAND Suzanne** :

« Au sommet d'une colline du Sahel Algérois, (1) non loin de Draria, le château Béraud domine une campagne (2) verdoyante. Au fond d'une allée bordée de grands eucalyptus et de palmiers(3). Il accueille le visiteur (4) avec un faux air de château de la Loire »

- (1) *Au sommet d'une colline du Sahel Algérois* : la morphologie n'as pas changé ;
Cependant, on ne peut plus facilement repérer les collines à cause des terrassements et des modifications résultants du nouveau bâti.
- (2) *domine une campagne* : El Achour est devenu plutôt une ville suburbaine, plutôt qu'une campagne.
- (3) *de palmiers* : leur nombre a considérablement diminué, ils ne sont concentrés qu'au périmètre très restreint de l'édifice, émergés dans l'allée verdoyante, leur perception est devenue impossible à partir des abords, sachant que la possibilité d'accès à l'école est difficile si la personne ne représente pas un parent ou un personnel.
- (4) *Il accueille le visiteur* : il est presque non perceptible par le visiteur.

I. Les Échelles de la lecture :

Nous proposons une étude graduelle qui se résume en trois échelles spatiales complémentaires, *Échelle territoriale*, *Échelle intermédiaire* et *Échelle de proximité*, dont chacune :

- Révèle des valeurs du monument historique.
- Correspond à un niveau différent d'intervention sur les abords.



Figure 25 : Échelle territoriale



Figure 26: Échelle intermédiaire



Figure 24 : échelle de proximité

Échelle territoriale : établir une lecture historique et urbaine du territoire intercommunal (Draria et El Achour) dans le but de comprendre le contexte de fondation du château.

Échelle Intermédiaire : l'analyse du cadre urbain paysager du château, nous permettra de relever son potentiel et ses contraintes permettant de suivre l'évolution des abords.

Échelle de proximité : nous avons eu recours à l'échelle de proximité, qui nous offrira l'opportunité d'exclusivement étudier le domaine Béraud, et d'analyser les modifications qu'a subie au fil du temps.

1. Échelle territoriale :

I. Valeur du site, de position

1.1 Étude géographique :

Climat et hydrographie :

Le climat de Draria, peut se classer dans les « climats neutres⁹⁶, un sol sec et bien drainé, la région est abritée de vent grâce à l'orientation des collines ; Toutefois, le château est protégé par d'immenses arbres.⁹⁷.

1.2 Étude historique :

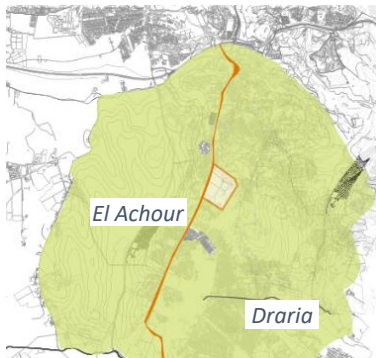
Origine de construction :

Considéré à priori comme une résidence de plaisance, Le château a été construit en 1886 par Achille BERAUD, l'un des maires de Draria de l'époque coloniale ; d'après d'autres sources, il a été construit sous ordre de Napoléon III⁹⁸, mais cela a été infirmé par l'arrière descendant de m. Béraud qui a visité l'édifice en 2019.

Le château Béraud s'étend entre deux territoires importants, Draria et d'El Achour, un terrain qui a constitué l'un des premiers noyaux coloniaux de l'extension vers la périphérie d'Alger, l'étude historique qui suit est établie dans le but de comprendre le contexte de naissance du château et d'analyser l'évolution de son territoire.



Figure 27: échelle territoriale. Source : Auteur



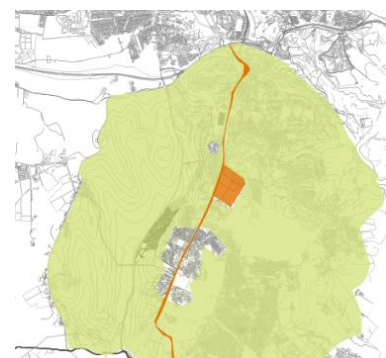
1800 : Vocation agricole

Deux centre coloniaux Draria et El Achour et une agglomération arabe El Kadous (domaines agricoles).



1860

1886 : naissance du chateau



1962 : vocation indistruelle Suivant l'axe

Intercommunal
plusieurs usines



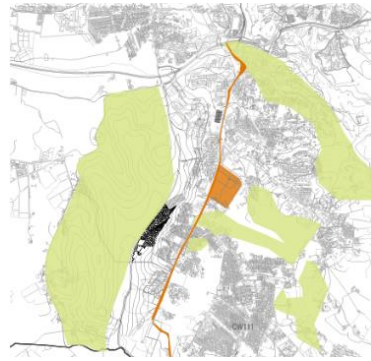
⁹⁷ THEVENET.

⁹⁸ BURGART et CHALLAND , Architectes D.P.L.G. Préventorium Beraud d'Alger. Revue *Chantier*.



2000 : vocation résidentielle

Construction des logements collectifs et étalement important de la ville



2020

Réduction du domaine Béraud conséquence de l'urbanisation intense que connaît la zone.



99

1.3 Étude du tissu

S'étendant sur l'axe intercommunal de fondation de la ville, le site du château Béraud a été au centre de l'évolution urbaine de son territoire ; Aujourd'hui, il est desservi et connecté au reste du tissu, comme le démontre l'étude de l'accessibilité et de l'urbain :

Accessibilité et transport

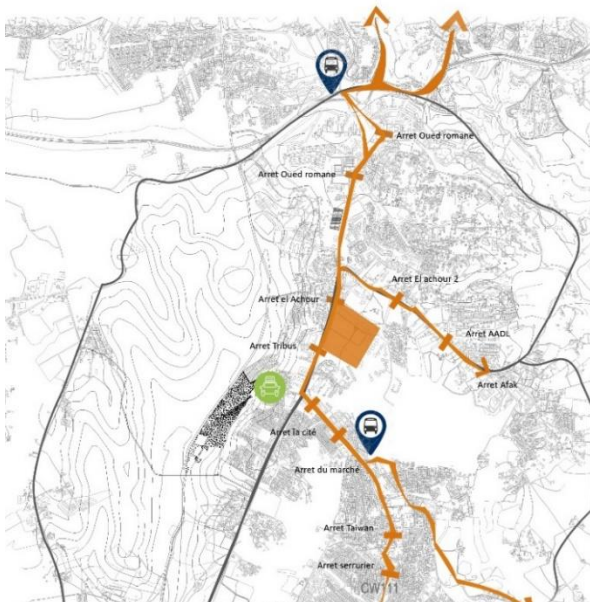


Figure 28: carte d'accessibilité et de transport pour les communes de Draria et d'el Achour. Source : Auteur





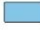



Les axes historiques structurants la ville contrôlent le flux et la mobilité des deux communes, la zone est bien desservie par le transport public, deux lignes de bus relient le château à Draria, Sebbala, Saoula, Ben Aknoun Douera et Baba Hassen, Cependant, le système viaire de la ville ne prend pas en charge le piéton.

-  Station Bus
-  Arret de Taxi
-  Arret de Bus
-  Ligne de transport

⁹⁹ Reproduit à partir du Rapport PFE : 2019 de Melle. BOUCHOUCHA Nour el Houda intitulé : Centre d'art thérapie à el Achour – Draria

Typologie des constructions

Draria et El Achour sont des zones à dominance résidentielle, seuls les équipements d'accompagnement de base y sont présents, en outre, les équipements d'éducation, ainsi que les équipements sanitaires et les commerces de proximité. Nous recensons une absence d'équipements culturels et la dégradation des espaces de loisirs environnants.

	Equipement industriels		Habitat individuel
	Voie commerciale		Habitat collectif
	Equipements sanitaires		Equipement
	Equipement éducatifs et de formation		
	Equipement publics et de loisir		

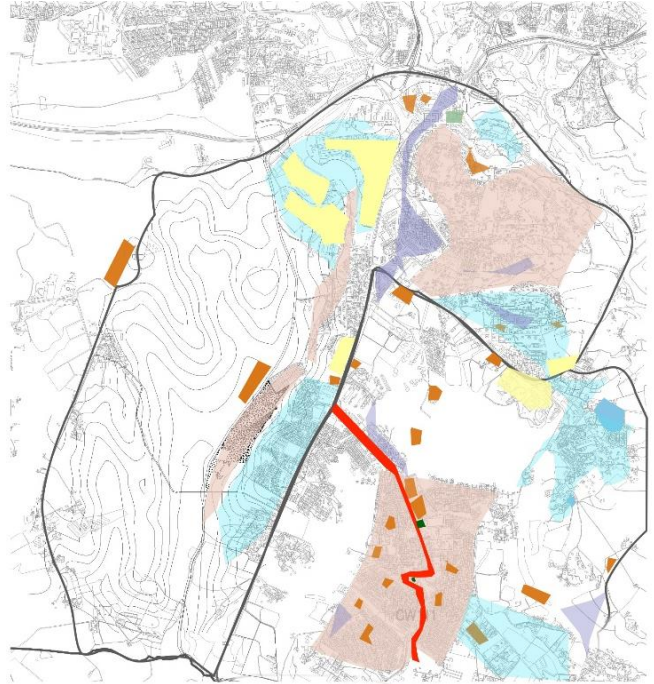


Figure 29 : carte d'habitat et d'équipements pour les communes de Draria et d'El Achour. Source : Auteure

2. L'échelle Intermédiaire, cadre urbain paysager

Cette échelle nous permettra de mesurer les conséquences de la pression causée par le tissu urbain sur les limites du domaine Béraud.

2.1 Éléments de repère :



Figure 31: Immeuble Sahraoui. Source Wikipédia.



Figure 32: AADL El Achour. Source : Wikimapia



Figure 34: Échelle intermédiaire. Source Auteure



Figure 30: SOS Draria. www.liberte-algerie.com



Figure 33: Urba 2000. Source : Facebook.

2.2 L'habitat :

Le site est doté de 2 groupes d'AADL, un total de 11 immeubles de R+11, constituant un tissu dense et facilement distinguable par sa monotonie et sa dominance dans le paysage.



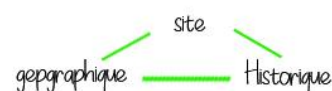
Le site est aussi caractérisé par la forte présence de l'habitat individuel auto construit, qui engendre des tissus urbains à faible lisibilité et à mauvaise accessibilité. Il impacte le paysage tout autant que le logement de masse, l'hétérogénéité de ses façades, ses gabarits, les différentes formes et matériaux créent une anarchie et une désintégration sociale et spatiale¹⁰⁰



Figure 35 : l'habitat individuel aux abords du château

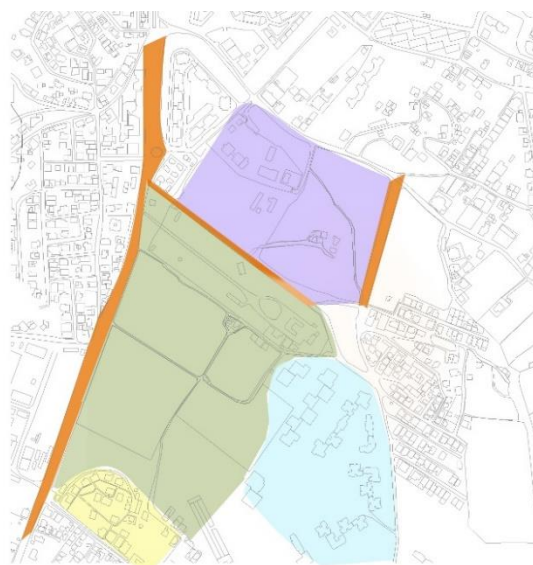
¹⁰⁰ BOUCHOUCHA.NH, 2019, Centre d'art thérapie à el Achour – Draria, Rapport PFE, EPAU, Algérie P.15 [En ligne] URL : https://issuu.com/bouchouchaneh/docs/rapport_pfe_bouchoucha_nour_el_houda.

- **Synthèse des abords (site x histoire x géographie)**



L'extension du territoire s'est faite à partir des limites communales, terrain d'apparition des premiers édifices du colon, dont le château Béraud ; Son emplacement à la fois stratégique et très risqué, lui a poussé à sacrifier une partie importante de son domaine pour l'extension urbaine. La structure de la ville est plutôt spontanée que planifiée, ce qui réduit parfois la lisibilité du tissu.

Le risque sur les abords du château à cette échelle réside dans les tissus extensibles vers lui, soit, AADL Daboussi et l'habitat individuel ; Toutefois, le système viaire et SOS Draria au Sud sont considérés comme des limites non extensibles des abords, qui aident à préserver l'ensemble patrimonial.



- Extension en détriment du domaine
- Domaine Béraud, chateau + vignobles
- SOS Draria
- AADL Daboussi, extension en détriment du domaine
- Limites non extensibles

II. Valeur paysagère

1. Le site paysager

1.1 Une richesse viticole

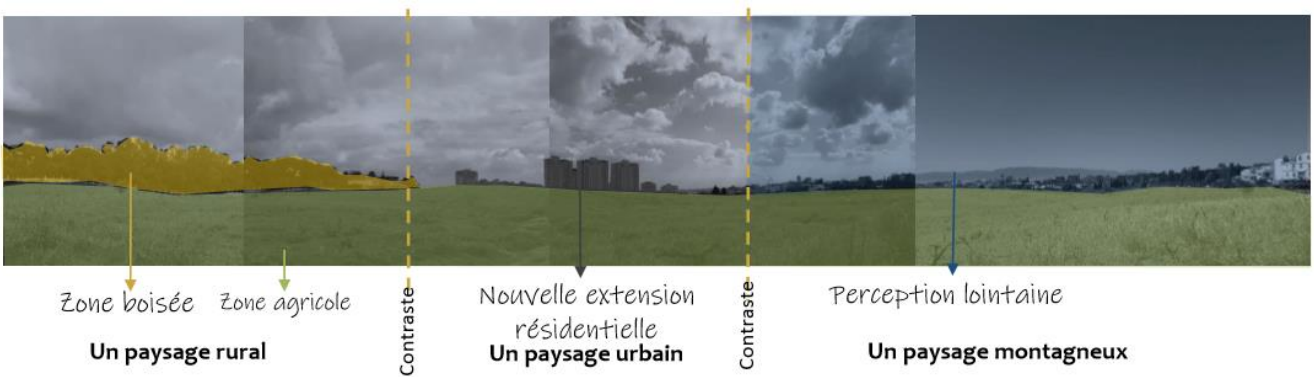
Malgré la forte croissance urbaine du tissu, le domaine Béraud garde une surface importante de 9 Ha de son champ, une petite enclave de paysage français, émergeant des bois et des vignobles, que par la pureté et la luminosité de son atmosphère, a attiré m. Achille Béraud pour l'emplacement de sa demeure. Et a été choisi par la suite pour abriter des fonctions assez sensibles comme le préventorium¹⁰¹ et actuellement l'école du mal voyants.

¹⁰¹ Qui a bénéficié du micro climat caractérisant le domaine, et favorisant la guérison des enfants tuberculeux doté d'un organisme fragile et plein de transformations.



102

Le paysage agricole (Domaine Béraud)



• Synthèse des abords (site x Paysage x habitat)



2007



2012

Figure 36: abords aérés. Source : www.jeanyvesthorrignac.fr

¹⁰² BOUCHOUCHA.NH, Op.cit. P.14.



2016



2020

Figure 37: habitat individuel illicite, paysage étouffé. Source : Auteurs



Figure 38 : Construction à 10 Mètres du château, Mars 2009. Source : www.kouanani.blogspot.com



Figure 39: extension non contrôlée 2020. Source : Nass Draria Facebook.

Le volume de l'espace vert consommé depuis 2004 :

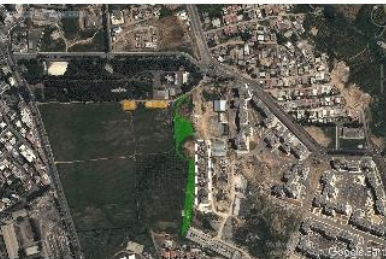
Comme il manque des espaces de loisirs, ce tissu pourra illicitement exploiter les aires abandonnées du domaine Béraud pour répondre aux attentes de ses habitants.



2007
 - - - - - élimination de l'allée pour faire une route
 - - - - - diminution du nombre d'arbres



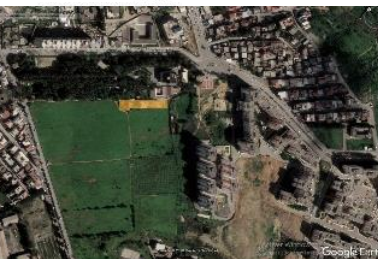
2009
 - - - - - l'écroûte en dépit des signalisations



2012



2013



- Habitat individuel, extension progressive vers le domaine
- Domaine Béraud, chateau + vignobles
- SOS Draria
- AADL Daboussi, extension progressive vers le domaine
- Limites non extensibles



Figure 40: exemple du château gravement affecté en raison d'absence de barrière matérielle et végétale (cas de Sidi Bel Abbas) entre 2013 et 2018. Source : www.bel-abbes.info

2. Les parcours visuels

Morphologie du site :

Comprendre la morphologie du site nous aidera à mieux connaître les prises paysagères.

Le site du domaine Béraud est en légère déclivité, le résidu du vignoble est quant à lui, situé sur la courbe la plus haute, caractérisé par la présence d'une colline, qui empêche la perception du côté sud-ouest.



Figure 42: restitution des courbes topographiques (CAD mapper).

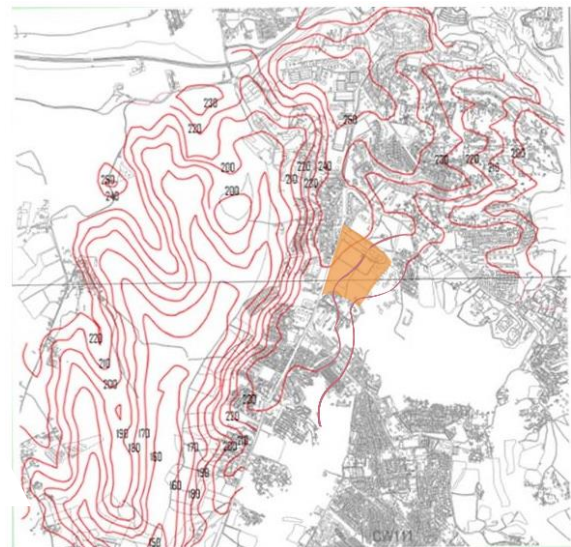
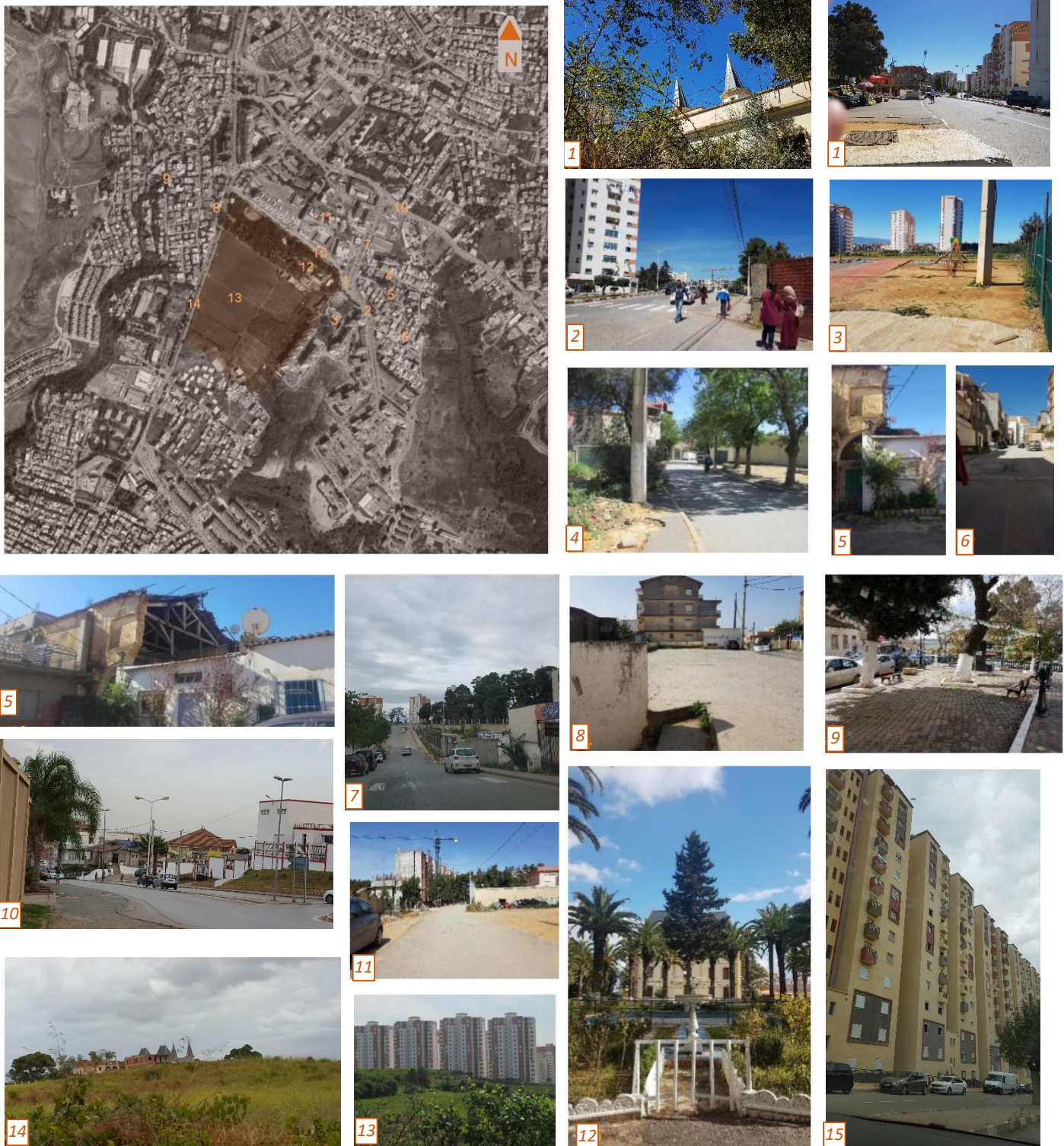


Figure 41: carte topographique de la commune d'el Achour.

Le site en photos :

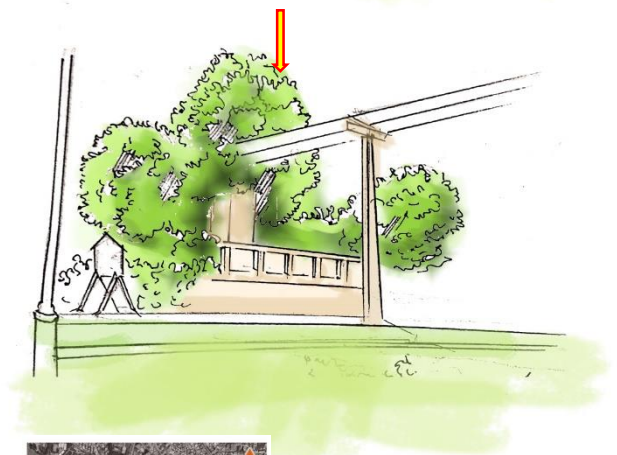


Voici les qualités et les contraintes des parcours les plus importants menant vers le bâtiment.

Les parcours visuels :



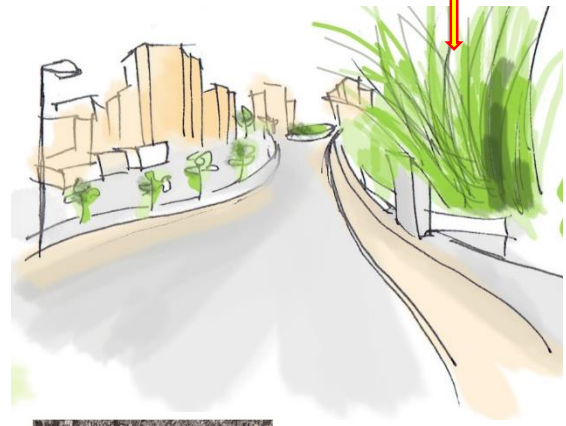
- Une masse végétale
- Château émergé
- Non prise en charge du piéton



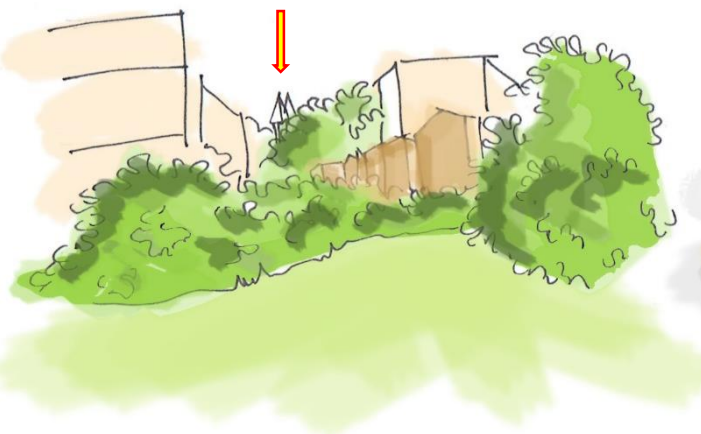
- Électricité : Servitude
- Non respectée.
- Végétation non Entretien
- Aménagement non adéquat



- Une déclivité du terrain.
- Végétation non entretenue obstruant les perspectives.
- Faible activité.
- Absence de la notion de la rue.



- Une déclivité du terrain. Végétation non entretenue obstruant les perspectives
- Absence d'alignement et de façade urbaine.
- Faible activité.



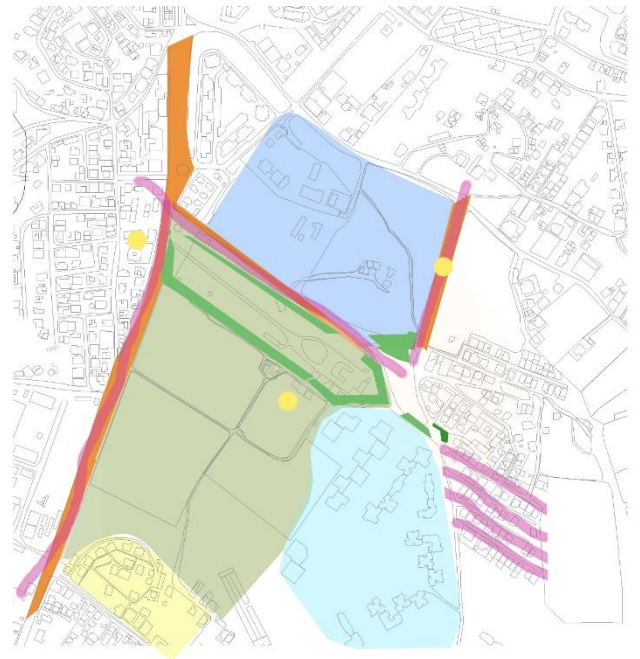
- Château partiellement visible.
- Barrière végétale.
- Perspective non dégagée.

- **La synthèse des abords : (édifice x paysage x parcours)**



Bien que la végétation soit considérée comme une barrière qui limite le dépassement sur les abords, elle encombre considérablement les parcours et interrompt les champs de visibilité.

Dans certains endroits, la masse végétale est considérée comme une raison de manque de lisibilité au niveau des abords.



- Extension progressive vers le domaine
- Domaine Béraud, chateau + vignobles
- SOS Draria
- AADL Daboussi, extension progressive vers le chateau
- Limites non extensibles
- Parois visuelle végétale
- Absence de notion de la rue
- Topographie impactant la perception du chateau

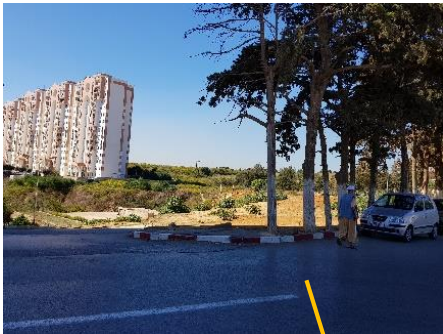


Figure 43: photo panoramique des abords du domaine Béraud du côté Nord – sud. Source : Auteure.

3. Échelle de proximité

III. Valeur de pittoresque

1. Le paysage pittoresque

1.1 Le champ :

Perdu au milieu des vignes, faisant un petit coin d'un caractère très particulier, dressant ses toits d'ardoise au-dessus d'un rideau d'arbre centenaires ; le château Béraud a pour cadre le plus aimablement pittoresque de tous le Sahel Algérois.



Figure 44: Échelle de proximité. Source : Auteure.



- Le pin maritime, peut atteindre 30 mètres de haut, feuillage en aiguille persistant
- Le Palmier, à feuillage vert clair, persistant, Non dattier
- L'eucalyptus, peut atteindre 20 mètres de haut, aromatique, feuillage persistant
- Vignobles, non entretenus
- mûrier, non entretenu

De chaque côté de l'allée centrale de l'édifice, s'étend une hauteur clôturée comprenant un bois de pins maritime et d'eucalyptus et un vignoble que l'on a conservé une fois que pour les enfants. Le rond-point de la façade NE du château est complanté sur son pourtour de magnifique palmeraie, au milieu, un grand bassin servira de piscine.

Aujourd'hui, malgré le manque d'entretien, L'odeur de l'eucalyptus règne sur le jardin, créant une fraîcheur et un air montagnard en ville.¹⁰³

¹⁰³ BOUCHOUCHA.NH, Op.cit. P.24.

1.2 L'allée verdoyante :



Figure 45 : Abords visuelle non respectés, l'arbre se situe dans l'axe principal du château interrompant la perspective.
Photo prise depuis le balcon en 2ème étage du château 1949 et 2020. Source : LANGRAND Suzanne. / Auteure



Figure 46 : perspective interrompue, la façade principale sud-est du château « prise de l'allée menant vers le château comparaison nouvelle et ancienne en 1949 et 2018 Source : LANGRAND Suzanne. / Auteure

- Synthèse des abords (site x paysage x pittoresque) :

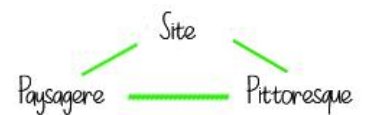


Figure 47 : Façade arrière, la propagation des arbres interrompe la vision, photo prise en 2018 Source : LANGRAND Suzanne. / Auteure

L'affectation de la qualité paysagère du patrimoine paysager va forcément induire à une détérioration d'une partie identitaire, à savoir les « vignes » ou la disparition totale d'un autre « mûrier ». De même, la présence d'un potentiel abandonné à une échelle humaine, risque de perturber la lisibilité et la reconnaissance du monument.



Figure 49 : Le domaine Béraud, champs de vignobles



Figure 48 : Vignobles encore vivants « avant la mise en service d'AADL »



Figure 50 : les vignobles morts, non entretenus

IV. Valeur d'Usage, Valeur d'âge, de mémoire Historique

Au cours des années, le château a abrité des fonctions assez importantes grâce à son ambiance calme, apaisante et son ingéniosité architecturale.

- Il servait de résidence principale des maitres et faisait partie d'un grand domaine agricole viticole de 120 Ha, dont la pratique de la production du vin était présente. Il fut utilisé par l'armée Française en 1938 et l'armée Anglaise en 1940.
- En 1940 on le vendit aux hôpitaux d'Alger pour devenir préventorium pour enfants tuberculeux, jusqu'en 1997
- En 1997 le ministère de la solidarité fait acquisition du château et en fait une école des mal et non-voyants comprenant les deux cycles primaire et secondaire, fonction assurée jusqu'à nos jours.

Il existe 2 types d'évolution de valeur d'usage :

- 1 le château (édifice et son jardin)
- 2 les dépendances du château.



Figure 51 : le château et ses dépendances

1.1 La résidence de plaisance : 1886-1938

Absence de documentation sur cette phase d'occupation du château, pour la raison que m. Achille Béraud ne l'avait pas occupé si longtemps avant de l'abandonner.

Cependant, le château, possédait des caves à vin « dépendances actuellement squattées» qui ont d'ailleurs étaient fonctionnelles que pendant cette période.

¹⁰⁴Il est indispensable de mentionner que l'emplacement du château et de son jardin ont facilité sa réversibilité pour occuper d'autres fonctions plus tard.

Chateau Béraud 1886

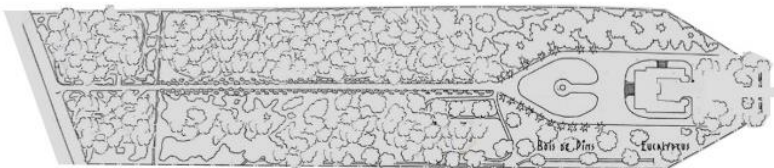


Figure 52 : l'axe central du jardin connectant les 2 côtés de la ville.



Figure 53: Dépendances du château, caves à vin

1.2 Le préventorium : 1940-1997

Le préventorium Béraud constituait un nouveau projet de la chaîne d'établissements de prévention et de cure qui s'organise en Algérie depuis les ¹⁰⁵années 1850, artérialisant l'immense effort de tous ceux que luttent contre la tuberculose¹⁰⁶

Malgré la disponibilité d'autres structures médicales, le château Béraud, a réussi à contribuer à cette lutte contre la tuberculose grâce à son caractère paysagé calme.

La logique organisationnelle du préventorium :

La reconversion du château a impliqué la création d'autres espaces pour faciliter le quotidien des patients, L'édifice a été modifié de l'extérieure comme à l'intérieure pour s'adapter à la nouvelle fonction.

Les constructions nouvelles : À l'entrée de la propriété, tout au début de l'allée qui conduit au château, s'élève à gauche, l'habitation destinée au directeur de l'établissement.

¹⁰⁴ BURGAT et CHALLAND, Préventorium Béraud près d'Alger.

¹⁰⁵ LANGRAND Suzanne, 1949, le préventorium Béraud à Draria, Thèse pour le doctorat en médecine. Université d'Alger [Document non publiée en ligne].

¹⁰⁶ En 1947, le nombre de cas de tuberculeux a atteint les 250000 chez l'indigène musulman Algérien – soit 3.5% de la population musulmane.

À droite, le bâtiment du lazaret-infirmerie, où les enfants devront faire un stage de 15 jours avant leur admission au préventorium, chaque enfant subira ici un examen médical complet.

Composé de deux ailes de même importance qui comprennent chacune un quartier d'isolement, garçons et filles, le bâtiment comporte des boxes indépendants avec W-C et lavabo individuels, et pourra recevoir, 12 lits pour garçons et 12 lits pour filles. Un réfectoire garçons et un réfectoire filles, avec des salles de bains, la chaufferie et un bureau de médecin sont également prévus dans ce bâtiment.

Un bâtiment de service se trouve sur la face arrière du château, il comporte des services médicaux : salles d'examens de radioscopie, une pharmacie, des laboratoires et un internat. Le premier étage est partagé en deux appartements. Des garages flanquent le bâtiment à droite et à gauche.

Enfin, une mention particulière doit être faite du groupe scolaire moderne qui a été érigé dans le bois de pins, Il comprend préau et cour de jeux et deux classes pour 30 élèves, les parois sont mobiles et permettent, dès les premières chaleurs, un fonctionnement en plein air. En face de ce groupe scolaire, deux logements d'instituteurs sont groupés dans un bâtiment indépendant.

L'allée, le jardin :



1 Maison du directeur



2 Lazaret-Infirmerie



3 Classes en plein air



4 Logement des instituteurs



5 l'école



6 Bloc de services médicaux

1.3 L'école des non et malvoyants :

Des structures ont été abandonnées et d'autres reconverties ; histoire de répondre à la fonction qui selon le personnel, ne nécessitait pas une variation d'espaces, à cause des performances limitées des malvoyants, des espaces de grandes importance ont été abandonnés, et le château a été éventuellement reconverti en dortoir.



1 Maison du directeur



2 administration



3 classes



4 Résidence pour employés



5 dortoir



6 Douches

• Synthèse des abords (jardin x histoire x fonction) :



Cadre du développement selon les vocations :

Chateau Béraud 1886

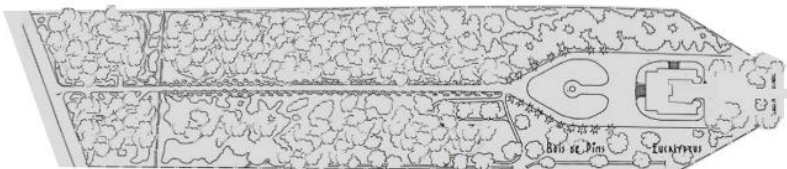


Figure 54 Perspective dégagée de tous côtés

Préventorium

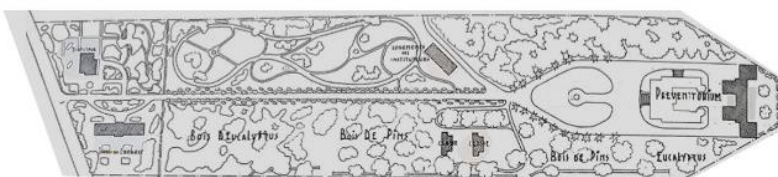


Figure 55: La fermeture de la perspective frontale mais laisser une autre perspective marquant l'ampleur du château.

École



Figure 56 : le château Encerclé. Source : Auteure

Les dépendances du château :

Les vestiges des dépendances du château, cave à vin, écuries et logements de paysans, certains en ruines, d'autres squattés et utilisés comme logements, représentent la mémoire d'une époque révolue et témoignent de l'activité viticole. Ces hameaux, n'ayant pas une valeur architecturale aussi importante que celle du château restent des éléments du « Storytelling » et de la mémoire du lieu. ¹⁰⁷



Figure 57: les dépendances du château en ruines. Sources : Bouchoucha Nour el Houda.

¹⁰⁷ BOUCHOUCHA.NH, 2019.p 25.

V. Valeur d'art et Valeur architecturale :

Style : Classique français ; Style des châteaux de la Loire.

Volume : Construit en U autour d'une vaste cour centrale il est orienté du nord-ouest au Sud est, cette orientation générale fait que toute une aile du château est au Nord-est, la façade principale au Nord-Ouest, et une aile seulement au sud-ouest, Excellent principe pour un pays où l'on doit se protéger d'avantage de la chaleur que du froids.

Les murs sont percés de nombreuses et grandes ouvertures aussi bien vers l'extérieur que vers la cour centrale. Cette dernière est suffisamment large, fermée de trois cotés seulement et laisse arriver jusque dans les bâtiments, l'air et le soleil.

La ligne générale du château est simple, harmonieuse, rompue seulement aux extrémités des ailes, regardant vers la cour, par des tourelles réunies par deux galerie ouvertes.

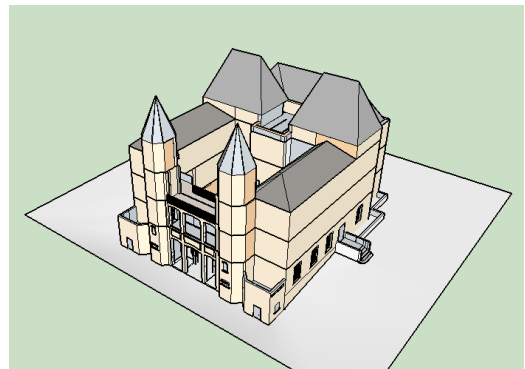
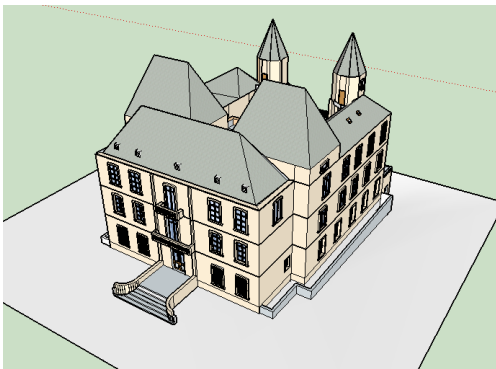


Figure 58 : façade principale (NO) façade postérieure (SE). Source : Auteure, Exercice effectuée en 2018. dans le cadre d'un atelier de projet.

Façade :

Dans un langage renaissant français, la façade obéit à une symétrie axiale, une organisation tripartite horizontale et verticale marquée par des corniches. La façade est chapotée d'une toiture en croupes couverte d'ardoise bleuté. La façade arrière est marquée par deux tourelles reliées par deux galeries surplombant la galerie d'arcade d'accès à la cour. Elle obéit à une symétrie axiale, et les différents planchers sont marqués par des corniches. On remarque sur cette façade des fenêtres aveugles.

**CHAPITRE IV : DELIMITATION DES ABORDS SELON LA DEMARCHE DE
LA COGNITION SPATIALE**

Chapitre IV Délimitation des abords selon la démarche de la cognition spatiale

I. Enquête préliminaire sur le périmètre du château

1. Mise en relation des données comportementales :

1.1 Image mentale :

Nous avons demandé aux habitants de nous dessiner leur propre vision du château.

La cible : habitants et passagers des environs âgés entre 13 ans et 23 ans, ayant vécu pour plus de 15 ans dans la région.

Le but : Cette donnée qui se base sur des appréciations purement vécues, nous permet d'étudier d'un regard plus identitaire, le statut du château Béraud dans son environnement social, historique et urbain.

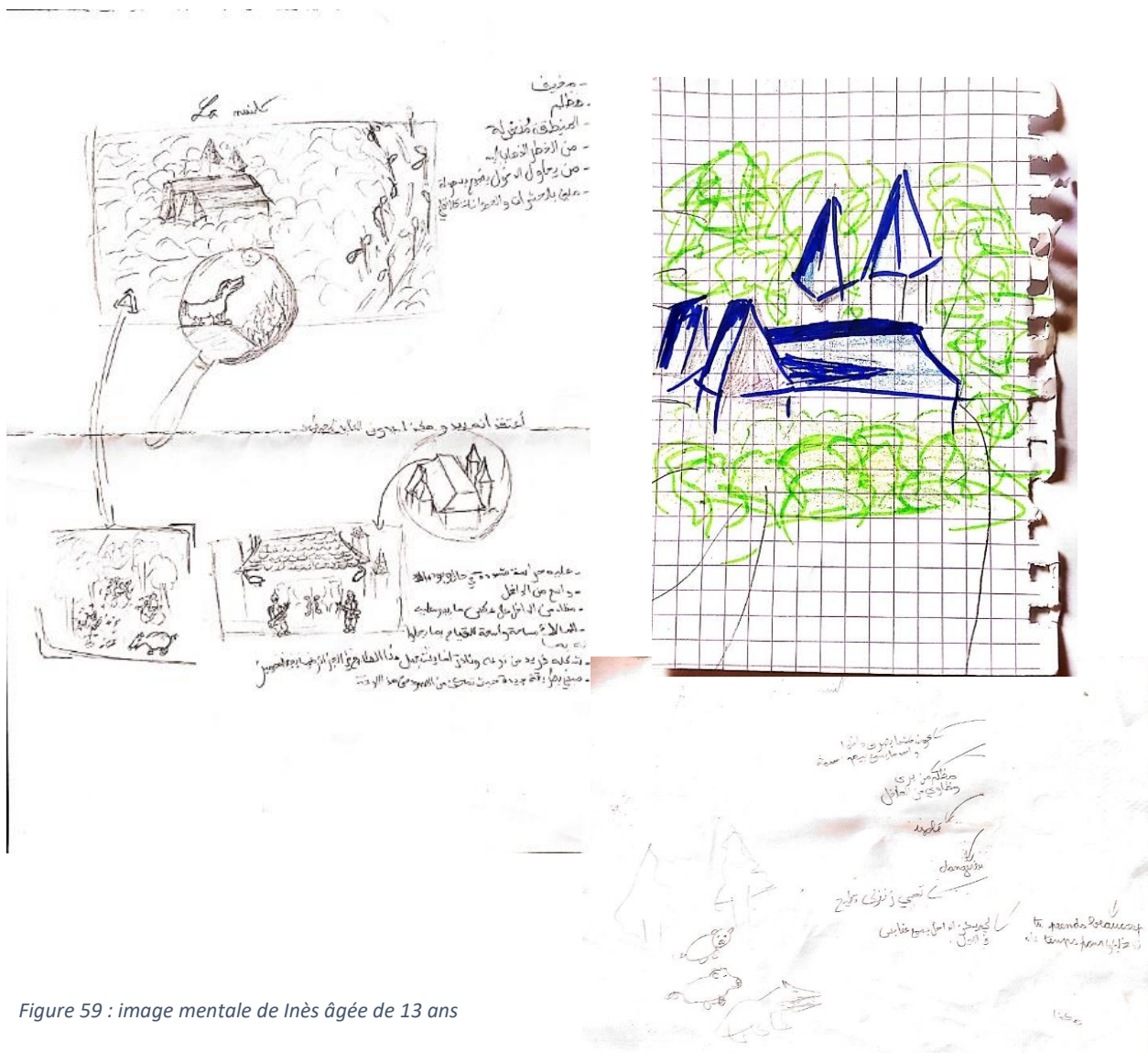


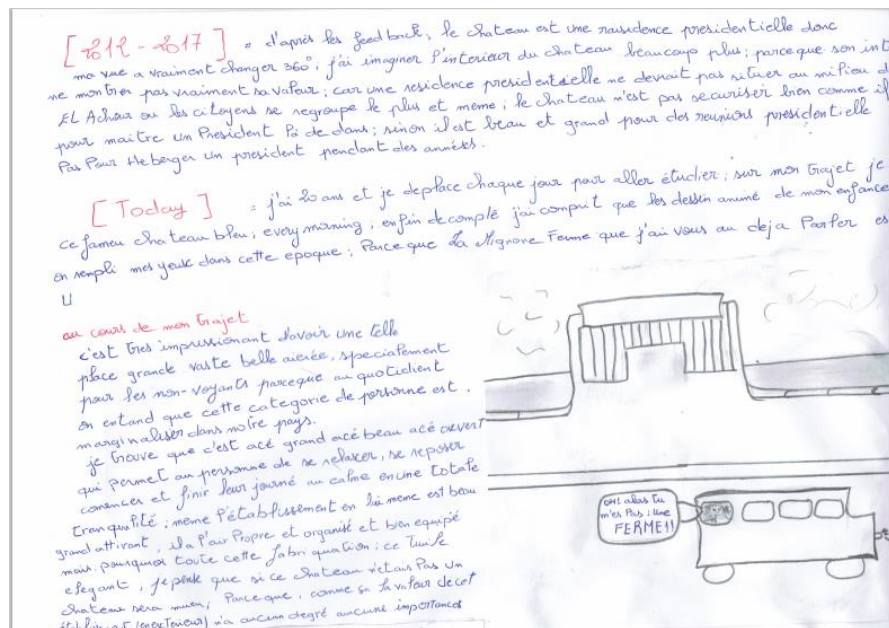
Figure 59 : image mentale de Inès âgée de 13 ans



Figure 61 : image mentale de Intissar âgée de, 22 ans



Figure 60 : image mentale de Racha, âgée de, 20 ans



Analyse des images mentales :

Sur les trois (3) images mentales réalisées, la singularité du château est fortement évoquée, les habitants sont convaincus que son style architectural rappelle une résidence bourgeoise, présidentielle, qui abrite des richesses inestimables.

Représentée et qualifiée différemment « la végétation » est le premier point commun revenu, les concernées ont affirmé que c'est un grand acquis pour leurs quartier (les vignobles et l'expérience mythique) ; Cependant, ils ont signalé sa forte présence qui leurs génère une insécurité et leur prive de la beauté du château qui reste toujours mystérieux inaccessible et dangereux pour eux.

2. Mise en relation des données verbales :

2.1 Feedback via story instagram

La cible : les abonnés de mon compte instagram se divisent en deux : les personnes sensibles à la question patrimoniale et les architectes ayant déjà visité le château.

Le but : Le feedback sur story instagram nous permet de collecter des premières impressions rapides sur le château, tel est vu par le nouveau public, ainsi, il nous permet d'avoir des retours plus techniques, plus analytiques et justifiés de la part des architectes visiteurs

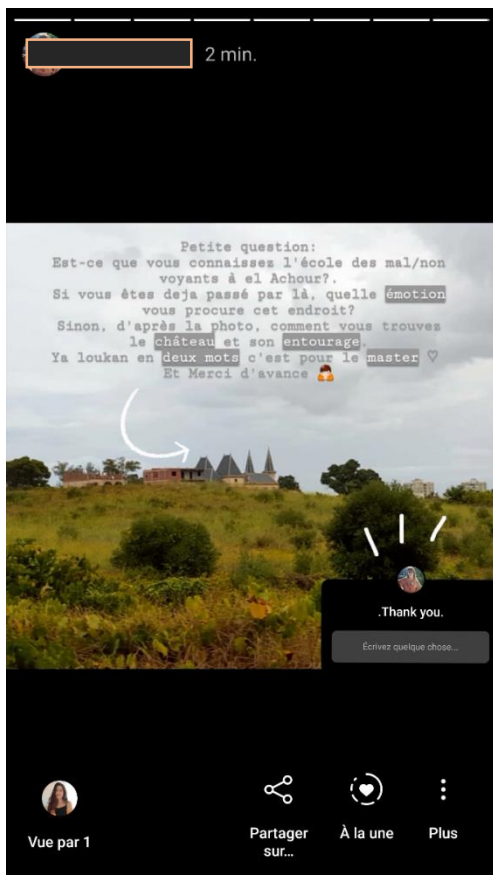
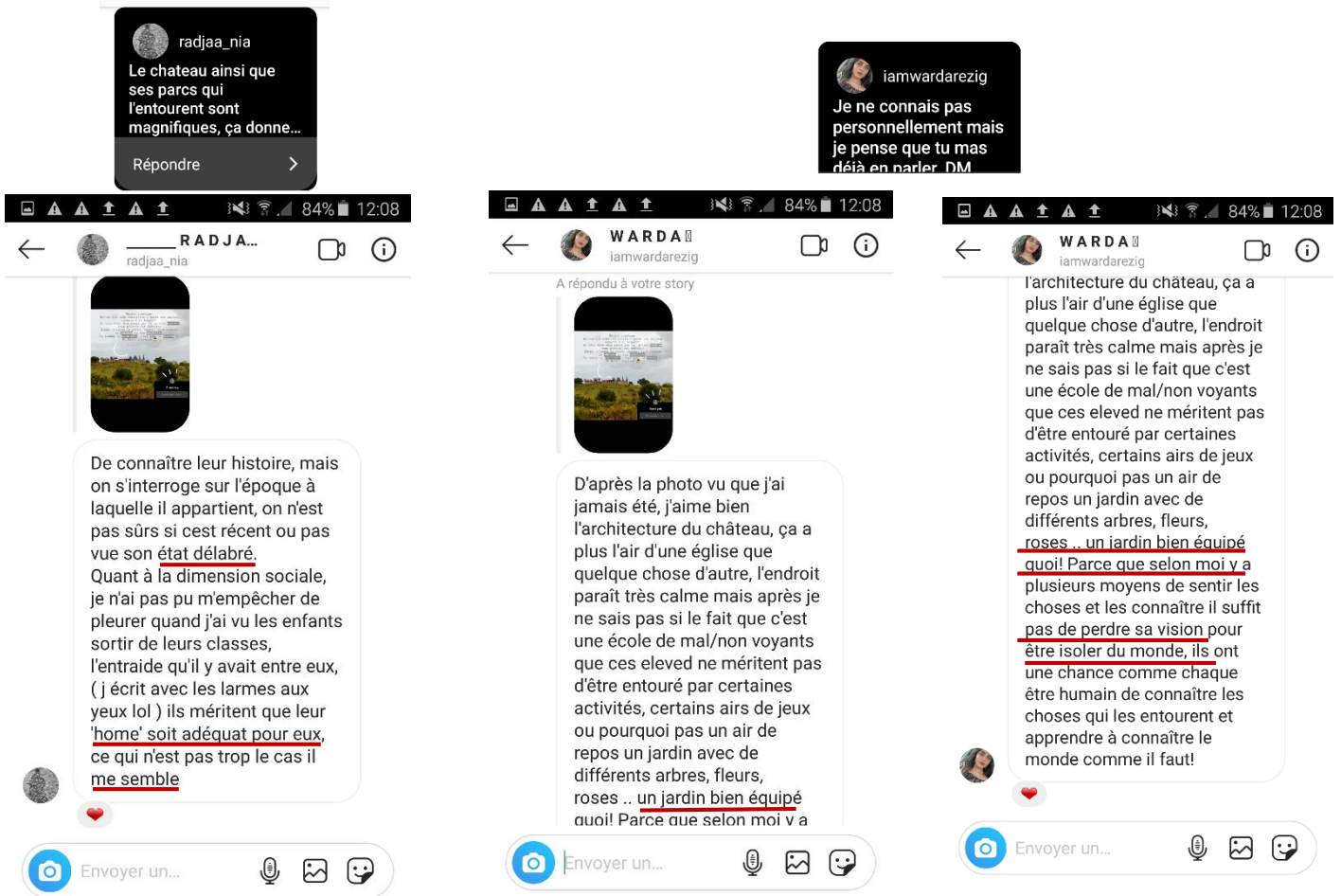


Figure 62 : le contenu de la story instagram publiée



Figure 63 : Les retours des visionnaires



Analyse des Feedback sur la story instagram:

« L'entourage du château ne lui rend pas justice » :

Dans l'ensemble, les retours mettant en avant le style exceptionnel du château, le considèrent comme un élément d'appel non valorisé par son entourage, notamment vis à vis la fonction qu'il abrite ; Les concernés ont proposé un réaménagement des espaces de proximités, à savoir l'espace vert qui n'est pas « adéquat » « pas bien équipé » et « fait perdre la vision du château et l'isole ».

3. Une enquête par questionnaire (données verbales et comportementales) :

Description de l'échantillon :

Ce questionnaire est destiné à ceux qui connaissent et fréquentent l'endroit et ses environs proches « passagers, habitants et employés de la commune de Draria, El Achour et Baba Hassen...Etc. » mais aussi au grand public, intéressé par une meilleure organisation spatiale et sociale de leurs propres villes.

Contenu du questionnaire (Annexe 1) :

Rédigé dans un vocabulaire accessible, Le questionnaire est principalement élaboré dans le but d'étudier la sensibilité patrimoniale du tissu socio-spatial du château Béraud, ainsi, il vise à mesurer la tolérance du public vis-à-vis les changements possibles des abords.

Il vient avec deux visions principales, la première est de vérifier les actions menées sur les périmètres du monument (tirées à partir du croisement des critères), et de les classer par degrés d'importance, et le deuxième serait de mettre en place un document de gestion des abords du château Béraud.

Le questionnaire est mené d'une manière à mettre en avant l'intérêt citoyen, tout en prenant en compte les règles qui servent la protection du monument historique ; Nous avons procédé à des questions génériques pour tout habitant en contact avec une forme de patrimoine dans son quartier, dans le but d'éveiller sa conscience citoyenne et d'attirer son attention.

Afin de tester leur motivation pour participer à cette enquête, on note que le questionnaire a été proposé et à un petit public concerné avant d'être diffusé, et il a été modifié et approuvé.

Il se compose de trois rubriques :

I. Connaitre son public : Des questions génériques pour déterminer le profil des répondants et identifier la nature de leur entourage.

II. Sensibilité patrimoniale : Cette rubrique est consacrée à étudier leurs connaissances de leur entourage « spécifiquement le château Béraud » et leur position vis-à-vis la valorisation et la protection des monuments historiques.

III. la cognition spatiale et la préservation du patrimoine : une rubrique qui évoque l'adaptation du monument historique à l'évolution de son tissu urbain, les réponses sont recherchées d'une manière interactive à travers l'inclusion du support iconographique.

Vers la fin de cette rubrique, les répondants sont censés prendre conscience de l'impact des actes publics sur le château et sur le quartier, ils doivent être en mesure de respecter les changements apportés.

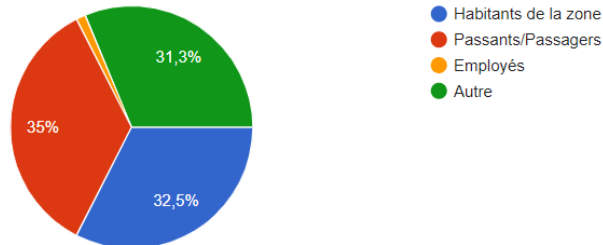
Analyse des résultats :

I. Première rubrique

Nous avons récolté 80 réponses au total, les- voici par catégorie :

De quel type de public faites-vous partie ?

80 réponses



Des 80 questionnés, 54 constituent des habitants et des passants, soit pourcentage de 67,5%.

Remarque :

Certaines questions sont ouvertes au grand public qui représente le 1/3 des répondants pour ces raisons :

- Le public est un future passager / visiteurs possible
- Leurs avis comptent pour le classement du château Béraud

Leur intégration nous permettra de connaître leurs intentions envers le patrimoine et leurs intérêts pour les espaces de proximité.

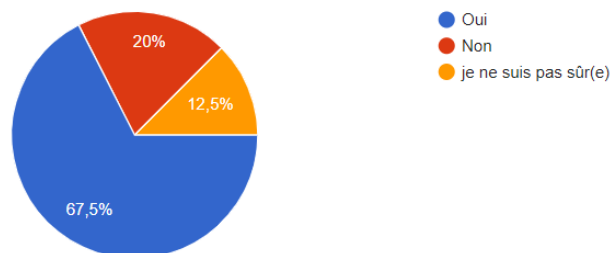
Si elle est convenablement prise en charge, la zone peut devenir un pôle touristique pour la ville d'El Achour, ce qui nécessite la collecte des avis sur les critères spatiaux qui conviennent aux habitants mais aussi aux futures touristes. (Une défaillance repérée dans la législation : convient aux professionnels, mais pas aux habitants), et cela pourrait générer de nouveaux dépassements sur les abords.

Seulement 20% des personnes questionnées vivent dans un tissu urbain nouveau, ce qui implique que le reste sera aussi concerné par un document de gestion du patrimoine de leurs quartiers, autrement dit, un document pour la gestion du quartier.

CHAPITRE IV : Délimitation des abords selon la démarche de la cognition spatiale

Votre entourage dispose-t-il d'au moins un immeuble historique construit avant 1962 ?

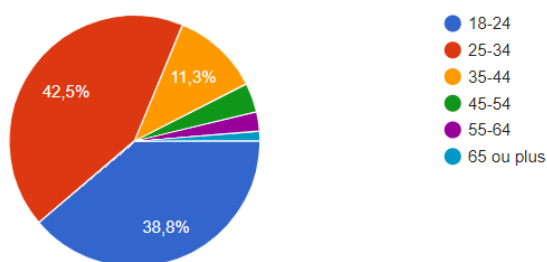
80 réponses



La catégorie d'âge la plus présente est celle entre 18 ans et 34 ans, malheureusement, on ne pouvait pas questionner les personnes les plus âgées à cause de leur absence sur site (nous jugeons que c'est à cause de la pandémie)

Quel âge avez-vous

80 réponses

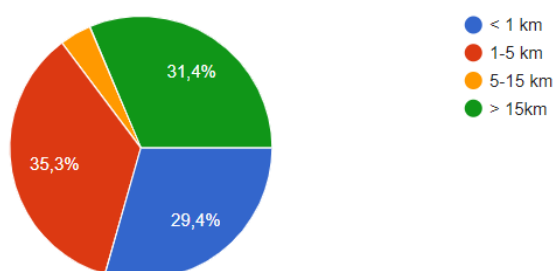


II. Deuxième rubrique :

Elle se compose de 10 questions relatives à la sensibilisation patrimoniale, rédigées dans le but de mesurer l'intérêt des gens et leurs connaissances vis-à-vis le château ; d'après les réponses, 64,7 % des 51 répondants habitent dans un périmètre moins de 5 km du château.

Si vous habitez aux alentours, à quel périmètre du château se situe votre domicile ?

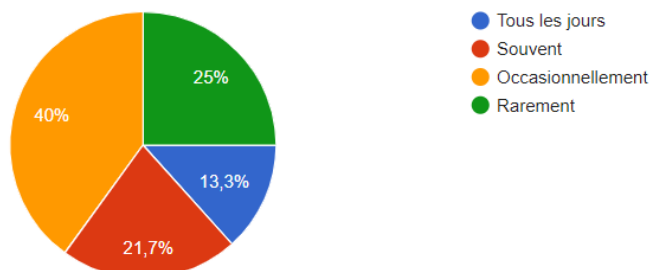
51 réponses



Seulement 21 des 60 passagers/passants le traversent quotidiennement, et cela s'explique par la vocation de la ville d'el Achour « ville dortoir », dont le mouvement et l'activité commerciale sont faibles.

Si vous êtes un passant/passager, à quelle fréquence ?

60 réponses

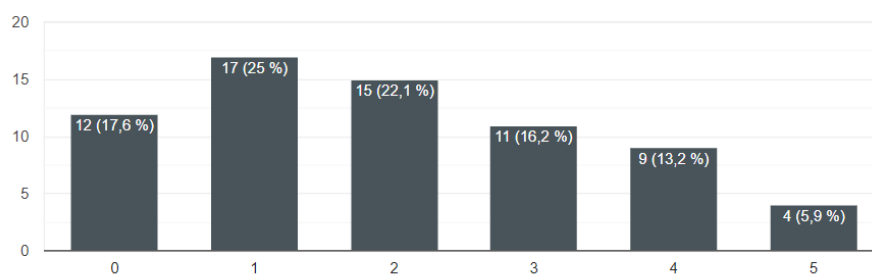


Considérant les tours AADL caractérisant le tissu urbain dense d'el Achour, la plus part des habitants ont une bonne visibilité du château à partir de leurs domiciles, tandis que le reste, à savoir les passagers et les visiteurs représentant plus de la moitié 64,7%, trouvent des difficultés à le voir. (Essentiellement les passagers de la RN 36).

« Moi personnellement je le vois d'en haut, car ma famille possède un logement dans un immeuble juste en face »

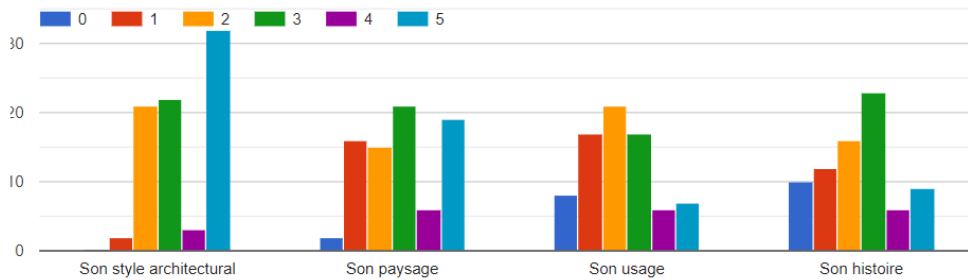
Sur place, pouvez-vous le voir facilement ?

68 réponses



En somme, 29 admettent qu'il est difficile à voir, 13 trouvent qu'il est tout à fait visible et 26 répondants pensent qu'il est partiellement visible. Cependant, la totalité des participants (100%) admettent que le château est un édifice assez exceptionnel de la ville d'el Achour, et ils le justifient par son style architecturale en premier lieu, son paysage en deuxième lieu, suivi par son histoire et enfin son usage.

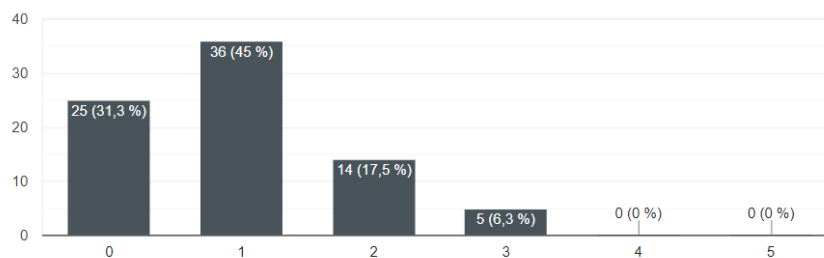
Si oui, pour quelles raisons ? (notez de 0 à 5)



100% des participants ne croient pas à l'efficacité des règles de protection du patrimoine en Algérie, lui accordant une note entre 0 et 3 sur 5 pour son application, Toutefois, nous avons ressenti une appréciation de l'entourage chez les répondants malgré leurs pauvres connaissances concernant la protection du patrimoine et l'histoire du château.

À votre avis, la protection du patrimoine est-elle respectée en Algérie?

80 réponses



L'appréciation d'une telle œuvre par les citoyens est très visible dans leurs styles de construction. ! Il s'avère qu'il existe 4 constructions inspirées du château dans son périmètre de 1 KM : la forme de la toiture d'une mosquée, les tuiles bleues d'une des maisons inspirées de l'ardoise bleue en du château, et 2 autres maisons que nous présentons au-dessous :



A 20 mètres



À 3 km



À 200 mètres



À 3 km

Cela témoigne d'un potentiel social reconnaissant envers son héritage, que nous pourrions intégrer dans la détermination des abords.

III. Troisième rubrique :

Après avoir initié nos répondants au concept de la préservation du patrimoine et classé leurs connaissances dans les deux dernières parties. Cette rubrique montrera est dédiée le développement du château dans son environnement sous une négligence de protection, et les effets de cette dernière sur la ville, c'est une rubrique qui nécessite un engagement citoyen, son aboutissement serait l'introduction de la cognition spatiale.

Nous avons procédé par des images prises du même angle datant de l'année 2007 jusqu'à 2020 :



2007



2012



2016



2020

« Voici quelques réponses à la question : Que remarquez-vous ? Comment le verrez-vous en 2030 ? »

Les réponses tournaient autour de quatre (4) points principaux :

1. dégrader/ défigurer son cachet historique, architecturale et pittoresque :

_« Il a été submergé par des constructions toutes laides...et ça va s'empirer »

_« Pas d'espace vert autour de lui, ni beau paysage »

_« Je remarque de nouvelles constructions ayant un style architectural ne respectant pas l'éthique du château, laissant ce dernier perdre de sa beauté et de son cachet historique (Anarchie). Je pense que d'ici 2030 d'autres bâtisses verront le jour et dégraderont d'avantage son environnement et son arrière-plan »

_« En suivant cette même logique de développement de la ville, la valeur du château va être écrasée par le dépassement de son paysage. Sa valeur réside dans son aspect pittoresque et le fait qu'il est inscrit dedans fait de lui un patrimoine à valeur rajouté »

2. Problèmes de visibilité, Difficulté d'accès :

_« On le verra même pas... »

_« On le verra plus ! On a déjà du mal à le voir, moi personnellement je le vois d'en haut, car ma famille possède un logement dans un immeuble juste en face »

_« Le château est de plus en plus difficile à voir à cause des nouvelles constructions, en 2030 il sera probablement impossible à voir de cette distance ou peut-être même détruit »

_« Nous le verrons sûrement pas en 2030. Sa visibilité est en constante régression ».

_« On ne verra plus le bâtiment historique »

_« Qu'il est de plus en plus étouffé. Pareil, il sera de moins en moins visible »

_« Je le vois disparaître dans une forêt urbaine ».

_« Perdu dans des dizaines de "villa" avec des façades en brique »

_« Entouré de bâtiment AADL et disparaîtrait des champs de vision des locaux ou des visiteurs »

_« Il va disparaître du paysage si l'urbanisation continue ainsi ».

_« Avec cette négligence le château se perdra dans son entourage »

_« On remarque que l'étalement urbain pendant les années du secteur ne tient pas compte de l'existant à savoir un monument aussi important que le château d'el Achour. Cela fait que le bâtiment concerné s'est perdu dans la zone et n'est plus visible ni bien mis en valeur ainsi que la difficulté d'accessibilité. D'ici 2030 l'entourage vert du château risque de disparaître et être remplacé par des zones urbaines dû aux besoins urbains dans la ville d'Alger, comme conséquence le château sera encore plus difficile à y accéder, son entourage emblématique qui fait partie de son ambiance culturelle va être abîmée voire même disparaître. Donc une prise en charge sérieuse valorisant cette richesse patrimoniale semble primordiale. »

3. Risque de disparition totale !

_ « Espérant qu'il ne sera pas démolit »

_ « Catastrophe !!! Le palais disparaîtra complètement car beaucoup construiront autour de lui »

_ « Si les collectivités ne réagissent pas il pourrait être démolit malheureusement avec la politique de patrimoine dans notre pays »

_ « Je pense qu'il va être remplacé par une cité AADL »

4. la nécessité de prendre des mesures de protection

Les répondants dans cette catégorie ont insisté sur la nécessité d'intervention, les réponses de type « il doit être protégé » sont constamment revenues ; Parallèlement à ça les participants ont dénigrés le manque d'étude, les dépassements sur l'espace et l'irresponsabilité des autorités vis-à-vis sa protection, suggérant volontairement des alternatives de protection.

_ « C'est très anarchique, il n'y a aucune étude architecturale ! Les nouveaux immeubles ne mettent plus en valeur le château car ce sont deux générations différentes qui sont anarchiquement placées ensemble. »

_ « Il n'est pas du tout pris en considération lors de l'urbanisation, d'ici 2030 on le remarquera même pas. »

_ « J'aurais voulu que ce château soit plus connu par le public, magnifique structure mais je trouve qu'il n'est pas mis en valeur, j'aurais voulu que cette architecture soit mis en valeur, d'ici 2030 ».

_ « Le château sera entouré de construction non conforme au paysage architectural et naturel formant la qualité des abords de monument historique. Il conviendra de dessiner un rayon de 500 m à partir de château pour pouvoir suivre tous les mouvements autours et préserver le champs de visibilité de ce dernier »

_ « il offrira de l'opportunité à ce paysage s'il sera bien protégé et conservé »

_ « Des parasites viennent se greffer a lui dans 10 si rien n'est fait on le verra plus ! »

_ « Si il ne va avoir une intervention dans les temps à venir cet héritage vas s'effacer et s'effondrer dans son paysage »

_ « Le château et son paysage se perdent de plus avec l'urbanisation. Si on ne prend aucune mesure pour le protéger, cette œuvre sera consommée par l'extension de l'habitat illicite. »

Et les optimistes :

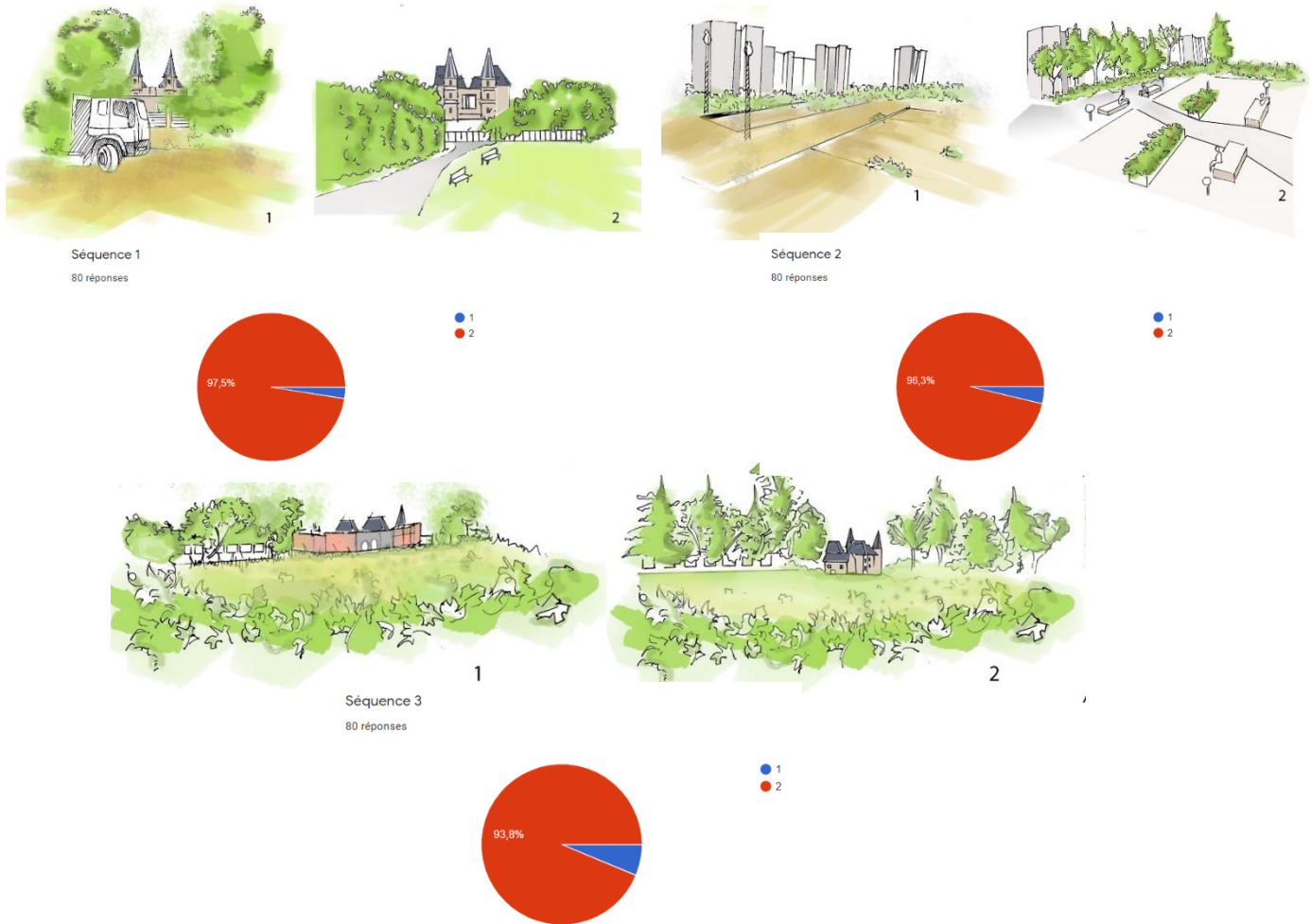
_ « Bien conservé je dirai »

_ « J'espère qu'il serait plus accessible aux visiteurs »

_ « Mieux, plus développé donc plus moderne, plus d'activités »

Malgré la non considération de la protection du périmètre du château Béraud, par les autorités, le public reste très conscient de la situation.

Pour une tentative de développer leurs réflexions, nous avons proposé aux répondants des situations montrant l'état actuel de l'entourage du château de différentes prises ; Presque 100% ont choisi les séquences modifiées correspondant aux règles de protection.



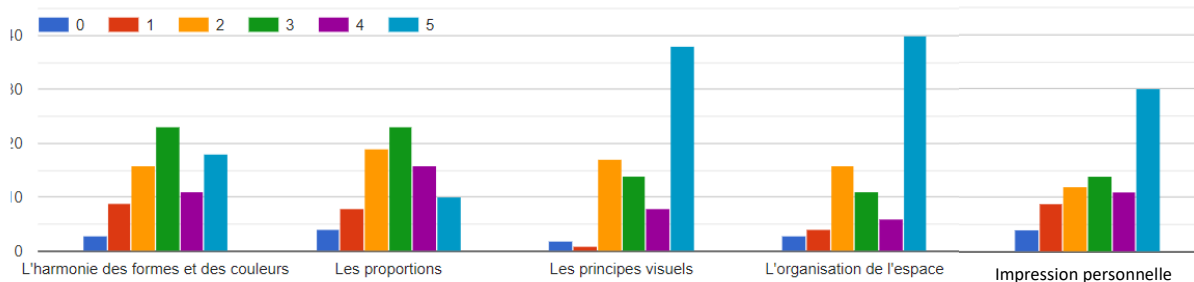
Dans l'ensemble, les répondants se sont mis d'accord sur les raisons principales de choisir les situations précédentes avec une différence de priorisation.

Il y'en a qui sont fortement revenues : comme les principes visuels, les principes de l'organisation de l'espace et l'impression personnelle.

D'autres moins choisies : comme l'harmonie des formes et des couleurs et les proportions

CHAPITRE IV : Délimitation des abords selon la démarche de la cognition spatiale

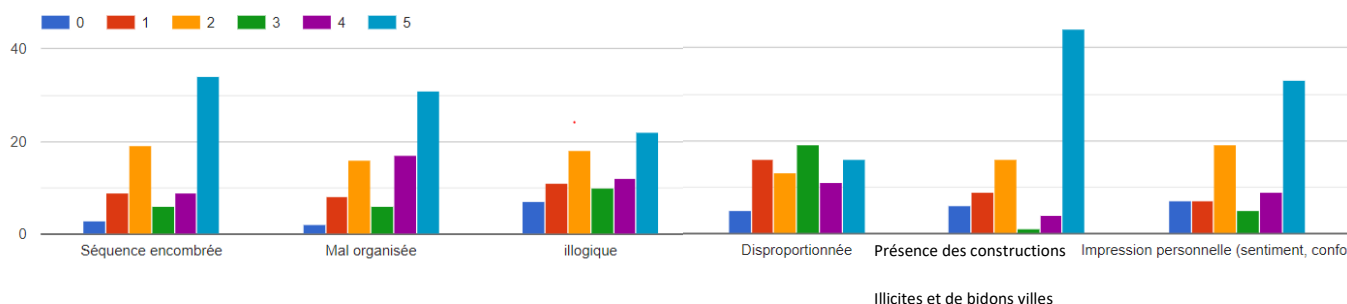
Votre choix est basé sur (notez chaque élément de 0 à 5):



D'autre part, les questionnés qualifient différemment les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas choisi les autres situations (actuelles)

Mais les plus récurrents 5/5 faits par plus de 40 personnes, étaient la « présence des constructions illicites » suivie par « la séquence encombrée », « l'impression personnelle » et « la mauvaise organisation » qui ont convaincu plus de 30 personnes, en 3ème lieu avec une attitude hésitante, se trouve « illogique et disproportionnée ».

Sur une échelle de 0 à 5, veuillez préciser la raison pour laquelle vous n'avez pas choisi l'autre situation/séquence



D'autres raisons relatives à la valeur paysagère et au non-respect des enfants non-voyants ont été proposées.

Face à cette problématique du site du château Béraud, nous voulions connaître les différentes émotions vécues dans des circonstances pareilles, en demandant aux répondants s'ils se sentaient bien dans leur entourage, 77,5% ont répondu par « NON »; Révélant plusieurs types de sensation :

_ « Insécurité »

_ « Étouffement »

_ « Encombrant, nuisance, pollution »

_ « Anarchie oppressante »

_ « *Oui, un sentiment de non-appartenance de mon ancien quartier dû à un changement du style des maisons avec l'arrivée d'étrangers au fil des années et petit à petit aux changements des valeurs de ces derniers* »

_ « Agressions visuelles, réaction : je m'enferme chez moi »

_ «Un sentiment d'anxiété»

_ « Lol toute les mauvaises réactions »

_ « Un sentiment de colère et de désolation à la fois. »

_ « Vis à vis, chantiers interminables, routes cassées »

_ « *Les disproportions entre les différents bâtiments, ne pas respecter les règles d'urbanisme tel que les trottoirs pour les piétons, les espaces de stationnement adéquats, la limite du prospect où les gabarits ne sont pas bien calculés ce qui fait que des bâtiments ferment totalement la vue sur d'autres constructions moins élevés, manques d'espace de détente et de jeux pour enfants, manque d'espaces verts...* »

_ « C'est beaucoup plus par rapport au bruit »

_ « *Une gêne, une déception. je rêve d'une cité propre harmonieuse pas trop chargée, avec respect de la proportion des espaces verts, avoir une bibliothèque, un terrain de jeux ...* »

_ « *Regard des autres, crainte de la famille pour sortir* »

_ *Manque de luminosité des appartements de l'ancien quartier n'encombre pas de nombreuses coopératives et en plus de ça le nouveau flux mécanique : tous étant facteur d'inconfort et d'absence de bien être ! Malheureusement on ne peut que s'adapter en trouvant d'autres solutions apportant plus de luminosité à l'espace et dans ce cas on touche à l'agencement global de l'appartement dans le but de chercher quelque chose que l'état n'a pas pu préserver en quelque sorte...*

_ « *De la tristesse face aux constructions anarchiques et parfois de la colère quand je vois des immeubles non finis... Pour ma réaction, j'achète souvent des plantes et je les mets dans la cour de la maison ou dans le quartier, car je crois vraiment que le changement commence par ces simples gestes.* »¹⁰⁸

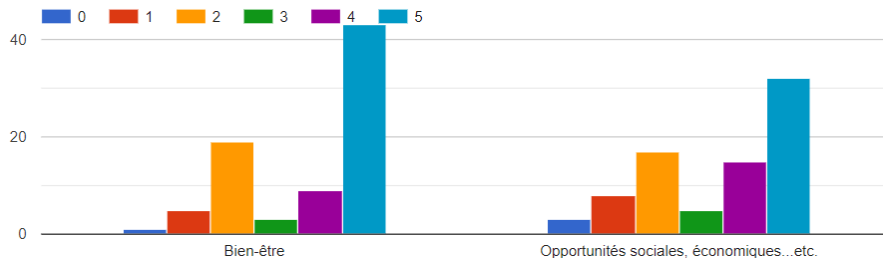
26 personnes ont confirmé le vécu d'un malaise mais n'ont pas défini son type.

Pour connaître la relation entre ces sensations liées à l'organisation du quartier, et l'histoire de ce dernier, environ 95% des répondants confirment l'impact d'une bonne prise en charge patrimoniale sur l'éventuelle organisation du quartier, ainsi, ils sont convaincus que cette dernière influe sur leur bien-être.

¹⁰⁸ Nous remarquons qu'il y a une cause de stress et une solution (une réaction positive au stress), reprise du contrôle.

Les questionnés également rapporté qu'une bonne organisation garantira sur le long terme des opportunités sociales et d'avantages pour l'économie locale.

Y a-t-il un lien entre un environnement bien organisé et votre propre bien être? pensez-vous que cela vous apportera plus d'opportunités sociales et d'avantages pour l'économie locale ?



Vers la fin de cette rubrique, la cognition spatiale a été dévoilée, le public s'est rendu compte qu'il l'employait pour effectuer ses choix et lancer ses jugements, tout au long de l'entretien ! Il la définit comme suit :

_ « Procure un sentiment de bien-être, liberté » 3 personnes !

_ « Je n'ai jamais entendu parler de ce mot auparavant, je pense qu'il a un rapport entre le bien être et le sentiment de confort de l'individu par rapport à un espace ou bien un endroit peut-être ? »

_ « je sais que ça a une relation avec la psychologie »

_ « Le ressenti de l'être humain par ses sens touché par des caractéristiques propres à un espace »

_ « Capacité à bien se projeter dans un espace ? »

_ « Je crois que c'est la façon dont les êtres humains grâce à leur fonction cognitive se comportent avec l'environnement et la région dans laquelle y habitent. »

_ « C'est un processus mental par le quel on perçoit et on comprend l'espace »

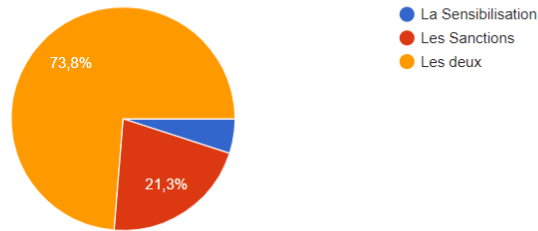
_ « Désigne l'organisation logique, harmonieuse et homogène de l'espace avec des concepts relatif à cette notion »

_ « Une sorte de conscience de soi dans l'espace qui nous entoure ? »

Vers la fin, plus de 95% des participants admettent la nécessité de la mise en place d'un système de gestion personnalisé « manuels, guides, Etc. » pour chaque commune ; En cas de dépassement, 75% ont préféré un recours à la sensibilisation et aux sanctions, tandis que près de 20% insistent sur les sanctions seules !

Si oui, que proposez-vous en cas de dépassement ?

80 réponses



Pour ce qui est des actions tolérables par la communauté en ce qui concerne la requalification du quartier et la protection du patrimoine, une note de 5/5 a été attribuée par 50 répondants pour :

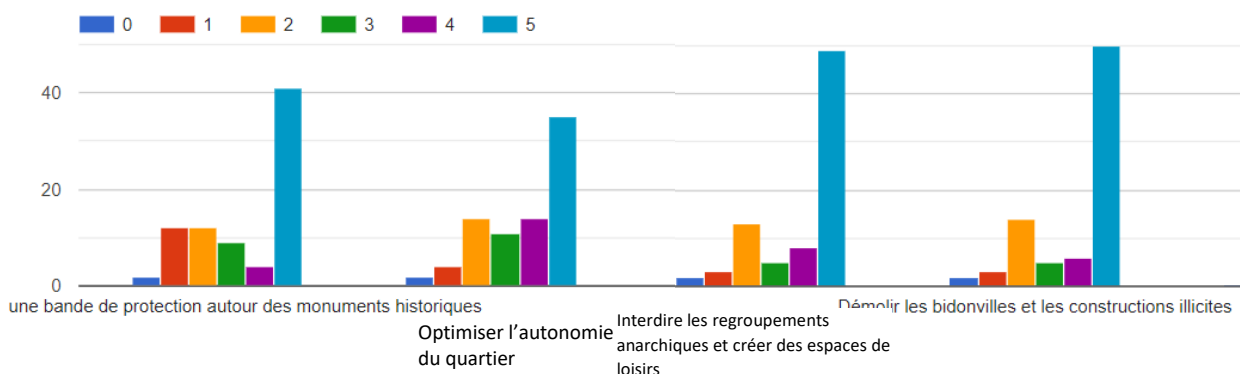
La démolition des bidonvilles et des constructions illicites et le reboisement de l'environnement immédiat.

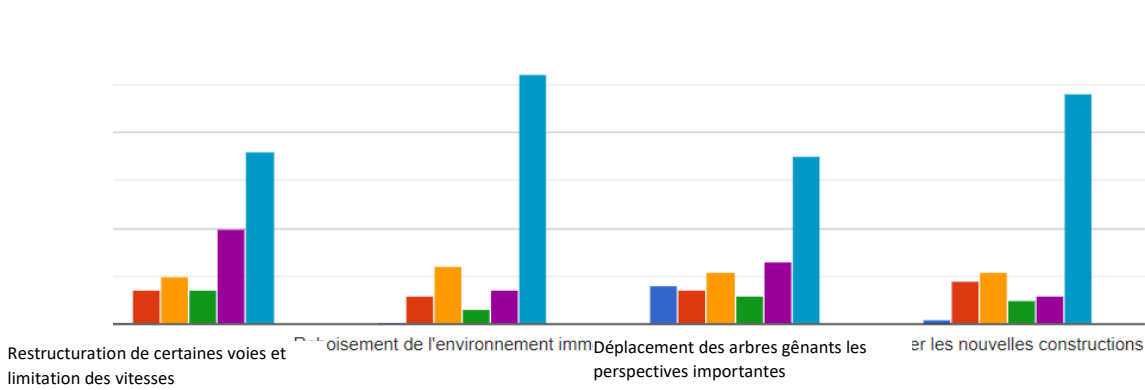
En 2ème lieu, entre 40 et 45 personnes votant 5/5 pour : la définition d'une bande de protection autour du patrimoine, l'interdiction des regroupements anarchiques, la création d'espaces de loisirs et la limitation de nouvelles constructions.

En 3ème lieu, les gens étaient moins motivés à l'idée du déplacement des arbres gênants les perspectives importantes, comme à la restructuration de certaines voies, la limitation de vitesses et à l'optimisation de l'autonomie du quartier.

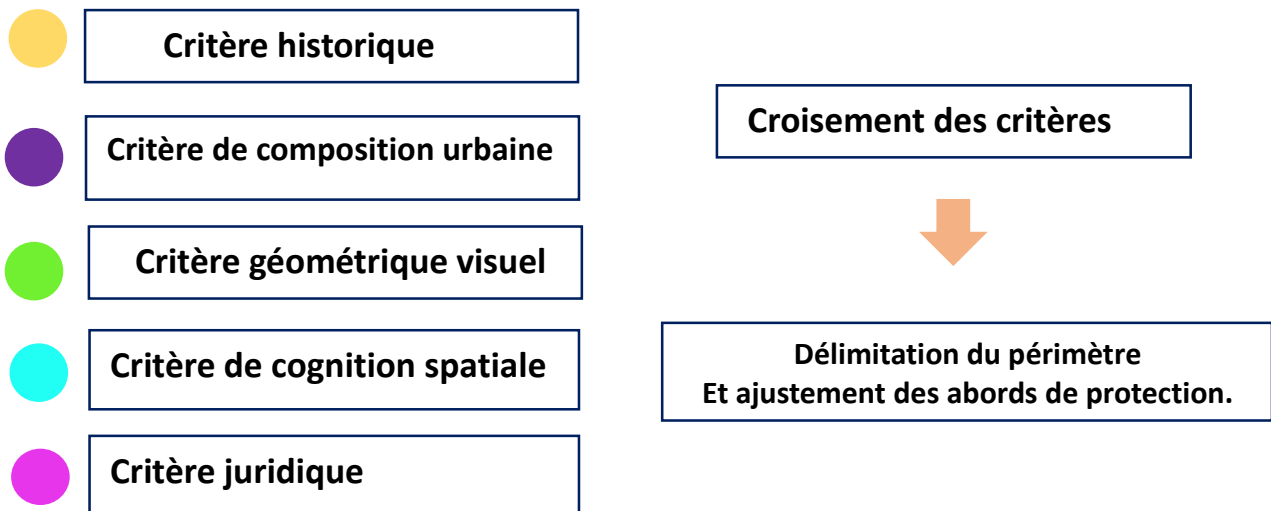
NB : le côté où les arbres centenaires gênent les champs visuels est du côté de Daboussi, malheureusement à cause des comportements violents des résidents de ce quartier ainsi qu'à la situation sanitaire, nous n'avons pas pu collecter suffisamment d'avis sur cette séquence, cependant, nos analyses du (§ 3) montrent que les arbres créent des contraintes de perception.

Sur une échelle de 0 à 5, combien Serrait-il facile pour vous d'accepter ces changements dans votre quartier?

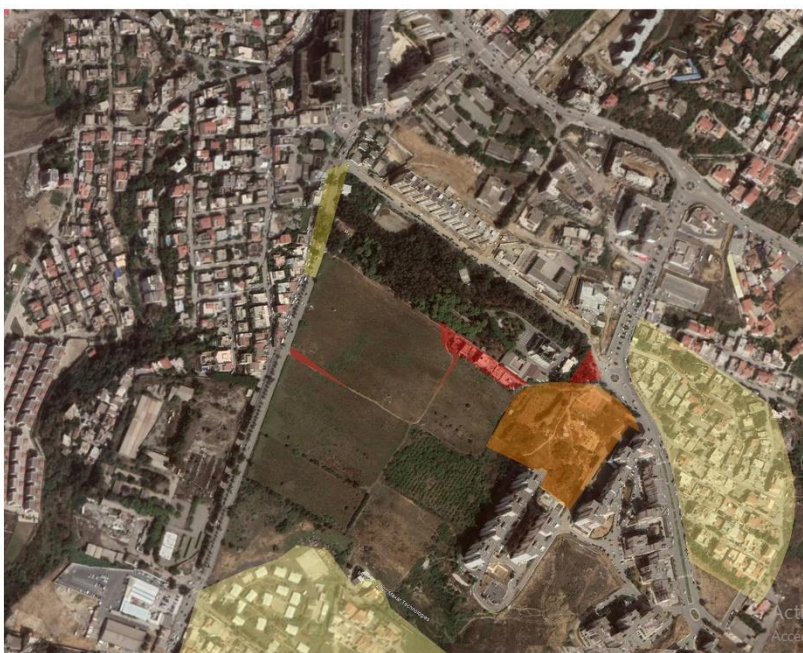




II. Les résultats et l'application :



1. La connaissance de l'espace, Identification des zones à risque



■ risque élevé ■ risque moyen ■ risque sur le long terme


L'identification et le classement des risques dans la zone nous permettront de comprendre les stimulations des composantes de l'espace, et de les intégrer dans la délimitation des abords.

La connaissance de l'espace est primordiale pour la reprise du contrôle, voici quelques données du site Béraud :

- **La taille de l'espace :** environnementale.
- **Le type de l'espace fonctionnel :** espace / conduits de navigation
- **Cadre de référence :** déictique, perspective égocentrique (centrée sur l'observateur)

2. Les schémas comportementaux pour relever les stressés environnementaux



- | | |
|--|---|
|  Quartier Daboussi |  Quartier rue de la mairie + Rue Bouiali |
|  Cité AADL Daboussi |  Batiments du CEM |

Les zones de risque sont associées à leurs quartiers

Il existe trois (3) entités interagissant avec le château qui présentent différents comportements selon les situations ; **Les schémas comportementaux = SC :**

- **Quartier Daboussi, surpeuplement :** 1^{er} SC : calme le matin / 2^{ème} SC : agressif en cas de menace extérieure.

Risque : démolition des dépendances du château déjà squattées.

- **Cité AADL Daboussi :** 1^{er} SC quartier autonome, bonne exploitation des espaces semi publiques / 2^{ème} SC : très animé à cause du marché.

Risque : la placette espace aléatoirement exploité, à la base, elle devrait être aménagée comme une aire de détente qui n'est pas encore entamée (Annexe 04).

3. Analyse des Stressés environnementaux



 Stressés interpersonnels (densité)

  Stressés physiques

Les schémas comportementaux génèrent deux types de stressés environnementaux nécessitant un contrôle et une prévisibilité.

Stressés Interpersonnels : Densité (statique ou événementielle) pour le quartier Daboussi.

Stressés physiques : le bruit, stressés visuels, stressés sonores

Illustration de la notion de l'adaptation, le contrôle et la prévisibilité :

Situation	La placette devant la façade postérieure du château a été aménagée par des bancs pour prévenir la venue de certains commerçants qui pratiquaient illégalement leurs activités, malheureusement, le problème n'a pas été résolu, une autre problématique de « mauvaise fréquentation » dans la zone est apparue, ce qui a considérablement affecté les abords du château.
Conditions environnementales	bruits, pollution, (nuisances visuelles, sonores, olfactives...) causées par les rassemblements aléatoires et le commerce anarchique.
Niveau1 : Adaptation aux conditions environnementales :	ignorer le bruit, réorienter le flux. <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">La limite de l'édifice</div>
Niveau2 : Contrôle des conditions environnementales (stresseurs environnementaux) :	Aménagement aléatoire de la placette (mettre des bancs) Absence d'une étude préalable.
Niveau3 : Prévisibilité des conditions environnementales :	Absente !
Conséquences :	Maux sociaux, dégradation des abords, perturbation des perspectives, plus de problèmes qu'avant !
Explication :	À cause du manque d'étude sur site et la marginalisation de la notion de prévisibilité, le contrôle sur site a échoué menant à l'apparition de multiples problèmes ; l'action de « contrôler » a été prise sans tenir compte des indicateurs sociaux et spatiaux, dans ce cas, une restauration de contrôle selon les normes est primordiale pour sauver les abords.



4. Éliminer des Stresseurs environnementaux

Principes de reprise du contrôle sur les abords du château Béraud¹⁰⁹ :

De l'espace bâti et voirie

- Création des cheminements adéquats éclairés et réduire la circulation des véhicules.
- Dégager le flux événementiel.
- Requalification du bâti.







¹⁰⁹ Inspiré de la méthode de l'espace défendable proposé par Newman en 1978.

Stresseurs visuels et acoustiques :

- Dégager les perspectives en assurant la covisibilité.
- Sécuriser le paysage du château et démolir toute construction comprise.
- Profiter de la masse végétale pour faire des écrans d'isolation acoustiques.
- La diversification des espaces.

5. Restaurer le principe de la visibilité : Organisation et géométrie du paysage






-  cloture
-  Zone protégée
-  dégager les perspectives et lier les deux extrémités du quartier
-  Déplacement des arbres centenaires
-  strate arborée + strate arbustive
-  strate arborée

Les composantes paysagères à exploiter pour reprendre

Le contrôle :

- _La logique végétative.
- _Le port et la forme des végétaux.
- _La fonction et la répartition des végétaux.
- _La dynamique végétale : le contraste, l'ombre, les masses et les hauteurs.

 La sélection des végétaux et leur répartition sont guidées par l'esthétique de la composition mais également par les fonctions attendues

  Dans le cas d'un espace fréquenté, (placette Daboussi) nous proposons une combinaison d'une strate arborée et arbustive, 1 & 2 (figure 67) la strate haute est en générale placé en arrière-plan de la composition, afin d'incorporer un peu de légèreté de transparence et du mouvement, répondant aux principes de la simplicité et de la lisibilité.

Contrairement aux zones où nous cherchons à diminuer le flux, cela implique une strate arborée, caractérisée par une végétation dense générant de la confusion au niveau de ces espaces, et donc éviter leur agression. 3 (figure 67)

_La lisibilité des masses végétales.

_La conception des aires et de circulation.

_Séparation / Portails, Fenêtres, Arches.

“En aucun cas, les hauteurs des végétaux ne doivent fausser le rapport entre l'échelle humaine, la profondeur de l'espace traité et les dimensions des architectures environnantes, cette proportionnalité dans l'association des volumes doit s'établir par rapport à l'espace comme dans les hauteurs respectives des végétaux »

“Malgré leur apparence statique, les formes, les volumes, la densité, les couleurs, les textures des végétaux agissent sur le comportement humain, en fonction de la sensibilité de chacun, et engendrent de nombreuses réactions vécus consciemment ou non »

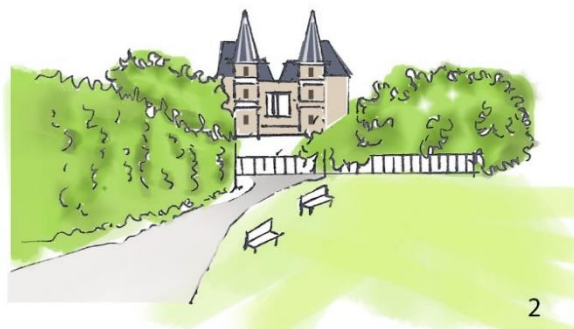
En effet, plus la volumétrie et les textures des différentes masses sont semblables, plus on obtient un effet de brouillage. Par contre, si la volumétrie et la texture sont dissemblables, l'observateur est en mesure de dissocier clairement les différentes associations végétales et donc de lire distinctement la composition. Ainsi, celle-ci est animée, la lecture des scénographies est pourvue de dynamiques dans les rythmes, volumétries, textures et couleurs au lieu d'offrir un flou sans caractère. Voici les prochains exemples qui illustrent ça :

111

Mise en place des abords primaire se basant sur les principes visuels, cognitifs etc. qui étaient testés dans le questionnaire : les séquences montrent l'avant après des modifications attribuées aux :

Les principes visuels

L'organisation de l'espace



¹¹⁰ Ibid. P.100

¹¹¹ Duval. R. Op.cit. p.98.

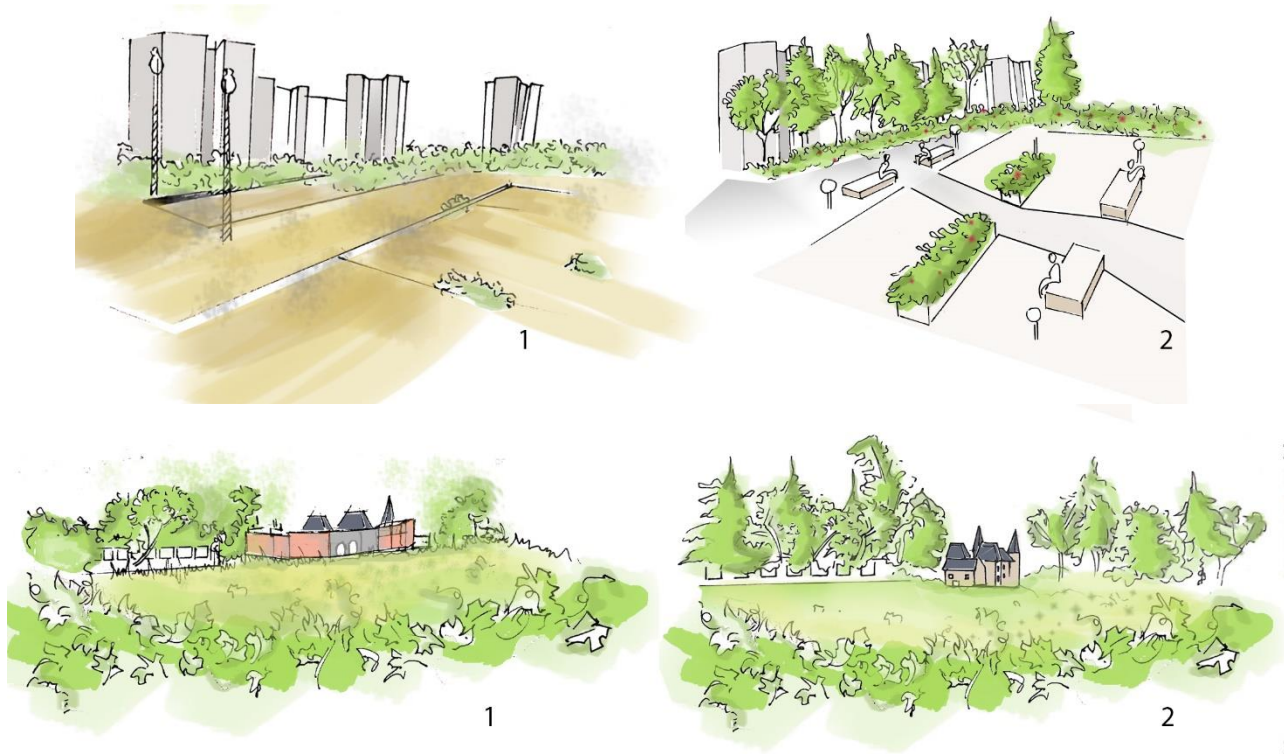


Figure 64: Trois strates végétales sont observées dans le milieu naturel : l'arborée, l'arbustive et l'herbacée agencer d'une manière simple et lisible

6. Adaptation des critères géométriques



Figure 65 : Définir un périmètre de 200 mètres



Figure 66: Adaptation aux critères géométriques

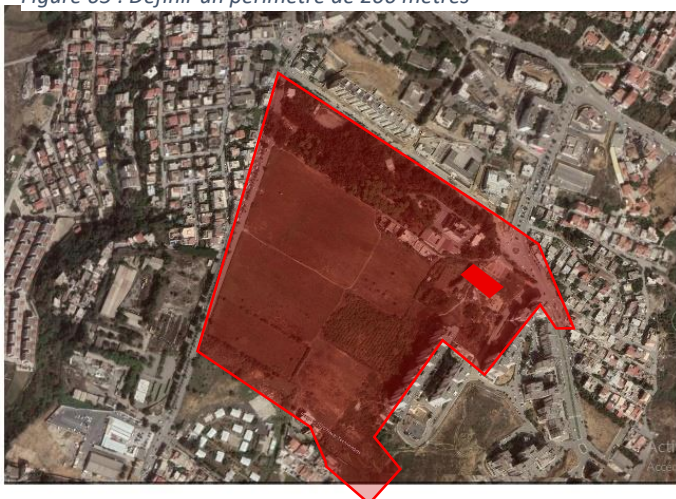


Figure 67: Adaptation au croisement des critères



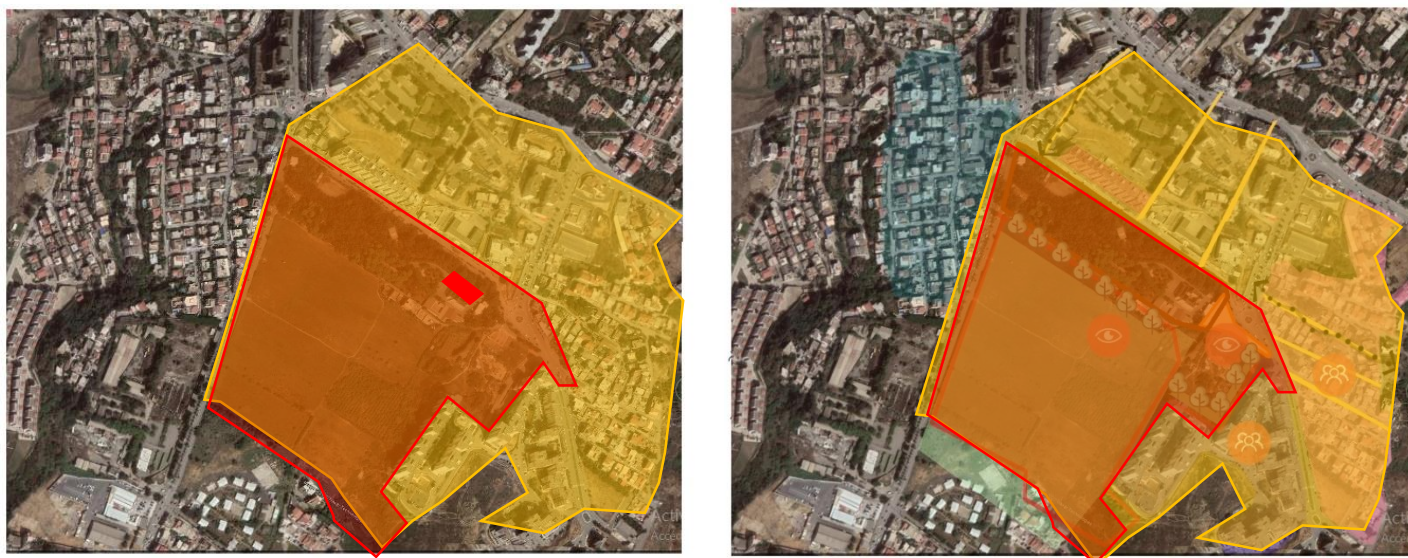
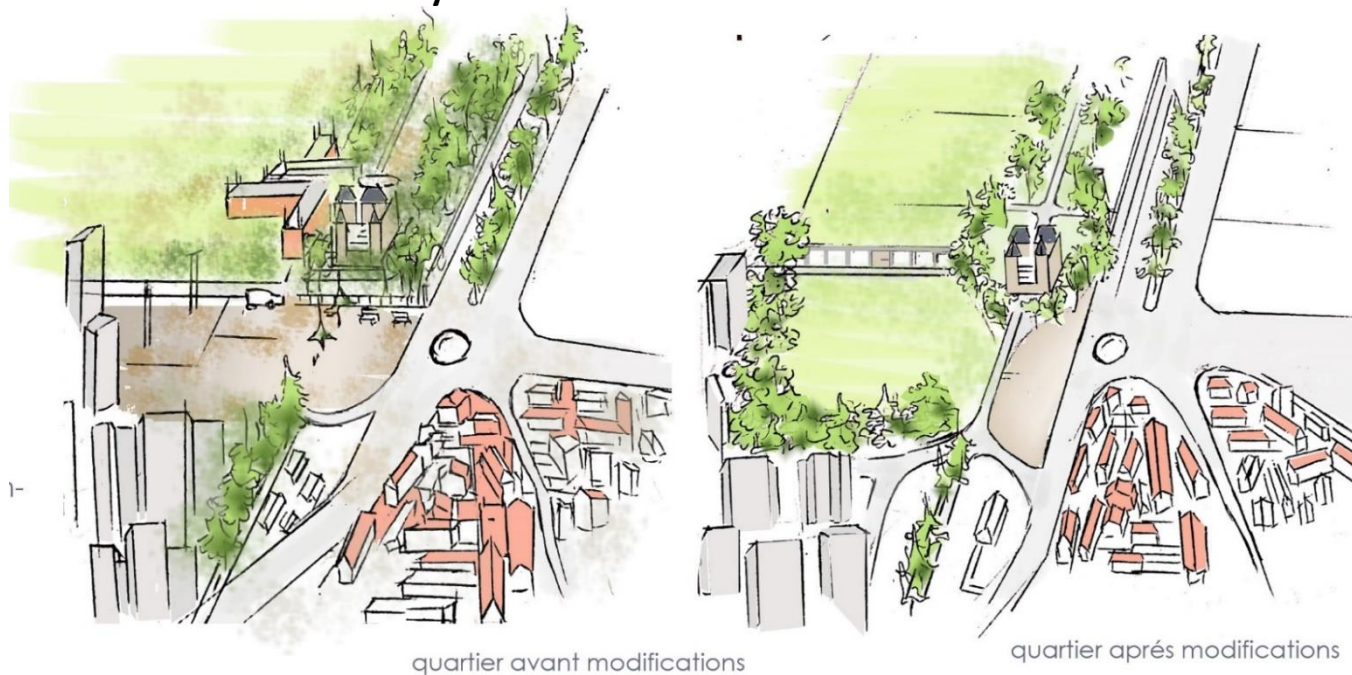


Figure 68 : Adaptation des critères géométriques « rouge » Et adaptation du périmètre de gestion et de sécurité (jaune).

III. Le résultat et la synthèse des critères



1. Tableau récapitulatif des actions

CHAPITRE IV : Délimitation des abords selon la démarche de la cognition spatiale



Zone	Agression	modification	effet psychologique	Schéma explicatif	Impact sur les abords	Vision	Impact sur le quartier
Vignobles (SO)	Les constructions illicites.	_Éliminer les constructions illicites, _Renforcer la clôture du château + une strate arborée.	La strate arborée est oppressante, elle génère de l'inquiétude, en raison de l'opacité et du surdimensionnement du volume végétale.		_ Libérer la totalité des vignes. _ Limiter l'habitat auto construit. _ Meilleure visibilité sur le périmètre de 200 m	_Proposer un projet de valorisation «stands d'expositions des artisans/agriculteurs / un agri parc »	Opportunités économiques, formation artisanale et agricoles.
Placette Daboussi (S)	Placette abandonnée Devenue un lieu de rassemblement, foyer d'activités aléatoires et des maux sociaux.	_Définition de l'activité dans cet espace (surface dédiée, règles, horaires), _Reboisement: Propositions de trois strates: Arborée, Arbustive et Herbacée pour la protection de la zone.	_L'asymétrie végétale conduit le promeneur à s'éloigner inconsciemment du volume le plus important (Duval. P.99)		_ Limiter l'extension aléatoire des activités de l'AADL Daboussi (Annexe 05) vers les abords du château Béraud.	_Relier la placette et les vignobles	Un espace de détente et de loisirs désiré (Annexe 04)
le quartier Daboussi (anciennes dépendances du château) (E) Et AADL Daboussi (SE)	_Perspectives modifiées _dépendances squattés	_ Les corriger selon les règles de Covisibilité _Requalification et imposition des règles de prospect. _déplacement d'arbres centenaires.	Parcours étudié =pas de stressors =contrôle et prévisibilité sur l'environnement= Pas de mutations de comportement.		Pas de colère extériorisé sur les abords .	maintenir visuellement la bande de protection.	Bonne organisation et gestion du quartier.

Tableau 4 : Récapitulatif des actions sur les abords du chateau

Discours spatiale : Le langage utilisé avec le citoyen et le responsable, Fiches et guides pratiques

REGLEMENT DU PERIMETRE DU CHATEAU

Citoyen



n'abimez pas les arbres !



Respectez le tri sélectif des déchets dans l'espace de loisir



Interdiction des rassemblements devant les murs poids.



interdiction de stationnement dans les perspectives importantes menant au chateau



Interdiction de circulation des véhicules de 10h à 15h



respectez le prospet de 2 mètres (quartier Da-boussi) et libérez les impasses.



Les horaires d'ouverture du marché sont prévus de 10h à 15h (à l'exception du vendredi)

Le CHATEAU BERAUD a été CONSTRUIT EN 1886 PAR M: ACHILLE BERAUD. LE MAIRE DE DRARIA. A L'ÉPOQUE. C'est LE SEUL CHATEAU PRESENT DANS UN PERIMETRE DE 24 KM D'ALGER CENTRE ET LE SEUL DOTÉ DE 9 HA DE TERRE FERTILE

VOICI
A QUOI JE
RESSEMBLE
DE PRES



REGLEMENT DU PERIMETRE DU CHATEAU

Responsable



Entretien régulier des arbres.



Entretien régulier des vignes



Exploitation de 10% de la surface des vignes pour des installations artisanales temporaires*

les formation d'agriculture seront effectuer 1 fois par 3 mois



Déclarez les nouvelles activités commerciales



Discutez les nouveaux projets avec les citoyens



Afin d'assurer un bon éclairage nocturne, un minimum de 12 lampadaires est prévu autour du chateau selon les règles de la servitude.



entretien de la structure viaire (chaque 12 mois)

VOUS SAVEZ
DEJA A QUOI
JE RESSEMBLE
PROTEGEZ MOI

* accès gratuit aux habitants

Le CHATEAU BERAUD a été CONSTRUIT EN 1886 PAR M: ACHILLE BERAUD. LE MAIRE DE DRARIA. A L'ÉPOQUE. C'est LE SEUL CHATEAU PRESENT DANS UN PERIMETRE DE 24 KM D'ALGER CENTRE ET LE SEUL DOTÉ DE 9 HA DE TERRE FERTILE



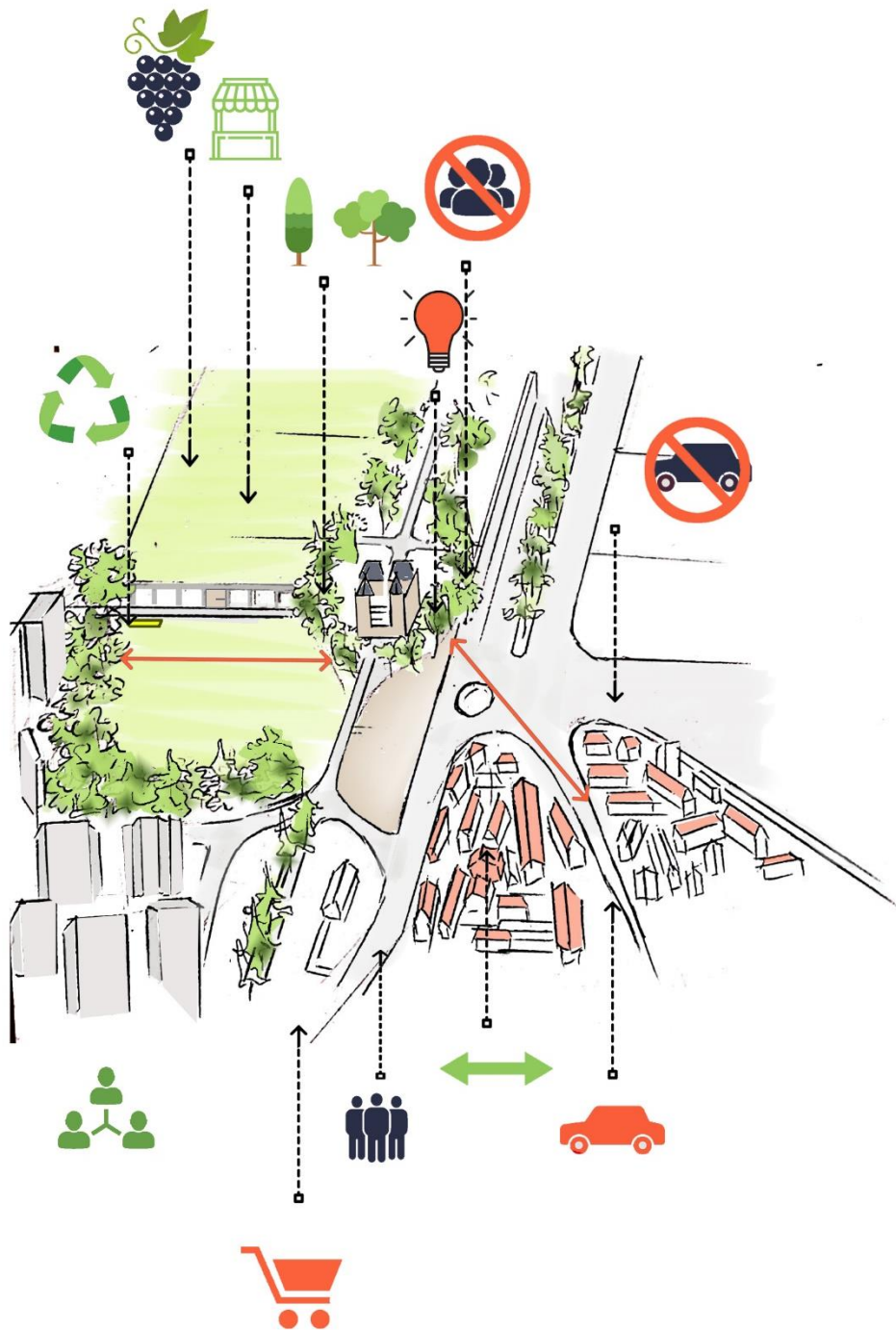


Figure 69 : Les restrictions indiquées sur le schéma du site. Source : Auteurs.

Conclusion :

À travers les enquêtes menées sur le périmètre du château, nous voulions signaler le rôle du patrimoine paysager dans la valorisation du tissu urbain, et sensibiliser les citoyens ainsi que les résidents des tissus mixtes de l'importance de la préservation du patrimoine, ceci était possible grâce à l'introduction de la cognition spatiale dans le processus de développement des abords.

L'intérêt porté à la donnée comportementale nous a permis de réorienter l'aspect technique des abords, vers une délimitation plus subjective qui se base sur l'interaction avec l'environnement en permanente évolution.

En mettant le citoyen en scène, nous avons constaté qu'il est plus conscient de la question du patrimoine, que ce que reflètent les abords. Il croit fortement à la richesse de la ville d'el Achour et au caractère exceptionnel du château. En effet, l'individu a démontré des intentions de protection des biens, et une tolérance du système de protection proposé ; Cependant, sa relation avec les abords nécessite une gestion et une orientation.

Conclusion générale :

Malgré l'attention et les efforts fournis par l'état, La protection du patrimoine Algérien dont le seul décideur est le ministère a démontré ses propres faiblesses, relatives à la rigidité de la structure organisatrice, au manque de précision des règlements ou à la centralisation des responsabilités. La législation Algérienne n'a pas réussi à prouver son efficacité, notamment dans le classement des biens patrimoniaux, une phase de protection exclue pour de nombreux édifices de valeurs.

Étant plus qu'une structure vulnérable qui doit se prouver hors de son temps, le patrimoine constitue l'essence de toute organisation urbaine saine. C'est un véritable porteur de valeurs, rappelant un passé glorieux difficilement mesurable qui dialogue et interagit avec son site, s'affaiblie et s'efface en isolement.

Le principe de délimitation des abords a pris un tournant important dans cette recherche, on partait de la notion « d'encerclement du monument et de rigidification de ses limites, à la restauration de ses valeurs fondamentales en interaction avec son site, un processus concrétisé par le biais de « La cognition spatiale ».

Définie par les habitants comme « *La Capacité de bien se projeter dans un espace* », dérivée de la psychologie et des sentiments, la cognition spatiale n'a jamais été un concept étroitement lié au patrimoine, mais son caractère flexible et adaptatif qui tient compte des composantes de l'espace nous a servi dans la compréhension des événements dans le périmètre du site patrimonial. À partir de ce constat, nous avons développé une logique de délimitation des abords du château Béraud passant par quatre (4) moments clés : le premier s'articule autour de l'étude **des critères historiques de la ville** : stratification historique du site patrimonial. Suivie par l'étude **des conditions urbaines** notamment celles relatives au développement du bâti, ce qui implique une **définition des critères visuels et géométriques** liés à la composition de l'espace, **et enfin l'étude cognitive**, qui s'intéresse à l'analyse du comportement social et individuel vis à vis les **stresseurs environnementaux** liés aux conditions spatiales citées précédemment. La dernière étape consiste à proposer des modifications dans le but de **reprendre le contrôle et d'assurer une prévisibilité** ; Pour le château Béraud, il s'agissait des modifications moyennes à radicales touchant la structure viaire ainsi que le bâti.

Ces conditions dictées par le site sont ensuite instrumentalisées par les professionnels et les militants, à travers la définition d'un périmètre **règlementaire** adapté et modifié.

Tel un mécanisme des complications horlogères, l'intégration de la cognition spatiale dans le processus d'élaboration des abords est prouvée être une démarche complète qui met en action toutes les composantes impactant le patrimoine, elle va du classement du monument jusqu'aux propositions des activités dans le périmètre en fonction de la demande des citoyens et leurs intérêts futurs, cela nous a permis de confirmer les hypothèses établies à propos de cette notion.

Recommandations aux décideurs :

Il serait prometteur de s'intéresser à la concrétisation de la décentralisation de la protection patrimoniale représentée par les associations au niveau des communes.

La proposition d'un projet de valorisation des vignobles (parc, agri parc etc...) et de l'artisan commerçant lui permettant de participer aux enjeux du territoire.

L'adaptation du guide proposé, à d'autres communes présentant des similitudes de tissu urbain, et le modifier selon les besoins de la population.

Perspective de recherche :

Ce travail, encouragera d'autres chercheurs intéressés par la protection du patrimoine naturel à étudier le potentiel paysager de la ville d'el Achour afin d'assurer une liaison avec le domaine Béraud dans le but de garantir son alimentation et sa pérennité et de propager l'exploitation modérée des sites paysagers comme potentiels lieux touristiques (*Annexes 06*).

Nous proposons aussi d'élaborer une étude plus détaillée sur l'intérieur de l'édifice et de l'adapter à la fonction qu'il abrite.

Bibliographie :

Ouvrage :

_ CHOAY.F, et P.MERLIN di. 1988, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presse Universitaire de France.

_ CHOAY.F, l'allégorie du patrimoine, Paris, 1992.

_ Duval. R, 2015, Conception architecturale du jardin, Eyrolles, 2016.

_ GIOVANNONI.G et VENTURA. F, Vecchie città ed edilizia nuova, Edition: CittàStudiEdizioni, 1995.

_ GODEFROID. J, 2008, Psychologie : Science humaine et science cognitive, Ed : De Boeck Supérieur.

_ GREFFE.X, 1999, La gestion du patrimoine culturel, Economica.

_ NEYRET.R, Du monument isolé au 'tout patrimoine', Géocarrefour, col. 79/3 2004.

_ RIEGL.A, 1903, Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse, Le Seuil ; édition revue et augmentée.

Thèses et mémoires

_ AOUCHAL. H, 2013, Pour une reconnaissance politique et sociale des valeurs des abords du patrimoine bâti en Algérie. La basilique St-Augustin et ses abords à Annaba, mémoire de magistère, Université de Constantine 3, p 12.

_ BENSEDDIK.H, 2012, la valorisation des monuments historiques en Algérie, le cas du palais de l'Agha à Ferdjioua, mémoire de magistère, Université Mentouri [En ligne] URL : <https://fr.scribd.com/document/299265317/La-Valorisation-Des-Monuments-Historiques-en-Algerie> (consulté le 08/06/2020).

_ BOUCHOUCHA.NH, 2019, Centre d'art thérapie à el Achour – Draria, Rapport PFE, EPAU, Algérie P.15 [En ligne] URL : https://issuu.com/bouchouchaneh/docs/rapport_pfe_bouchoucha_nour_el_houda. (Consulté le 16/03/2020).

_ CHIKH.K, 2018, La revitalisation des abords de Sidi El Houari dans une logique de liaison : Centre ancien/ châteaux neuf / Nouvelle ville, mémoire de master en Architecture, UABT Tlemcen URL : <http://dspace.univ-tlemcen.dz/bitstream/112/13125/1/Ms.Arc.Chikh.pdf> (Consulté le 21/06/2020).

_ DEKOUMI. Djamel, 2017, Pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement historique bâti algérien : cas de Constantine.

_FRID.H, KHEMIES.I, 2017, La structuration et l'identification d'un espace urbain en rupture avec le centre ancien -Cas d'étude : ilot de la gare routière, mémoire de master, UABT, Tlemcen URL : <http://e-biblio.univ-mosta.dz/bitstream/handle/123456789/7180/R%C3%A9habilitation%20de%20lentr%C3%A9%20sud%20de%20mostaganem.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

_LANGRAND Suzanne, 1949, le préventorium Béraud à Draria, Thèse pour le doctorat en médecine. Université d'Alger [Document non publiée en ligne].

_OULEBSIR.N, Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930), Paris, Éd : la Maison des sciences de l'homme, 2004 ; [Document non publiée en ligne].

_TOUIL. A HADJ MESSAOUD, 2003, Les abords des biens culturels immobiliers : Concept, législation, délimitation et mesures de protection, thèse de doctorat, EPAU, Algérie (Document non publiée en ligne).

Articles et publications

_BURGAT et CHALLAND, Préventorium Béraud près d'Alger. (Document non publiée en ligne).

_LE BIHAN Gérard, DEVERNOIS Nils, MULLER Sara, Septembre 2014, Gestion du patrimoine urbain et revitalisation des quartiers anciens, (Consulté 02/04/2020).

_TOUIL. A 2007, Dossier Les abords des biens culturels immobiliers : Entre réalité urbaine et exigences de la protection L'urgence de se réapproprier notre patrimoine, Vie de ville, 05, URL : https://viesdevilles.net/file_download/144/article_08_05.pdf. (consulté le 31/01/2020).

_UNESCO, 16/11/1972, Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel [En ligne] URL : <https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf> (Consulté le 07/07/2020).

_VEYRET, Yvette et LE MAITRE Anne, 1996, Réflexions sur le paysage : paysage et patrimoine historique. Quelques fonctions du paysage, L'information géographique, volume 60, n°5, 1996, (Consulté le 13/12/2019).

Webographie

_Académie de Versailles [En ligne] URL : <http://www.ac-versailles.fr/cid109546/patrimoine.html> (consulté le 11/10/2020).

_Centre jean Bodin, 7 et 8 Février 2013, Journées d'études monument historique, [En ligne] URL : https://www.youtube.com/watch?time_continue=51&v=tLmH6yzK4jE&feature=emb_title. Consulté le 14/05/2020.

Sites internet

www.actu-environnement.com

www.bel-abbes.info

www.Culture.gouv.fr

www.jeanyvesthorrignac.fr

www.larousse.fr

www.kouanani.blogspot.com

Lois

_Le décret du 2 mai 1930 relatif aux monuments naturels et sites de caractères artistique, historique scientifique, légendaire et pittoresque.

_Lois de 1943

_L'ordonnance n 67-281 du 20 décembre 1967,

_90-78 du 27 Février 1990.

_Loi n° 95-101 du 2 février 1995.

_Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel Art. 12.

ANNEXES

Annexes :

Annexes 01 : questionnaire publié en ligne

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

Ce questionnaire est élaboré dans le but d'étudier le comportement de l'individu dans son environnement urbain.
Il est rédigé dans un vocabulaire accessible pour qu'il soit assimilé par le grand public.
***Obligatoire**

1. Êtes vous ? *

Une seule réponse possible.

Un homme
 Une femme

2. Quel âge avez-vous ? *

Une seule réponse possible.

18-24
 25-34
 35-44
 45-54
 55-64
 65 ou plus

3. Suivez-vous des études ou une formation actuellement ?

Une seule réponse possible.

Des études
 Une formation initiale
 Une formation continue

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8g8dpf9erpq2tLE0XnJYQOyAGFgZu-wZM/edit> 1/14

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

4. Si non, occupez-vous un emploi ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non

5. Si oui, quel est votre statut professionnel ?

Une seule réponse possible.

Artisan commerçant
 Chef d'entreprise
 Cadre
 Salarié
 Retraité
 Autre

6. Dans quelle région habitez-vous ? *

Une seule réponse possible.

Alger centre
 Alger-est
 Alger-ouest
 Hors Alger

7. Quelle est la nature de votre entourage ? *

Une seule réponse possible.

Nouveau: nouvelles constructions, résidences, tours AADL, équipements publiques...etc.*
 Mixte: nouvelles constructions + vieux bâti de l'époque coloniale, ottomane...etc.
 je ne suis pas sûr(e).

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8g8dpf9erpq2tLE0XnJYQOyAGFgZu-wZM/edit> 2/14

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique


8. Votre entourage dispose-t-il d'au moins un immeuble historique construit avant 1962 ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non
 je ne suis pas sûr(e)

Sensibilité patrimoniale

L'école des non-voyants (Ex Château Béraud construit en 1886) et son entourage, El Achour, Alger.



9. Connaissez-vous l'école des non-voyants à El Achour ? *merci de continuer de répondre aux questions même si vous ne la connaissez pas* *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8g8dpf9erpq2tLE0XnJYQOyAGFgZu-wZM/edit> 3/14

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

10. De quel type de public faites-vous partie ? *

Une seule réponse possible.

Habitants de la zone
 Passants/Passagers
 Employés
 Autre

11. Si vous habitez aux alentours, à quel périmètre du château se situe votre domicile ?

Une seule réponse possible.

< 1 km
 1-5 km
 5-15 km
 > 15km

12. Si vous êtes un passant/passager, à quelle fréquence ?

Une seule réponse possible.

Tous les jours
 Souvent
 Occasionnellement
 Rarement

13. Sur place, pouvez-vous le voir facilement ?

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

compliqué facilement visible

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8g8dpf9erpq2tLE0XnJYQOyAGFgZu-wZM/edit> 4/14

ANNEXES

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

14. D'après la photo, qualifiez-vous le château comme un bâtiment assez exceptionnel de la ville d'El Achour ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non

15. Si oui, pour quelles raisons ? (notez de 0 à 5)

Une seule réponse possible par ligne.

	0	1	2	3	4	5
Son style architectural	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Son paysage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Son usage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Son histoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

16. Si non, veuillez indiquer la raison.

17. Connaissez-vous son histoire ?

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

Non Oui

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8g8dpf9rpq2dLE0XnJYQ0yAGFgZu-wZM/edit> 5/14

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

18. Comment qualifiez-vous vos connaissances sur la notion du Patrimoine (héritage, monument historique, vieux bâti) et sa protection en Algérie ? *

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

Pauvres Excellentes

19. À votre avis, la protection du patrimoine est-elle respectée en Algérie? *

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

Non respectée Tout fait respectée

la cognition spatiale et la préservation du patrimoine

Voici les phases de développement de l'entourage du château Béraud

1986 2010 2016

La même séquence entre 2007 et 2020

2007 2013 2016 2020

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8g8dpf9rpq2dLE0XnJYQ0yAGFgZu-wZM/edit> 6/14

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

20. Que remarquez-vous? comment le verrez-vous en 2030 ? *

Un Zoom-in sur l'urbain (entourage du château).

Voici quelques séquences de son entourage, (2 versions de la même séquence); Choisissez les situations qui vous semblent les plus correctes. Séquence 1

1 2

21. Séquence 1 *

Une seule réponse possible.

1
 2

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8g8dpf9rpq2dLE0XnJYQ0yAGFgZu-wZM/edit> 7/14

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

Séquences 2

1 2

22. Séquence 2 *

Une seule réponse possible.

1
 2

Séquences 3

1 2

23. Séquence 3 *

Une seule réponse possible.

1
 2

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8g8dpf9rpq2dLE0XnJYQ0yAGFgZu-wZM/edit> 8/14

ANNEXES

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

24. Votre choix est basé sur (notez chaque élément de 0 à 5) : *

Une seule réponse possible par ligne.

	0	1	2	3	4	5
L'harmonie des formes et des couleurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les proportions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les principes visuels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'organisation de l'espace	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Impression personnelle (sentiment, confort...etc)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

25. Sur une échelle de 0 à 5, veuillez préciser la raison pour laquelle vous n'avez pas choisi l'autre situation/séquence : *

Une seule réponse possible par ligne.

	0	1	2	3	4	5
Séquence encombrée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mal organisée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
illogique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disproportionnée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Présence de constructions illicites et de bidonvilles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Impression personnelle (sentiment, confort...etc)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

26. Autres raisons?

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8j8d9f9erpq2dLE0XnJYQOyAGFgZu-wZM/edit> 9/14

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

27. En tant que citoyen, vous êtes-vous déjà senti gêné(e) dans votre quartier? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non

28. Si oui, quel type d'émotion avez-vous ressentie ? et quelle a été votre réaction ?

29. L'organisation de l'espace influe-t-elle sur votre comportement au sein de ce dernier? *

Une seule réponse possible.

	0	1	2	3	4	5
Tout à fait en désaccord	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tout à fait d'accord						

30. D'après vous, quelle est la relation entre la préservation de l'histoire des lieux et leur éventuelle organisation? *

Une seule réponse possible.

	0	1	2	3	4	5
Très Faible	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Très Forte						

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8j8d9f9erpq2dLE0XnJYQOyAGFgZu-wZM/edit> 10/14

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

31. Y a-t-il un lien entre un environnement bien organisé et votre propre bien-être? pensez-vous que cela vous apportera plus d'opportunités sociales et d'avantages pour l'économie locale? *

Une seule réponse possible par ligne.

	0	1	2	3	4	5
Bien-être	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Opportunités sociales, économiques...etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

32. Que connaissez-vous sur la cognition spatiale ?

33. Pensez-vous que chaque commune doit mettre en place un système de gestion personnalisé "guides, manuels...etc" pour préserver l'identité et le bon fonctionnement de ses espaces? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non

34. Si oui, que proposez-vous en cas de dépassement? *

Une seule réponse possible.

La Sensibilisation
 Les Sanctions
 Les deux

<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8j8d9f9erpq2dLE0XnJYQOyAGFgZu-wZM/edit> 11/14

12/11/2020 La cognition spatiale et son rôle dans la délimitation des abords du monument historique

35. Sur une échelle de 0 à 5, combien Serrait-il facile pour vous d'accepter ces changements dans votre quartier? *

Une seule réponse possible par ligne.

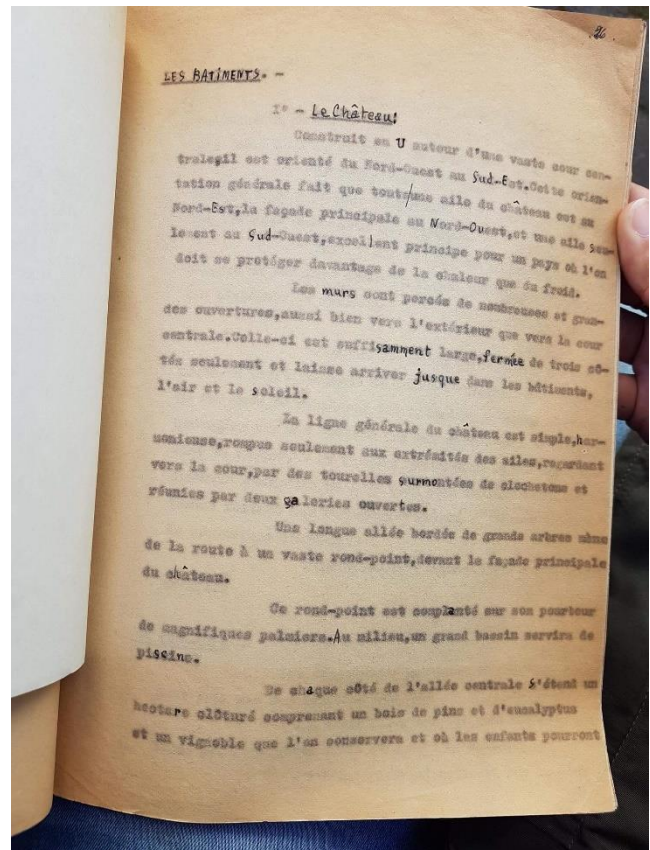
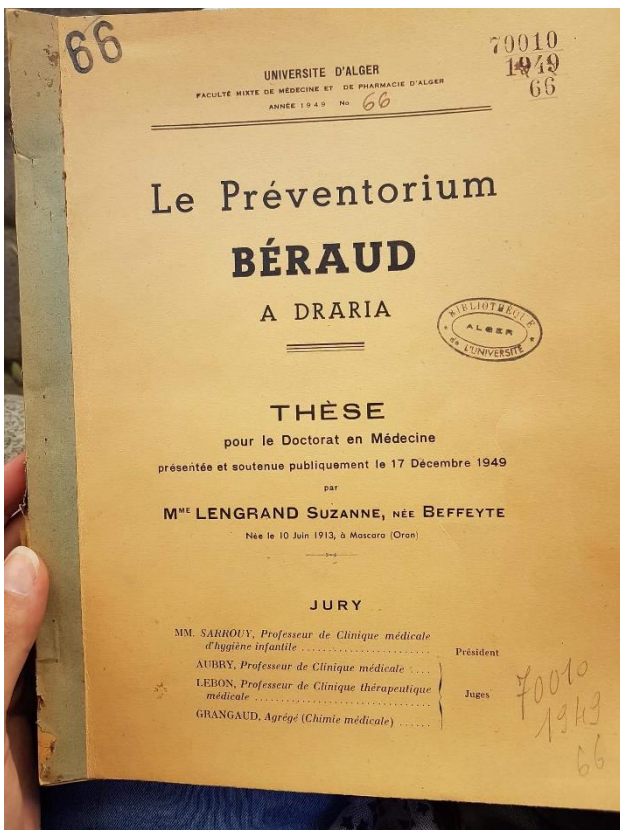
	0	1	2	3	4	5
Définir une bande de protection autour des monuments historiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Optimiser l'autonomie du quartier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Interdire les regroupements anarchiques et créer des espaces de loisirs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Démolir les bidonvilles et les constructions illicites	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Restructuration de certaines voies et limitation des vitesses	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Reboisement de l'environnement immédiat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Déplacement des arbres gênants les perspectives importantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Limiter les nouvelles constructions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

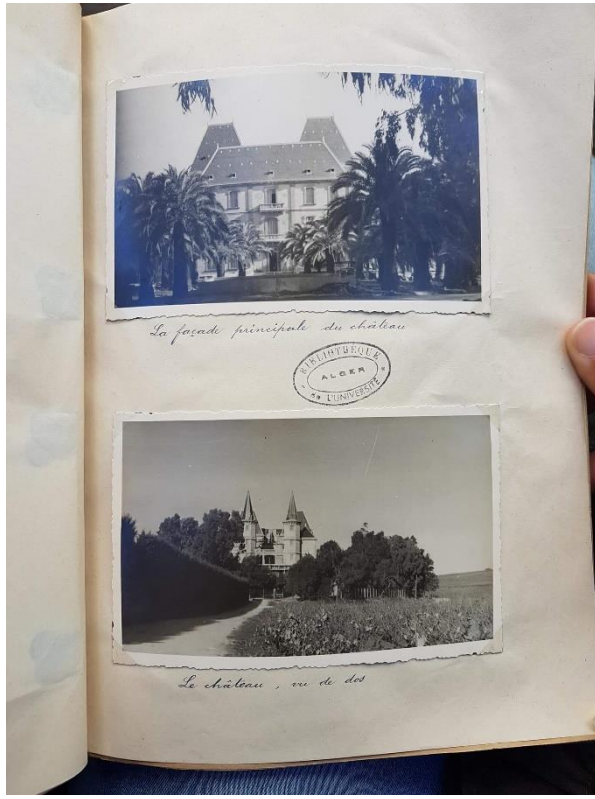
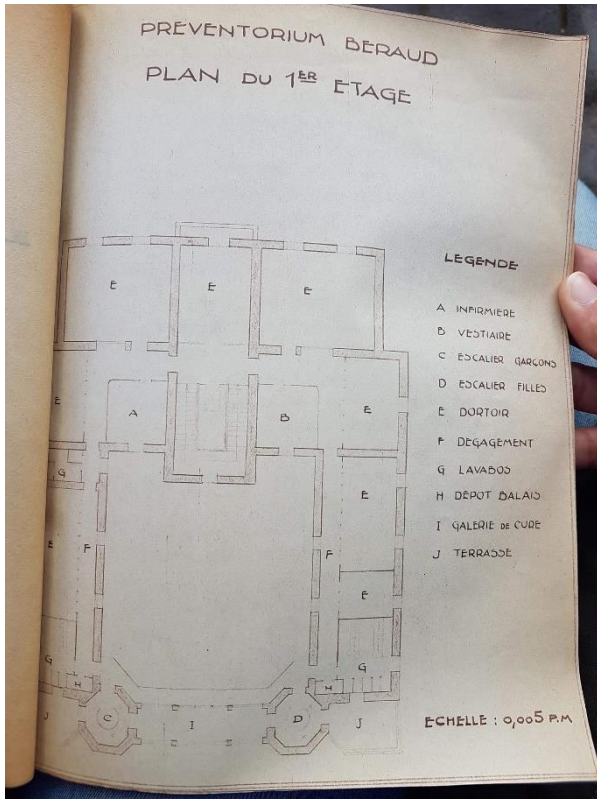
<https://docs.google.com/forms/d/1k4ICCo3KBX8j8d9f9erpq2dLE0XnJYQOyAGFgZu-wZM/edit> 12/14

ANNEXES

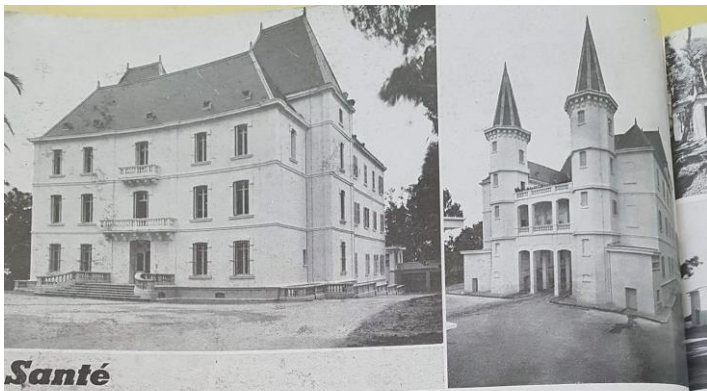


Annexe 02 : mémoire LANGRAND Suzanne, le préventorium Béraud à Draria :





Annexe 03 : Article : le Préventorium Béraud, par BURGAT et CHALLAND.



Préventorium BÉRAUD près d'Alger

BURGAT et CHALLAND, Architectes D.P.L.G.

A l'extrémité d'une colline du Sahel algérois, non loin de Draria, le Château Béraud domine une campagne verdoyante. Au fond d'une allée bordée de grandes acacias et de palmiers, il accueille le visiteur avec un faux air de château de la Loire.

Napoléon III l'avait fait construire en 1860. Les services de luxe construits en 1900 ont été récemment transformés en un préventorium qui peut recevoir 120 enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de 13 ans.

Les lignes sobres de cette élégante construction n'ont subi aucune modification ; la façade, quelque peu entamée par le temps, a simplement été restaurée, son toit en ardoises refait.

Le plan intérieur, par contre, a dû être considérablement transformé afin de répondre à la destination nouvelle.

Les deux étages ont été aménagés en salles claires et ensoleillées réservées pour les préaux d'hiver. On y trouve également le bureau du Directeur, de l'Économie, le Secrétariat.

Au premier étage se trouvent le service des filles ; dortoirs avec chambres pour moniales et bureaux d'infirmières, lavabos et dispensaires terminés par des cabinets de toilette.

Le second étage est transformé sur le même modèle pour les garçons.

Les combles abritent lingerie, séchoir ventilé, réserve du matériel, ainsi qu'une salle de spectacle pouvant contenir deux cents personnes.

Au sous-sol, cuisine, buanderie, service de toilette et chauffage.

LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

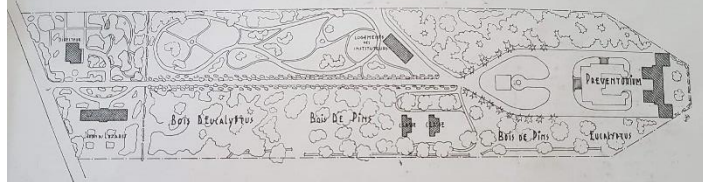
A l'entrée de la propriété, tout au début de l'allée qui conduit au château, s'élève à gauche, l'habitation destinée au Directeur de l'Établissement.

À droite, le bâtiment neuf du lazaret infirmiers, où les enfants devront faire un stage de 15 jours avant leur admission au préventorium. Chaque enfant subira 15 un examen médical complet. Composée de deux ailes de même importance qui comprennent chacune un quartier d'hommes et 12 garçons et filles, la bâtisse comporte des boxes indépendants avec W.C. et lavabos individuels, et pourra recevoir 12 lits pour garçons et 12 lits pour filles. Un réfectoire garçon et un réfectoire filles, avec armoire à linge, la chapelle et un bureau de médecin sont également prévus dans ce bâtiment.

Un bâtiment de service se trouve sur la face arrière du château. Il comporte des services médicaux : salles d'examen de radiologie, une pharmacie, des laboratoires et un internat. Le premier étage est partagé en deux appartements. Des garages flanquent le bâtiment à droite et à gauche.

Enfin, une insertion particulière doit être faite du groupe scolaire moderne qui a été érigé dans le bois de pins. Il comprend préau et cour de jeux et deux classes pour 30 élèves. Les porcs en sont mobiles et permettent dès les premières chaises un fonctionnement en plein air.

Face à ce groupe scolaire, deux logements d'instituteurs groupés.



dans un bâtiment indépendant, ont été plus récemment bâtis et complétés harmoniquement cet ensemble.

Il a fallu trois ans pour mener à bien cette transformation et l'édification des bâtiments neufs qui sont construits en maçonnerie traditionnelle, planchers préfabriqués.

NOS PHOTOS — Page en regard : Façade principale de château et façade intérieure, avec ses tourelles. — En bas : Le pavillon de Directeur. — Gauche : A gauche, en haut : les classes en plein air. — Au-dessous : Vue d'ensemble du château. A droite et en haut : Façade de Lazaret. — En bas : Le même bâtiment vu de dos.



Annexe 04 : manques d'équipements de loisirs

<https://www.elwatan.com/regions/centre/alger/cite-aadl-daboussi-a-draria-retard-dans-le-projet-da-jeu-06-02-2019>



Cité AADL Daboussi à Draria : Retard dans le projet d'aire de jeu

06 FÉVRIER 2019 À 8 H 00 MIN 278

La promesse de doter la cité AADL Daboussi, commune de Draria, d'une aire de jeu, n'a pas été tenue. Deux ans après le lancement des travaux, ce projet est resté en chantier.

Seul un mur de clôture a été réalisé. A l'intérieur, pratiquement rien n'a été fait et l'aire de jeu est loin de prendre forme, au grand désespoir des enfants et de leurs parents.

Ces derniers se disent déçus par la cadence d'avancement des travaux, mais aussi par le laisser-aller des autorités, censées veiller à ce que le projet soit achevé dans les délais. Cela d'autant qu'il s'agit d'une infrastructure indispensable pour les milliers d'enfants habitant cette énorme cité, constituée de près de 1500 logements.

A la réception de cette cité AADL, les autorités publiques ont pris le soin d'improviser une minuscule aire de jeu à l'entrée de l'agglomération. Mais cet espace pour enfants est loin de pouvoir accueillir tout le monde.

«Cette aire de jeu, dotée de quelques toboggans, balançoires et un boudodrome, arrive à peine à contenir les habitants d'un seul bâtiment», témoigne un résident. Et la solution était d'exploiter un grand espace vide pour y réaliser des petits stades, des lieux de loisirs et des aires de jeux.

Annexe 05 : Objection à un projet du logement AADL. Source : Facebook.

COMMUNE DE DRARIA
unissons NOUS CONTRE CE PROJET !

الى السيد رئيس الجمهورية

الموضوع : إعتراض على مشروع سكنات عدل بطريق القمم بلدية درارية

بعد واجب التحية والسلام ، نحن مجموعة من سكان بلدية الداريا ، لذا الشرف أن نتقدم اليكم باعتراضنا و امتنكار لاختيار مشروع سكنات عدل بموقع طريق القمم درارية .

السيد رئيس الجمهورية لقد تقابلنا و متحمنا بعد أن علمنا بقرار تجسيد برنامج سكنات عدل بالقطعة الترابية الواقعة بطريق القمم بلدية درارية ، و التي كان من المفترض أن تُخصص لعدة مشاريع رياضية و ترفيهية للبلديتنا .

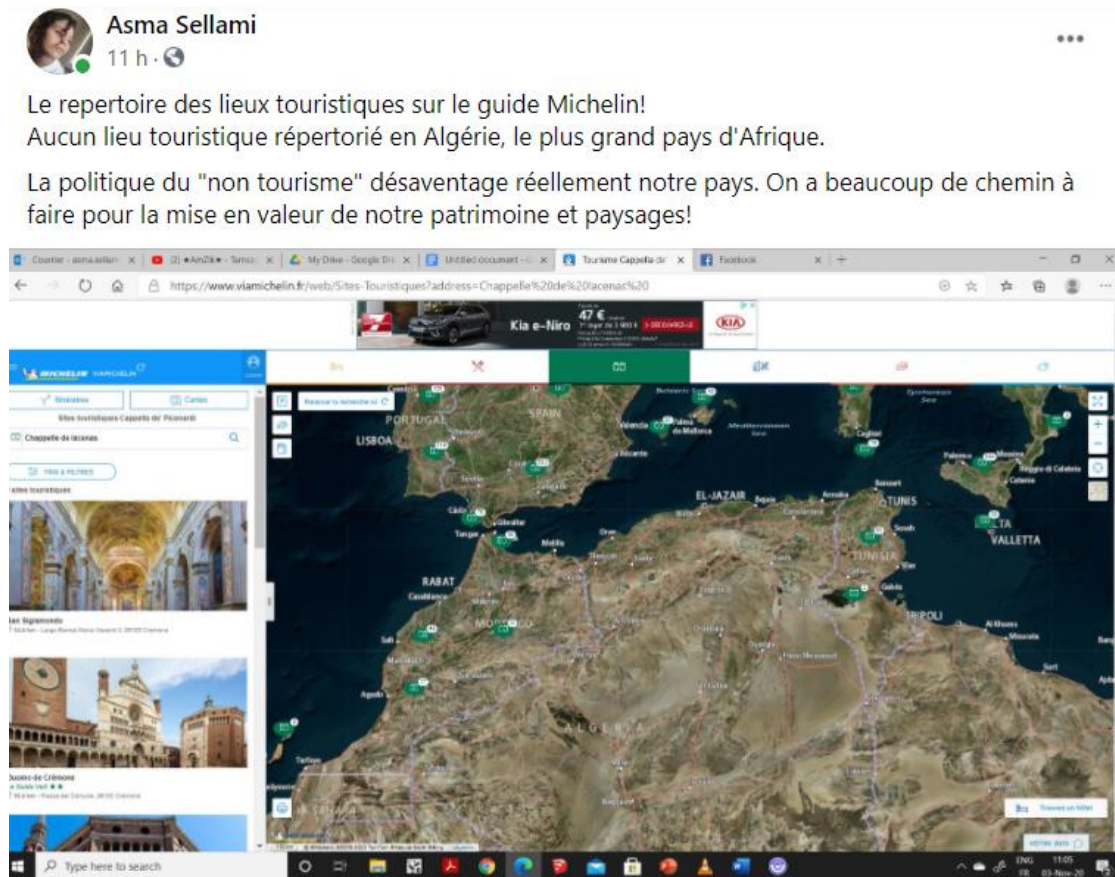
السيد رئيس الجمهورية إن اعتراضنا ليس بسبب رفضنا لتجسيد هذا المشروع السكني ، او تصديقنا من الوافدين الجدد لبلديتنا ، بل إننا نتوق كما نتوق الكثير من الجزائريين لمخاضة مثل هذه المشاريع التي سنتقني و نعد من أزمة السكن الحارقة ، و لكن إعتراضنا هو على سوء إختيار الموقع الذي لا يلقى بتاتا لمتل هذا المشروع الضخم .

السيد رئيس الجمهورية ، فيه كما تعلمون ، و كما يعلم القاصي و الداني ، فإن بلدية درارية تعاني من مشاكل كثيرة بسبب الكثافة السكانية المتجمعة في حين صغير مع نقص شديد للمرافق الملائمة ، فالاحتناق المروري الحاد ، و الاكتظاظ في المؤسسات التعليمية و النقص الفادح و الغياب الشبه كلي للمساحات الخضراء و المنتزهات و أماكن الرياضة هي السمة البارزة لبلدية درارية التي تعتبر من أرقى و أحسن بلديات العاصمة .

السيد رئيس الجمهورية ، كما تعلمون كذلك فإنه يوجد مشروع 4000 سكن تنامي بوجودة تميز 2 و الذي تم تسليمه إلا أنظر واحد منه ، مع انطلاق مشاريع سكنات تناميه بوجودة تميز 1 ، فإذا أضفنا إليهم مشروع سكنات عدل بطريق القمم ، فلا شك أنه سيكون تأثير سلبي جدا على بلديتنا على كافة الأصعدة لا يسع المقام ذكرها .

سكان بلدية درارية
التضامن و الاتحاد واجب لالغاء هذا المشروع


Annexes 06 : Le répertoire des lieux touristiques sur le guide Michelin, Aucun lieu touristique répertorié en Algérie, le plus grand pays d'Afrique, témoignage Asma Sellami via Facebook.



👍🙄🙄 Wa Laa, Yas Mine et 43 autres personnes 9 commentaires 2 partages

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

Afficher 3 autres commentaires

 **Doria Adman**
Et oui et il y a pas un moyen de les contacter pour leur proposer d'intégrer au moins les sites classés par l'UNESCO. je vais voir si je trouve leur adresse mail

J'aime · Répondre · 3 h ❤️ 1